

Le missel romain : ses
origines, son histoire. Tome
1er, Les premières origines et
les sacramentaires / par Jules
[...]

Baudot, Jules (1857-1929). Auteur du texte. Le missel romain : ses origines, son histoire. Tome 1er, Les premières origines et les sacramentaires / par Jules Baudot,.... 1912.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

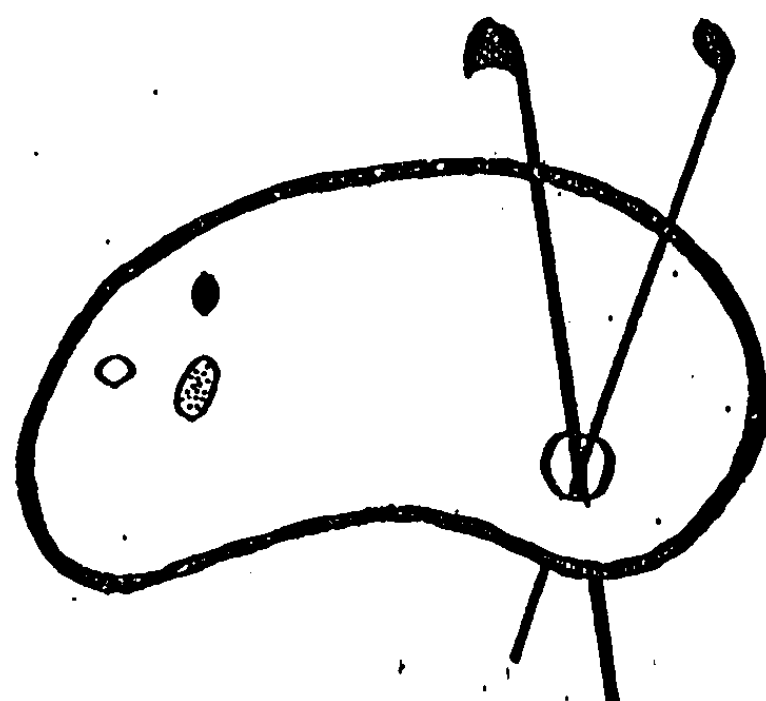
- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

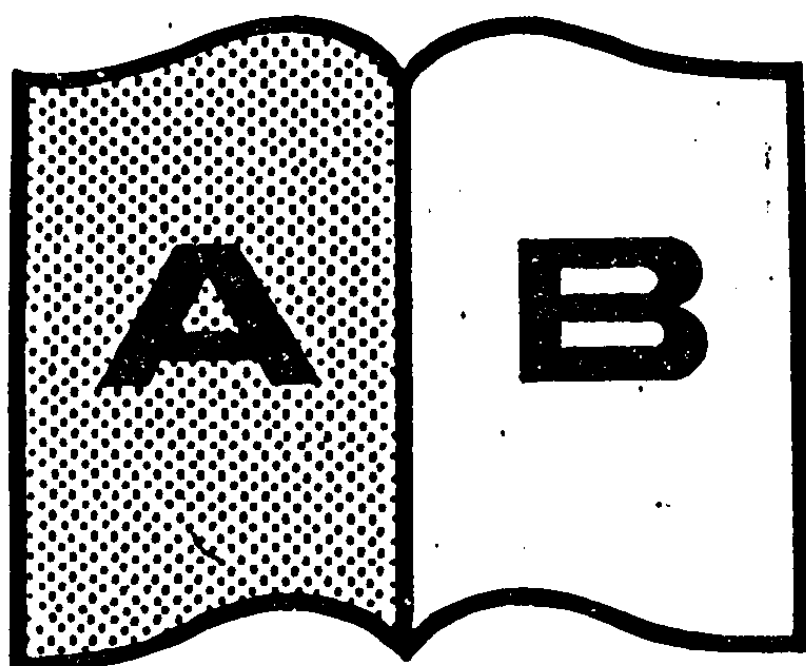
5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter utilisation.commerciale@bnf.fr.



DEBUT D'UNE SERIE DE DOCUMENTS
EN COULEUR



Contraste insuffisant
NF Z 43-120-14

VALABLE POUR TOUT OU PARTIE DU
DOCUMENT REPRODUIT

R
17946
631632

LITURGIE

publiée sous la direction du Révérendissime Dom GILFOL

ABBÉ DE FARNBOROUGH

Dom J. BAUDOT

O. S. B.

Le Missel Romain

Ses Origines - Son Histoire

Les premières Origines et les Sacramentaires

BLOUD & C^{ie}

S. et R. 631-632

BLOUËT et C^{ie}, Éditeurs, 1, Place Saint-Sulpice, PARIS VI

60
CENTIMES

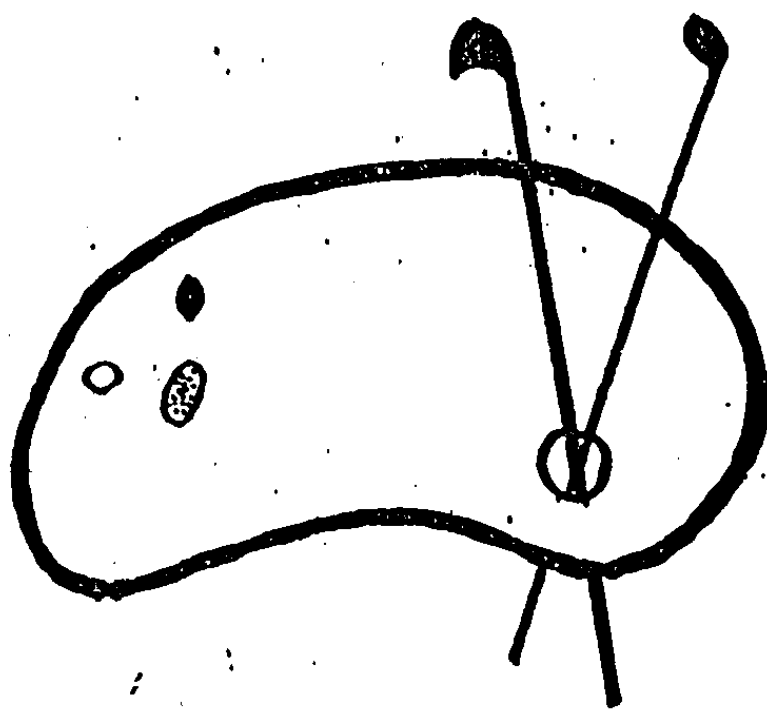
Série publiée sous la direction de
Révérendissime Dom Cabrol,
Abbé de Farnborough.

60
CENTIMES

Depuis l'année 1906 la série liturgique est publiée sous la direction du R^{ve} Dom CABROL, abbé de Farnborough. Très prochainement paraîtront des études sur le *Missel*, le *Pontifical*, le *Rituel*, le *Martyrologe*, les *Vêpres*, les *Complies*, la *Confirmation*, l'*Ordre*, le *Mariage*, l'*Avent*, la *Semaine Sainte*, le *Dimanche*, les *Fêtes liturgiques*, etc., etc.

- CABROL (Fernand). *Bénédictin, Abbé de Farnborough*. — Introduction aux Études liturgiques. 1 vol. in-16. 2^e édition. 3 fr.
- BAUDOT (Jules). — Le Bréviaire romain. 1 vol. 184 pages (409-410). 1 fr. 20
- Du même auteur. — Les Lectionnaires (463-464). 1 vol. 1 fr. 20
- Du même auteur. — Les Evangélistes (465-466). 1 vol. 1 fr. 20
- Du même auteur. — Notions générales de Liturgie (479). 1 vol. 0 fr. 60
- Du même auteur. — La Dédicace des Eglises (510). 1 vol. 0 fr. 60
- Du même auteur. — Le Pallium (515). 1 vol. 0 fr. 60
- Du même auteur. — Le Pontifical (567). 1 vol. 0 fr. 60
- Du même auteur. — Le Martyrologe (577). 1 v. 0 fr. 60
- BRETON (Germain), Recteur de l'Institut catholique de Toulouse. — La Messe. *Etude philosophique et théologique* (307). 1 vol. 0 fr. 60
- ERMONI (V.). — Les Origines de l'Episcopat (203). 1 vol. 0 fr. 60
- Du même auteur. — Le Symbole des Apôtres (248). 1 vol. 0 fr. 60
- Du même auteur. — Le Carême (421). 1 vol. 0 fr. 60
- GASTOUÉ (Amédée). — Noël (405). 1 vol. 0 fr. 60
- Du même auteur. — L'Eau bénite, ses origines, son histoire, son usage (449). 1 vol. 0 fr. 60
- SAUBIN (Antoine). — Symbolisme du Culte catholique (212). 1 vol. 0 fr. 60

DEMANDER LE CATALOGUE



FIN D'UNE SERIE DE DOCUMENTS
EN COULEUR

Dépôt Légal

Seine

No. 99

1912

LITURGIE

Série publiée sous la direction du Révérendissime Dom Cabrol
ABBÉ DE FARNBOROUGH

LE MISSEL ROMAIN



Ses Origines, son Histoire

TOME PREMIER

Les premières Origines et les Sacramentaires

PAR

JULES BAUDOT

Bénédictin de Farnborough

8R

14946 (631-632)



PARIS

LIBRAIRIE BLOUD & C^{ie}

7, PLACE SAINT-SULPICE, 7

1 ET 3, RUE FÉNOU, — 6, RUE DU CANIVET

1912

Reproduction et Traduction Interdites.

NIHIL OBSTAT

† Fr. FERDINANDUS CABROL.
Abbas Farnburgensis.

Die 14 Septembris 1911.

~~~~~

IMPRIMATUR

*Parisiis, die 20 Octobris 1911.*  
P. FAGES, v. g.

---

# LE MISSEL ROMAIN

## Ses origines, son histoire

---

### AVANT-PROPOS

---

*L'Histoire du Missel* comprend tout l'exposé systématique de la Liturgie chrétienne ; car la Messe est la fonction liturgique par excellence, à cette sainte fonction se rattache tout l'ensemble de nos rites sacrés. Aussi bien, le *Sacramentaire*, appelé parfois *Livre des Mystères*, base principale du Missel, retient-il pendant de longs siècles, groupés autour de l'oblation du Saint Sacrifice, tous les textes, toutes les formules, tous les rites en usage dans la Sainte Eglise de Dieu.

Beaucoup trouveront prématurée l'entreprise de raconter les phases par lesquelles passa le *Livre de la Messe* pour devenir notre *Missel Romain*, nous partageons volontiers leur sentiment ; car pour faire cette histoire, les matériaux ne sont pas suffisamment préparés, le terrain n'est pas aplani, le fondement des origines est à peine creusé. Ce travail ne peut être qu'un essai, une pierre d'attente pour un monument de plus larges proportions. Nous le donnons uniquement pour combler une lacune dans la collection des livres liturgiques inaugurée par la publication du Bréviaire Romain. Le Bréviaire, en effet, appelle le Missel.

D'ailleurs, si nous n'avons pas la prétention de présenter une œuvre définitive, nous osons espérer qu'en exploitant et résumant les travaux liturgiques

les plus récents nous donnerons satisfaction à bon nombre de nos lecteurs.

Les origines et l'histoire du Missel Romain rempliront deux opuscules doubles de la présente collection. Le travail, comme celui sur le Bréviaire Romain, aura trois parties, basées sur le partage des siècles passés en trois périodes :

**PREMIÈRE PARTIE : Période des origines du Missel**, ou les éléments primitifs du Missel avant l'apparition des Sacramentaires (du 1<sup>er</sup> au v<sup>e</sup> siècle inclusivement).

**DEUXIÈME PARTIE : Période des Sacramentaires**, depuis leur apparition jusqu'à celle du Missel plénier (du vi<sup>e</sup> au ix<sup>e</sup>s siècle).

**TROISIÈME PARTIE : Période du Missel plénier**, depuis son apparition jusqu'à nos jours (du ix<sup>e</sup> au xix<sup>e</sup> siècle).

Quelques mots d'explication sur la division adoptée :

1<sup>o</sup> Le *Missel* est un *livre qui contient les rites et cérémonies de la Messe*. Ces rites et cérémonies s'élaborèrent lentement ; on fut loin de l'uniformité au début, même dans les formules (nous ne parlons pas ici de ce qui constitue l'essence du sacrement et du sacrifice ; l'invariabilité, sous ce rapport, est en effet hors de cause). Pendant des siècles, les recueils se formèrent avec des différences suivant les régions : ainsi on put distinguer la Liturgie orientale et la Liturgie occidentale, puis dans chacune de ces liturgies des ramifications diverses. Même le nom du recueil principal était différent : ce qu'on appelait en Occident *Sacramentaire*, ou *Livre des Sacrements* ou encore *Livre des Mystères*, fut appelé en Orient, *Euchologe*, ou recueil de prières. L'exposé de ces diverses branches, avec la question des origines, sera donné dans la première partie.

2° Dans la deuxième partie, nous limiterons nos investigations à la *Liturgie occidentale*. Dès le IV<sup>e</sup> ou le V<sup>e</sup> siècle, l'Orient paraît avoir arrêté, pour la Messe, une forme unique de liturgie ou à peu près : conséquemment l'étude de la composition liturgique s'y réduit presque à rien et l'historien trouve peu à glaner dans ce champ (1). Il en est tout autrement pour la Liturgie occidentale : l'époque des Sacramentaires montre cette liturgie dans son plein épanouissement. On verra en particulier comment Charlemagne et Alcuin, sous sa direction, travaillèrent à l'élaboration du Missel plénier.

3° Avec l'apparition du *Missel plénier*, les divers recueils nécessaires auparavant pour la célébration de la Messe (*Sacramentaires, Lectionnaires, Evangélistaires, Antiphonaires*), se fondent ensemble pour ne plus former qu'un livre unique. On y voit régner encore pour longtemps la diversité entre les liturgies occidentales, jusqu'à l'heure où l'Eglise jugea bon d'établir l'uniformité du Missel Romain (grâce à l'activité et aux soins de saint Pie V, en 1570).

Les deux premières périodes rempliront le premier opuscule avec ce sous-titre : *Les premières origines et les Sacramentaires*, le second opuscule aura pour sous-titre : *Le Missel plénier*.

(1) D. Cabrol, *Origines liturgiques*, p. 92-93.



## PREMIÈRE PARTIE

---

### Période des Origines

(1<sup>er</sup> au v<sup>e</sup> siècle.)

---

La période des origines du Missel comprend le temps où se forment les éléments de la Messe avant l'apparition des Sacramentaires. Aux premiers jours du Christianisme les prières qui accompagnent l'offrande du Saint Sacrifice n'étaient pas groupées dans un recueil comme elles le furent plus tard ; en dehors des livres de la Bible, le célébrant n'eut à sa disposition que des formulaires indépendants les uns des autres, comme diptyques, prières litaniques, bénédictions, etc. ; et, dès le début on peut même concevoir un état rudimentaire où ces formulaires n'existaient pas (1). Les formules d'ailleurs étaient d'une très grande simplicité, si l'on en juge par les allusions répandues çà et là dans les écrits des Pères Apostoliques et Apologistes. De ces écrits nous allons essayer de tirer quelques indications sur les jours et les heures où l'on célébrait le Saint Sacrifice, sur les rites et les formules qui en accompagnaient l'offrande ; ce sera l'objet d'un premier chapitre embrassant l'*époque anténicéenne*. Parcourant ensuite le iv<sup>e</sup> et le v<sup>e</sup> siècle, nous verrons comment on peut en dégager une première classification des rites liturgiques ; ce sera notre second chapitre établissant ce que fut la Messe durant l'*époque postnicéenne*.

(1) D. Cabrol, au mot *Actio*, dans *Dictionnaire d'Archéologie Chrétienne et de Liturgie*, t. I, c. 449.

## CHAPITRE PREMIER

La Messe pendant les trois premiers siècles  
ou l'époque anténicéenne.

## I. — Le nom, les jours et l'heure du Sacrifice.

Ces renseignements préliminaires ne sont pas hors de propos ; ils vont nous aider à retrouver les formules dans les documents de la première heure et à constituer les premiers éléments ou les plus anciens rites de la Messe.

1° *Le nom.* — Comme le grec était, à cette époque reculée, la langue parlée dans tout l'empire romain, nous ne serons pas surpris de trouver des mots grecs pour désigner ce que nous appelons la Messe. Nous lisons le mot *Λειτουργία*, *liturgie*, dans l'épître de saint Clément de Rome († 104) aux Corinthiens, et aussi le mot *προσφορά*, *offrande* (1). Saint Justin, martyr († 167), l'appelle *εὐχαριστία*, *action de grâces*, et ailleurs *συνέλευσις*, *συνάξις*, l'*assemblée* ou *synaxe* (2). L'auteur des Actes des Apôtres l'avait déjà nommée *κλάσις τοῦ ἄρτου*, *fraction du pain*, expression qui se retrouve dans les inscriptions des Catacombes (3). Dans les auteurs latins, on rencontre ces mêmes expressions littéra-

(1) *P. G.*, t. I, c. 288 et 289.

(2) *P. G.*, t. VI, c. 428, 429. *Première Apologie*, n° 65 et 67.

(3) *Act. Apost.*, II, 42 ; *ib.*, 46-47 ; XX, 7-9. L'expression *fractio panis* est le nom donné à une peinture découverte par Mgr Wilpert dans une chapelle des Catacombes, dite *Capella græca*. Cette chapelle est du II<sup>e</sup> siècle et peut être considérée comme la plus ancienne église de Rome. Un groupe de peintures y représente le célébrant au moment où il brise l'espèce du pain ; il a devant lui le calice, six personnages, dont une femme, sont assis autour d'une table sur laquelle sont placés des pains et des poissons. Mgr Wilpert estime que ce groupe, le plus ancien de tous, est du second siècle. *Fractio panis*, p. 70.

lement traduites ; par ex. : *eucharistia* ; Tertullien traduit plutôt *gratiarum actio*, puis il emploie le mot *benedictio* (du grec *εὐλογία*) (1) ; l'expression favorite de saint Cyprien est celle de *sacrificium* avec les qualificatifs : *novum* ou *divinum* (2). On trouve aussi les mots : *Solemnia*, *Cæna Domini*, *Domnicum*, etc., etc. Il faut arriver jusqu'à saint Ambroise pour trouver le mot *Missa* (3).

2° *Les jours du Sacrifice*. — Primitivement la Messe fut un office public, mais on ne la célébrait pas tous les jours ; il y eut ce qu'on appela les *jours liturgiques* (ou jours de célébration) et les *jours aliturgiques* (ou jours de non-célébration). Les premiers paraissent avoir été réduits aux seuls dimanches, vers la fin du premier siècle, au moment où l'auteur de la *Didaché* rédigeait son œuvre (4) : « Assemblez-vous le jour du dimanche, dit-il, rompez le pain et rendez grâces après avoir confessé vos péchés afin que votre sacrifice soit sans tache. » C'est aussi le jour marqué par saint Justin dans sa *première Apologie* : « Le jour qu'on appelle jour du soleil (c'est-à-dire le jour du dimanche) tous les fidèles s'assemblent en un même lieu... etc. » (5). Mais bientôt, le mercredi et le vendredi de chaque semaine deviennent aussi des jours liturgiques ; marqués d'abord comme jours de jeûnes et de stations, ils ont ensuite la célébration de la Messe. Tertullien le donne à entendre dans un passage de ses écrits, car il reprend ceux qui, par crainte de rompre le jeûne, refusaient de communier ces jours-

(1) Tertullien, *Adversus Marcionem*, I, 23. P. L., t. II, c. 299.

(2) Saint Cyprien, *De Oratione Domnica*, IV. P. L., t. IV, c. 538. *De lapsis*, XXV. *Ibid.*, c. 500 ; *De Opere et Eleemosyna*, XV. *Ibid.*, 636.

(3) Saint Ambroise à sa sœur Marcelline, Ep. I, XX, 4-5. P. L., t. XV col. 1037.

(4) Pour la *Didaché*, voir c. XIV, n° 1 ; édition de Funk, Tubingue, 1887, p. 43.

(5) Saint Justin, *Première Apologie*. P. O., t. VI, c. 429.

la (1). Aussi saint Épiphane fait-il remonter aux temps apostoliques la pratique des assemblées du mercredi, du vendredi et du dimanche (2). Il paraît toutefois que la pratique n'était pas générale ; car, pour Alexandrie, Socrate nous dit que, le mercredi et le vendredi, il y avait réunion, mais non liturgie (3). Un peu plus tard, les églises d'Orient ajoutent le samedi aux trois jours précédemment indiqués. On arrive ainsi à quatre jours liturgiques par semaine. Le *Testament du Seigneur* mentionne ces quatre jours, les historiens Socrate et Sozomène disent que de leur temps la pratique est devenue générale, si l'on excepte toutefois Alexandrie et Rome (4). On a objecté contre cette assertion le témoignage de saint Jérôme : ce saint docteur, dit-on, suppose que la communion quotidienne est pratiquée en certaines localités. Mais il faut remarquer que les fidèles de l'Eglise primitive pouvaient emporter dans leurs demeures les saintes espèces consacrées et se communier eux-mêmes ; dès lors la communion quotidienne n'entraînait pas nécessairement la célébration quotidienne du Saint Sacrifice. En somme, avant le Concile de Nicée (325) et même jusque vers le milieu du IV<sup>e</sup> siècle, la célébration de la messe, tout d'abord limitée au dimanche, s'étend successivement au mercredi et au vendredi, puis au samedi ; encore la célébration du samedi ne paraît pas avoir été universellement observée (5). L'honneur de célébrer, dit

(1) Sur ces jours liturgiques, voir saint Basile († 376). *Epist. 93 ad Casariam Patrisiam*, P. G., t. XXXII, c. 484 ; Tertullien, *De Oratione*, c. 19. P. L., t. I, c. 1286.

(2) Saint Épiphane, *Expositio fidel.*, n° 22. P. G., t. XLII, c. 825.

(3) Socrate, *H. E.*, liv. V, c. 22. P. G., t. LXVII, c. 638.

(4) Rahinani, *Testamentum D. N. J. C.*, Socrate, *loc. cit.*, c. 635 ; Sozomène, *H. E.*, liv. VII, c. 19. P. G., t. LXVII, c. 1478.

(5) Même au temps de Saint Augustin, la pratique n'était pas uniforme : entre les diverses églises, les unes célébraient tous les jours, les autres seulement le samedi et le dimanche. *Epist. 54 ad Januarium*, P. L., t. XXXIII, c. 200.

saint Justin, revient à *celui qui préside, Qui praest*, (c'est-à-dire à l'évêque ou au prêtre qui le remplace); il y a dans la communauté d'autres prêtres; groupés autour de l'autel, ils sont plus que de simples assistants, ils *cosacrifient*, comme nous voyons, dans les ordinations actuelles, les nouveaux prêtres célébrer réellement en union avec l'évêque qui vient de les ordonner.

3<sup>e</sup> *L'heure de célébration du Sacrifice.* — D'après la discipline primitive, la célébration de la Messe n'est pas exclusivement fixée au matin; pendant les persécutions on célèbre de préférence la nuit, soit au commencement, c'est-à-dire *sur le soir*, soit à la fin, c'est-à-dire *avant le lever du soleil*. A cette dernière pratique se rapporte l'expression *cælus antelucani* qu'on trouve dans la lettre de Pline le Jeune et divers traités de Tertullien (1).

## II. — Éléments primitifs de la Messe.

1<sup>o</sup> Pendant les trois premiers siècles, on peut dire que l'Orient et l'Occident eurent une même manière d'offrir le Saint Sacrifice; à part quelques variantes de détail, cette forme primitive paraît avoir été celle que décrira, au IV<sup>e</sup> siècle, l'auteur des *Constitutions Apostoliques*. Les premiers linéaments en sont fournis par saint Clément de Rome, l'auteur de la *Didaché* et saint Justin martyr.

Depuis qu'on est fixé sur l'authenticité de la première épître de saint Clément aux Corinthiens (écrite entre 90 et 100), on a relevé quelques analogies entre des passages de ce document et la liturgie des *Constitutions Apostoliques*; l'énumération des créatures pour lesquelles on rend grâces au Seigneur (ch. xx) rappellerait de loin ce que sera la préface; ce sont

(1) Pline, *Epist.* X, 97. Tertullien, *Ad uxorem*. P. L., t. II, c. 1291; *Apologeticus*, *Idid*, c. 273; *De Corona*, *Idid*, c. 79. Voir aussi saint Cyprien, *Epist.* P. L., t. IV, c. 358.

les concerts des habitants des cieux qui amènent le chant du *Sanctus* (ch. xxxiv) ; il y a aux chap. ix-xii une énumération des anciens patriarches qui se rapproche de l'Épître aux Hébreux (ch. xi, 4-31) et que l'on retrouvera dans les *Constitutions Apostoliques* ; enfin la formule finale de saint Clément (ch. Lix), *Gratia D. N. J. C... in sæcula sæculorum. Amen*, offre une très grande ressemblance avec les liturgies d'Antioche et d'Alexandrie (1).

La *Didaché*, document de la première moitié du II<sup>e</sup> siècle, présente des indications plus frappantes. Elle dit de la sanctification du dimanche (ch. xiv, n° 1) : « Au jour du Seigneur, réunissez-vous, rompez le pain et faites des cérémonies eucharistiques après avoir préalablement confessé vos péchés afin que votre offrande soit pure ! » Pour la réception de la Sainte Eucharistie elle dit que ceux-là seuls sont admis qui ont été baptisés au nom du Seigneur (ch. ix, n° 5). Après nous avoir donné la formule de prière telle que le Seigneur l'a prescrite dans l'Évangile (ch. viii, n° 3), elle indique en quels termes il faut rendre grâces pour le calice, pour la fraction du pain (ch. ix, n°s 2 et 3). L'acte de la communion est suivi des prières dites en reconnaissance des bienfaits divins, puis d'une demande pour toute la Sainte Église ; chaque formule a pour conclusion ces paroles : A toi la gloire dans tous les siècles (ch. x, 1, 2, 3) (2).

Mais c'est surtout saint Justin qui dans sa *première Apologie* (écrite entre 138 et 161) nous expose avec plus de détails la liturgie telle qu'il l'a vue pratiquée à Rome et en Orient. Il faut rapporter ici tout au long.

(1) Pour la *lettre de saint Clément aux Corinthiens*, voir *P. G.*, t. I, c. 300-327. Voir aussi X. Funk, *Opera Patrum Apostolicorum*, vol. I, pp. 60-144. — Pour les rapprochements avec les *Constitutions Apostoliques*, voir Brightman : *Eastern Liturgies*, pp. 12, 24, etc.

(2) Pour la *Didaché*, le texte grec avec traduction française en regard a été donné par la Revue *Les Questions actuelles*, t. I-V, pp. 61-63, et Funk : *Opera Patrum Apostolicorum*, vol. I, pp. clxix et clxx.

le passage d'ailleurs bien connu (1) : Le grand Apologiste dit, au n° 65 : « Après que nous avons purifié celui qui a confessé sa foi et professé notre doctrine, nous l'aménons à nos frères assemblés pour la prière commune... La prière terminée, nous nous donnons le saint baiser... Puis, à celui qui préside on apporte du pain et une coupe dans laquelle il y a du vin et de l'eau... Le chef ayant reçu ces dons fait monter la prière de louange vers le Père de toutes choses, au nom de son Fils et du Saint-Esprit, adresse une longue action de grâces pour ces dons reçus de sa bonté ; les prières et l'action de grâces terminées, tout le peuple dit : *Amen*, qu'il en soit ainsi. Quand celui qui préside a terminé les prières et que le peuple a répondu : *Amen*, ceux que nous appelons diacres distribuent aux assistants et vont porter aux absents les dons eucharistiques. » — Au n° 66, le saint Docteur, explique ce qu'est cet aliment et expose le dogme de la présence réelle, en ayant soin de rapporter les paroles mêmes de l'Institution : *Hoc est corpus meum... Hic est sanguis meus... Hoc facite in meam commemorationem*. Le n° 67 revient sur la description de la réunion qui a lieu le jour du dimanche : en cet endroit saint Justin parle de la lecture des commentaires des Apôtres et des écrits des prophètes, de l'exhortation et instruction données par celui qui préside, puis des prières de la présentation du pain, du vin, et de l'eau, etc., comme il a été dit plus haut. Ces dernières expressions *ut jam diximus* marquent que pour l'exposé de la liturgie, le n° 67 doit être placé avant le n° 65. D'où l'on peut aisément établir, d'après saint Justin, l'ordre suivant dans les actes du Sacrifice :

- A. Lectures (n° 67).
- B. Instruction par l'Evêque (n° 67).
- C. Prières pour tout le peuple (nos 67 et 65).

(1) Pour l'Apologie de saint Justin, voir *P. G.*, t. VI, c. 427-430.

D. *Baiser de paix* (n° 65).

E. *Offertoire* : pain, vin, eau apportés par les diacres (n°s 67 et 65).

F. *Prière d'action de grâces* par l'Evêque (n°s 67 et 65).

G. *Consécration par les paroles de l'Institution* (n°s 65 et 66).

H. *Intercession pour le peuple* (n°s 67 et 65).

I. *Conclusion de toute la prière*, prononcée par le peuple : *Amen* (n°s 67 et 65).

J. *Communion* (n°s 67 et 65).

D'autres passages de la première Apologie permettent de conclure que saint Justin connaît le renvoi des catéchumènes, une prière pour tous faite par la communauté des fidèles, etc. (1); son récit peut donc servir de point de repère pour caractériser la célébration de la Messe à Rome, au milieu du II<sup>e</sup> siècle. Il ne nous donne pas, il est vrai, les formules, mais les rites se dégagent assez nettement de son exposé. Comme, dès le début, il s'établit des rapports entre l'Afrique et Rome et que l'église d'Afrique suivit de près les pratiques de l'église de Rome, on peut compléter les renseignements de saint Justin sur la messe par les écrits de Tertullien († 220) et de saint Cyprien († 258). Enfin on estime qu'au III<sup>e</sup> siècle il y avait accord entre l'Orient et Rome à ce sujet (2).

2<sup>o</sup> D'après ces données, il est permis de reconstituer la Messe du III<sup>e</sup> siècle.

a) On y trouve déjà les deux parties de notre Messe actuelle savoir : la Messe des catéchumènes ou Avant-Messe avec des lectures et des chants, des prières d'intercession, une prédication, un rôle actif assigné

(1) Voir, par exemple, *Première Apologie*, n° 49; n° 14; n° 25; n° 13; n° 65. *P. G.*, t. VI, c. 427.

(2) D. Cabrol, *Dictionnaire d'Archéologie Chrétienne et de Liturgie*, t. I, c. 591-657. Notons en particulier ce fait : lorsque saint Polycarpe vint à Rome en 155, le pape saint Anicet lui permit de célébrer, juste comme l'un de ses évêques. Eusèbe, *H. E.*, V, c. 24. *P. G.*, t. XX, c. 507.

au diacre et aux ministres d'ordre inférieur, le peuple fidèle admis à prendre part à la psalmodie ; la *Messe des fidèles*, où les formules et les actes liturgiques se lient plus étroitement, où le prêtre seul et le plus souvent en secret prononce toute une série d'oraisons, où les assistants n'interviennent qu'à de rares intervalles pour répondre aux formules par un mot d'assentiment. On a cru que, dès le début, les deux parties étaient séparées : de fait, certains passages du Nouveau Testament font allusion à deux genres de réunions ; dans les unes, on récite des leçons et des prières et on exécute des chants sans qu'il soit question de l'Eucharistie (1), dans les autres a lieu la fraction du pain (2). Des auteurs ont vu, dans la messe des catéchumènes, l'office primitif des vigiles ; d'autres, moins heureux ce semble, l'ont rapprochée du service de la synagogue (ou prière du matin pour le jour du Sabbat), dans cette dernière hypothèse la messe des fidèles aurait des analogies avec le rituel de la pâque juive. Quoi qu'il en soit, on ne tarda guère à réunir les deux parties, la première servant d'introduction et de préparation à la seconde.

b) Chacune des deux parties a, de bonne heure, ses rites caractéristiques. Pour la *Messe des catéchumènes*, ce sont : le *Salut de l'évêque* : *Dominus vobiscum*, qui tient lieu d'introït, les *leçons* tirées des Ecritures (Prophètes et Apôtres) (3) la lecture de l'*Evangile* (4), l'*instruction* à laquelle assistent les catéchumènes (5). Après les lectures et l'instruc-

(1) *Act.*, x, 46 ; *I Cor.*, xvi, 26 ; *Coloss.*, iii, 16 ; *Eph.*, v, 19.

(2) *Act.*, ii, 42. *Ibid.*, xx, 17. Voir sur ces différents points ; D. Cabrol, *Origines liturgiques*, pp. 326, 332, 333 et seq.

(3) Tertulien, *De Anima*, c. 9, parle de lectures sans spécifier. *P. L.*, t. II, c. 701. Saint Justin, comme nous l'avons vu, est plus explicite, *Première Apologie*, n° 67, *P. O.*, t. IV, c. 430.

(4) Elle est signalée expressément par saint Cyprien, *Epist.* 39 (al. 34). *P. L.*, t. IV, c. 332.

(5) Tertullien, *De Præscriptionibus*, c. 41. *P. L.*, t. II, c. 68.

tion a lieu le *renvoi* de ces derniers. Ainsi se termine la première partie de la Messe, à coup sûr la plus variée au point de vue des formules ; le choix des passages à lire et à commenter y est laissé au président de la réunion, les recueils de leçons ne furent établis que plus tard vers le v<sup>e</sup> siècle, comme nous l'avons noté ailleurs (1).

c) Alors commence la *Messe des fidèles*. On peut, dès le II<sup>e</sup> siècle, en distinguer les principaux actes, ils se ramènent à trois : l'*offrande* des dons précédée du baiser de paix et de certaines prières ; la *prière de la Consécration* ou le canon ; la *Communio* et le renvoi. — a) *Offrande* : elle est précédée du baiser de paix (2) et de la récitation des prières sur les fidèles, sorte de litanie dans laquelle sont exposés les besoins de toutes les classes de personnes. Tous les fidèles devaient alors présenter leur offrande au début et ces offrandes étaient déposées sur une sorte de crédence. Puis on apportait à l'autel le pain et le calice dans lequel il y avait du vin mêlé d'eau (3), l'usage de chanter quelques versets d'un psaume pendant l'accomplissement de ce rite s'introduisit à Carthage entre le temps de saint Cyprien et celui de saint Augustin (4). L'offrande terminée, le célébrant récite de longues prières pour les évêques, les prêtres, tout l'ordre du clergé, pour les rois, les états, les simples fidèles et même pour les morts : il ne paraît pas que l'ordre de ces prières fut bien déter-

(1) *Les Lectionnaires*, pp. 7 et 8.

(2) Saint Justin place en effet le baiser de paix avant l'oblation, *loc. citat.*

(3) Saint Cyprien, *De opere et eleemosyna*, P. L., t. IV, c. 636. Dans un autre endroit, saint Cyprien emploie l'expression *Calix mixtus*. *Ibid.*, c. 386 et 394. La plupart des Orientaux appellent les prières du Sacrifice *Anaphore*, du verbe grec ἀναφέρω, *refero*, ou *sursum fero* : Voir ce mot dans *Dictionnaire d'Archéologie Chrétienne et de Liturgie*, t. I, c. 1898.

(4) Pour le chant à l'Offertoire, voir saint Augustin : *De Retractat.* lib. II, c. 11. P. L., t. XXXII, c. 634.

miné ; en tout cas, elles avaient lieu avant la Consécration. La préface s'ouvre par une sorte de dialogue, où entre le *Sursum corda* (1). — *b) Consécration* : la principale partie du Canon, ou règle de la consécration, est indiquée avec plus de réserve par les auteurs de ces temps reculés. Nous avons dit comment l'expose saint Justin ; suivant la remarque du P. Lebrun on ne voit distinctement dans ces actions de grâces *preces et eucharistiam absolvit*, ni l'ordre des paroles de l'Evangile, ni les expressions employées par le célébrant. Quant aux formules qui suivent immédiatement la consécration, elles sont indiquées d'une façon un peu vague dans les écrits du III<sup>e</sup> siècle ; ainsi saint Cyprien se contente de dire : *nous faisons mention de la passion du Sauveur dans tous les sacrifices* et ce n'est là que le commencement (2), ces expressions peuvent être interprétées comme une allusion à l'anamnèse et à l'épiclese (3). Tertullien, comme saint Justin, signale la réponse des fidèles à la fin du Canon (4). — *c) Communion et renvoi* : L'Oraison dominicale était sûrement récitée au cours du Sacrifice soit avant, soit après la fraction du pain ; c'était une préparation à l'acte de la communion. L'évêque ou le prêtre célébrant, ayant participé le premier à l'aliment divin, distribuait ensuite l'Eucharistie aux fidèles ; tandis que saint Justin dit que cette distribution se faisait par le ministère des diacres, Tertullien dit expressément : *Nous ne la recevons que de la main de ceux qui président* (5) ; saint

(1) Saint Cyprien, *Epist.* 63. *P. L.*, t. IV, c. 383.

(2) Voir P. Lebrun, *Explication des prières de la messe*, t. I p. 43. Saint Cyprien *Epist.* 63. *P. L.*, t. IV, c. 398.

(3) *Anamnèse* : ce mot a été appliqué assez récemment à la partie qui suit immédiatement la Consécration et commence ainsi : *Unde et memores*. Voir le *Dictionnaire d'Archéologie Chrétienne et de Liturgie*, t. I, c. 1880. *Epiclese* désigne l'invocation au Saint-Esprit que certaines liturgies placent après les paroles de la consécration. Nous aurons occasion d'en parler plus loin.

(4) Tertullien, *De Spectac.*, c. 25. *P. L.*, t. I, c. 732.

(5) Tertullien, *De Corona*, c. 3. *P. L.*, t. II, c. 99.

Justin ajoute qu'on envoyait l'Eucharistie aux absents par les diacres ; Tertullien et saint Cyprien supposent que les fidèles recevaient *sur leurs mains* l'espèce du pain (1) ; on leur disait : *Corpus Christi* et ils répondaient : *Amen*. Puis les diacres distribuaient le calice. Le tout se terminait par les prières d'actions de grâces, le salut de l'évêque et le congé donné aux fidèles. Ainsi, dès la première heure, la Messe des fidèles, en Orient comme en Occident, forma un tout complet et nettement défini, un vrai Sacrifice, et, en liturgie, une création toute chrétienne.

Terminons ce chapitre par quelques renseignements sur la langue liturgique des trois premiers siècles. Tout d'abord, avons-nous dit, on employa à Rome la langue grecque : à quel moment la langue latine lui fut-elle substituée ? Quelques-uns pensent que le latin comme langue liturgique fit sa première apparition en Afrique ; Victor I (190-202), un pape d'origine africaine, paraît avoir été le premier qui fit usage du latin à Rome, puis le changement définitif s'accomplit dans le courant du III<sup>e</sup> siècle. Suivant M. Amédée Gastoué, l'usage de la langue latine dans la liturgie dut entrer en vigueur au temps du pape saint Calliste (2) († 223). On a conservé jusqu'à nos jours quelques formules grecques, comme *Kyrie eleison*, *Agios o Theos*...

(1) Saint Justin, *loc. citat.* Tertullien : *De Idololatria*, c. 7, P. L., t. I, c. 748. Saint Cyprien, *Epist.* 58, P. L., t. IV, c. 367.

(2) A. Gastoué, *Les Origines du chant romain*, pp. 43 et 47.

## CHAPITRE II

La Messe aux IV<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> siècles  
ou l'époque postnichéenne.

Au Concile de Nicée (325), on n'eut pas à s'occuper directement du Saint Sacrifice de la Messe; néanmoins le canon 18<sup>e</sup>, portant condamnation contre les diacres qui usurpent certaines fonctions, atteste la croyance du Concile à ces trois vérités dogmatiques : dans la Sainte Eucharistie est le corps du Christ; l'Eucharistie est un sacrifice; seuls les évêques et les prêtres ont le pouvoir de consacrer (1). Mais quels sont les rites de cette consécration, il faut le demander à d'autres sources qu'aux actes du premier Concile œcuménique.

Nous venons de le voir dans le chapitre précédent, il règne parmi les églises d'Orient et d'Occident, au commencement du IV<sup>e</sup> siècle, une unité substantielle de liturgie. Mais bientôt apparaissent *quatre liturgies mères* qui donneront naissance à des ramifications ultérieures : ce sont, en Orient, les anciennes *liturgies d'Antioche* (ou liturgie Syrienne) *et d'Alexandrie*; puis, en Occident, les liturgies *de Rome et de la Gaule*. Ces deux dernières dérivent des liturgies orientales, mais comment? Mgr Duchesne (2) estime que la liturgie romaine est apparentée à celle d'Alexandrie, et la liturgie gallicane à celle d'Antioche. Mais, vu les rapports de la liturgie primitive de Rome avec la liturgie des *Constitutions Apostoliques* (une des sources de la liturgie d'Antioche), il serait tout aussi ration-

(1) Hefele-Leclercq, *Histoire des Conciles*, t. I, p. 613.

(2) Duchesne, *Origines du Culte chrétien*, 3<sup>e</sup> édition, p. 55.

nel de rattacher Rome à Antioche; d'autre part, la liturgie gallicane est assurément syrienne d'origine, mais, en dépit de leurs différences, les deux liturgies d'Antioche et d'Alexandrie ont aussi entre elles des rapports frappants. Peut-être serait-il préférable de considérer nos quatre liturgies-mères comme des modifications du type primitif représenté par les *Constitutions Apostoliques*.

Sans vouloir prendre parti dans le débat, car il subsiste des difficultés d'un côté comme de l'autre, nous nous contenterons de mettre sous les yeux du lecteur les caractères des deux *Liturgies orientales* (article I), puis des deux *Liturgies occidentales* (article II).

#### ARTICLE I. — Les Liturgies orientales.

Ces deux liturgies, avons-nous dit, sont la Liturgie d'Antioche, appelée aussi Liturgie syrienne, et la Liturgie d'Alexandrie. Après avoir énuméré les documents qui nous renseignent sur l'une et sur l'autre, nous dirons ce qu'était, au IV<sup>e</sup> et au V<sup>e</sup> siècle, la Messe dans la forme syrienne et la Messe dans la forme alexandrine.

##### § 1. — LITURGIE D'ANTIOCHE OU LITURGIE SYRIENNE.

###### I. *Les Documents.*

Le type syrien est emprunté aux églises de Jérusalem et d'Antioche. Sur Jérusalem nous sommes renseignés par la 23<sup>e</sup> *Catéchèse de saint Cyrille* et par la *Peregrinatio Sylviæ*; sur Antioche, par les *Constitutions Apostoliques*, par les *Discours ou Homélies de saint Jean Chrysostome*, et par quelques anciens documents publiés récemment dans les *Studia Syriaca*.

1<sup>o</sup> Saint Cyrille de Jérusalem, ordonné prêtre vers 345 par l'évêque Maxime, donna en 346 ses célèbres *Catéchèses* ou Instructions pour la préparation au

baptême ; la 23<sup>e</sup> de ces Catéchèses expose et décrit les rites de la Messe (1).

2<sup>o</sup> La *Peregrinatio ad loca Sacra* signale les diverses solennités de l'année à Jérusalem, mais décrit de façon plutôt succincte les rites du sacrifice : on sait qu'elle fut écrite vers 386 par la Vierge Ethéria ou Eucharistia.

3<sup>o</sup> Les *Constitutions Apostoliques* forment une compilation où l'on peut distinguer trois parties : a) les six premiers livres qui seraient une recension développée de la *Didascalie des Apôtres* ; b) le septième livre qui est une paraphrase et un développement de la *Didaché*, avec des formules de prières, des règles pour l'instruction et le baptême des catéchumènes ; c) le livre huitième, qui nous intéresse surtout ici, présente un traité des charismes, des ordres ecclésiastiques et des canons. Dans les chapitres 6 à 15 se trouve un exposé des rites de la Messe : l'exposé peut, dans une certaine mesure, être complété par le ch. 57 du livre second, il y a néanmoins des différences entre les deux passages et le raccord est difficile à établir. M. Funk croit que les *Constitutions Apostoliques* sont l'œuvre d'une seule main, ont pour auteur un apollinariste, le même qui interpola les lettres de saint Ignace d'Antioche, que cet auteur habitait la Syrie et qu'il composa son œuvre dès le début du v<sup>e</sup> siècle au plus tard (2).

4<sup>o</sup> Saint Chrysostome (344-407) n'a point donné une description systématique de la liturgie, mais de

(1) Bardenhewer, *Patrology*, éd. angl., p. 271. Pour le texte de la 23<sup>e</sup> Catéchèse, voir *P. G.*, t. XXXIII, c. 1103 et seq.

(2) Bardenhewer, *op. cit.*, p. 349. Les *Constit. Apost.* sont dans *P. G.*, t. I, c. 723, 1102 et seq. Mgr Duchesne dit : « Le chap. 57 du livre II donne la description des rites sans formules, le liv. VIII, ch. 5-15, donne les formules au complet, mais seulement pour la partie de la Messe qui suit l'Evangile. » Le même auteur ne pense pas que cette liturgie ait été officiellement en usage dans une église. *Origines du culte chrétien*, 3<sup>e</sup> édit., pp. 56 et 64. « Peut-être, dit Lebrun, *op. cit.*, t. II, p. 101, fut-elle en usage dans quelque église des environs d'Antioche » Funk : *Didascalia et Constitutiones Apostolorum*, vol. II, pp. 479 et seq.

ses discours ou Homélies on a pu dégager ce qu'était de son temps la Messe d'Antioche et de Constantinople. Brightman (1) consacre aux sources de la liturgie syrienne trois appendices dont les deux premiers se rapportent à notre sujet : le premier examine la liturgie de Palestine au IV<sup>e</sup> siècle d'après les Catéchèses de saint Cyrille et la *Peregrinatio* ; le second traite de la liturgie d'Antioche, d'après les écrits de saint Chrysostome : mieux que Grancolas au XVII<sup>e</sup> siècle, mieux que Probst en ces derniers temps, il fait le départ entre les discours d'Antioche et ceux de Constantinople.

5<sup>o</sup> Les *Studia Syriaca*, dans leur troisième fascicule, donnent des *Vetera documenta liturgica*, traduits et annotés par Mgr Ign. Rahmani. Le premier des cinq documents est un *Ordo* du IV<sup>e</sup> ou V<sup>e</sup> siècle qui se termine par une description de la première partie de la liturgie jusqu'à la préface inclusivement (2).

## II. La Messe de Jérusalem et d'Antioche au IV<sup>e</sup> siècle.

1<sup>o</sup> *Messe des Catéchumènes*. — A. Le célébrant s'approche de l'autel : il n'y a pas encore de chant d'entrée. Cependant les *Studia Syriaca* disent que des clercs appelés *Vigiles*, *φωλαχτες*, exécutent la psalmodie, marchent en tête des fidèles avec croix et flambeaux. Ethéria fait allusion à cette entrée, et de plus elle suppose qu'entre les deux parties de la liturgie on se rend de l'église du Golgotha à l'Anastase : les monazontes, dit-elle, y conduisent l'évêque au chant des hymnes (n<sup>o</sup> xxv).

B. *Lectures* : il y en a plusieurs séries. Les *Constitutions Apostoliques* (liv. II, c. 57 et liv. VIII, c. 5)

(1) Brightman : *Liturgies eastern and western*, t. I, p. 461-487. Voir aussi *Dictionnaire d'Archéol. chrét. et de Liturgie*, t. I, c. 2435.

(2) Voir compte rendu dans *Rev. Bénédictine*, 1909, t. XXVI, p. 231.

distinguent celles de la Loi ou livres historiques de l'Ancien Testament, suivies d'une psalmodie (1), celles des Actes des Apôtres et Epîtres de saint Paul, celle de l'Evangile faite par un prêtre ou un diacre. Les *Studia Syriaca* disent que les clercs chantent les versets de psaume ou partie de l'antienne avant l'épître, puis que les lectures se font successivement en grec et en syriaque. Ce dernier détail est conforme à celui donné par Ethéria pour Jérusalem. Après la lecture de l'Evangile a lieu l'explication ou homélie par les prêtres ou par le pontife célébrant.

C. *Monitions et prières*. C'est une sorte de litanie dans laquelle on implore le secours de Dieu sur ceux qui doivent sortir de l'église, catéchumènes, évergumènes, compétents, pénitents : les supplications sont scandées par les monitions données par le diacre : *Catéchumènes, priez... levez-vous... inclinez-vous ; recevez la bénédiction... allez en paix ;* etc., etc. (2). D'après les *Studia Syriaca*, il y a un diacre grec et un diacre syrien : ils congédient l'un et l'autre les non-baptisés, mais en termes différents. Le premier dit : Vous tous qui êtes catéchumènes, sortez ; le second : Que quiconque n'a pas reçu le sceau (du baptême) se retire.

2<sup>o</sup> *Messe des fidèles*. — D. *Prière pour les fidèles*. La place de cette recommandation est encore indéterminée dans les *Constitutions Apostoliques*, elle fait suite aux monitions et prières concernant les catéchumènes, etc., dans saint Cyrille, elle vient, après la consécration, avec le *memento* des défunts (3).

(1) C'est, dit Mgr Duchesne, une sorte de *psaume responsorial*. *Origines du Culte chrétien*, 3<sup>e</sup> éd., p. 58. Le peuple dit Lebrun, y chante des versets en reprise.

(2) Voir *Constitutions Apostoliques*, liv. VIII, c. 6, 7 et 8. — Saint Chrysostome dans sa deuxième homélie sur la deuxième Epître aux Corinthiens paraphrase la litanie pour les catéchumènes, etc., conformément aux *Constitutions Apostoliques*, mais il suit un ordre un peu différent. *P. G.*, t. LXI, c. 399-400.

(3) *P. G.*, t. XXXIII, c. 1105.

E. *Baiser de paix et invitation à l'offrande des dons.* C'est la place que les *Constitutions Apostoliques* donnent à ce rite (1).

F. Oblation ou *Offrande des dons.* En arrivant à l'église, les fidèles avaient déposé leur offrande à la prothèse (ou crédence placée à droite de l'évêque); seuls les diacres (2) apportent à l'autel le pain et le vin. Puis se fait l'ablution des mains : saint Cyrille, qui passe sous silence la présentation des dons, mentionne néanmoins la purification des mains pour le pontife célébrant et tous les prêtres (3).

G. Il n'est pas de question du *Symbole* dans ces documents.

H. *Prière secrète et préface.* Le pontife prie secrètement, fait sur son front le signe de la croix et dit : *Que la grâce de Dieu tout-puissant et la charité de Jésus-Christ Notre-Seigneur et la communication du Saint-Esprit soient avec vous.* Tous répondent : *Et avec votre esprit.* Alors a lieu le dialogue : *Sursum corda*, etc., suivi de la préface (4).

K. Le *Sanctus*. C'est l'hymne appelé *trisagius* par saint Cyrille. Il est ainsi formulé dans les *Constitutions Apostoliques* : *Sanctus, Sanctus, Sanctus, Dominus Sabaoth. Pleni sunt cæli et terra gloria ejus. Benedictus in sæcula. Amen.* Le célébrant poursuit par le développement *Vere Sanctus*. — D'après les *Studia Syriaca*, ce *Trisagion* aurait eu sa place assignée avant les lectures (5).

L. Le *Canon*. A ce moment, dit Mgr Duchesne,

(1) Ou plutôt le baiser de paix vient après l'oblation : *excipit*. Cf. *P. L.*, t. XX, c. 553, note a.

(2) A ce moment, les diacres se partagent en deux corps : les uns vont surveiller l'assemblée, les autres restent attachés au service de l'autel.

(3) *P. G.*, t. XXXIII, c. 1105.

(4) *Constitutions Apostoliques*, liv. VIII, c. 12., *loc. citat.*, S. Cyrille, *loc. citat.*

(5) *Revue Bénédictine*, 1909, *loc. citat.*, t. XXVI., p. 231.

l'improvisation du célébrant suit de très près le récit évangélique de l'institution de l'Eucharistie. On lit dans les *Constitutions Apostoliques* : *in qua enim nocte tradebatur, pane sanctis ac immaculatis manibus suis accepto, et... fregit... Hoc est Corpus meum, quod pro multis frangitur in remissionem peccatorum. Similiter calicem miscuit ex vino et aqua sanctificavit ac... : Hic est Sanguis meus, qui pro multis effunditur in remissionem peccatorum. Hoc facite in meam commemorationem* (1). On remarquera aisément l'étroite ressemblance entre cette formule usitée au IV<sup>e</sup> siècle et celle du Missel Romain ; aucune différence essentielle ne les sépare. La formule se retrouve dans toutes les liturgies : ce qui est une preuve de sa perpétuelle identité. Les mots *fregit* et *frangitur* répétés pour l'espèce du pain à une ligne d'intervalle accentuent l'importance de l'acte de la fraction ; et ces autres mots : *miscuit ex vino et aqua* attestent l'antiquité du mélange d'un peu d'eau avec le vin dans lequel l'Eglise a vu un touchant symbolisme et un important enseignement.

**M. Anamnèse.** Par les mots : *Itaque memores*, les *Constitutions Apostoliques* rattachent le mystère de l'Eucharistie à ceux de la passion, mort, résurrection, ascension du Sauveur, puis de son avènement glorieux à la fin des temps.

**N. Epiclèse.** Les *Constitutions Apostoliques* donnent la formule suivante : « Nous souvenant donc de sa passion et de sa mort, et de son retour aux cieux, et de son avènement à venir... nous vous offrons à vous, Roi et Dieu, selon son ordre, ce pain et ce calice, vous rendant grâces par lui d'avoir daigné accepter que nous nous tenions devant vous et soyons vos prêtres. Et nous vous supplions de jeter un regard de bienveillance sur ces dons offerts en votre présence et de les agréer en l'honneur de votre Christ et d'envoyer sur ce sacrifice votre Saint Esprit, le témoin des

(1) *Constit. Apostol.*, loc. cit. Cf. Duchesne, *Origines du Culte chrétien*, 3<sup>e</sup> édit., p. 61. D. Cagin, *Paléogr. music.*, t. V, p. 55.

souffrances du Seigneur Jésus pour qu'il fasse [de] ce pain le corps de votre Christ, et [de] ce calice le sang de votre Christ, afin que les communants soient affermis pour la plénitude, obtiennent la rémission de leurs péchés, soient délivrés du diable et de sa tromperie, soient remplis de l'Esprit-Saint, deviennent dignes de votre Christ, obtiennent la vie éternelle. » (1)... Si saint Cyrille de Jérusalem, qui donne aussi cette invocation ne mentionne pas les paroles de la Consécration, il ne faut pourtant pas croire qu'il ôte ou diminue quelque chose de leur force et de leur vertu : on peut s'en convaincre par ses autres écrits (2).

O. *Prières pour les besoins de l'Eglise, lecture des diptyques pour les vivants.* Voir les *Constitutions Apostoliques* on n'y fait pas mention du *Pater*. Saint Cyrille note la recommandation des défunts après celle des vivants et la récitation de l'Oraison dominicale. Alors que la Liturgie grecque, dite de saint Jacques, placera ici une élévation, la fraction, le mélange des saintes espèces, nos documents du IV<sup>e</sup> siècle s'abstiennent d'en parler.

P. *Communton.* — Les documents contiennent des prières préparatoires, avec la formule *Sancta Sanctis*. Les *Constitutions Apostoliques* et saint Cyrille notent le Ps. 33 comme usité à cette occasion, et spécialement le verset : *Gustate et videte*. Les fidèles reçoivent l'es-

(1) Sur l'*Epiclèse*, les protestants ont particulièrement insisté dans leurs écrits, croyant y voir un moyen de combattre et d'atténuer la vertu des paroles de la consécration. Voir un article récent de M. W. Bishop dans *The Church Quarterly Review*, July, 1908, p. 385 et la réponse de M. Batiffol : *La Question de l'Epiclèse*, dans *Revue du Clergé français*, déc. 1908, t. LVI, p. 641. Dans un article qui a pour titre : *Le Canon de la Messe d'après quelques travaux récents*, le R. P. Dom Jean de Puniel expose avec beaucoup de clarté où en est la question de l'*Epiclèse* à l'heure présente. Voir aussi dans le *Dictionnaire de Théologie Catholique* l'article *Epiclèse Eucharistique*, t. V, c. 294-300 et notamment c. 204-220.

(2) S. Cyrille, *P. G.*, t. XXXIII, *loc. cit.* Voir dans le même volume, dissertation III des éditeurs, c. 247, 257 et 278 à 283.

pèce du pain entre leurs mains et saint Cyrille indique comment la main droite doit former un trône improvisé appuyée sur la main gauche qui lui sert de support.

R. *Action de Grâces, Bénédiction de l'Evêque et renvoi* prononcé par le diacre. Ainsi se termine le Saint Sacrifice au IV<sup>e</sup> siècle, dans les églises d'Antioche et de Jérusalem.

## § 2. — FORME ALEXANDRINE.

1. *Les documents.* — Trois documents du IV<sup>e</sup> et du V<sup>e</sup> siècle font connaître cette forme du Sacrifice dans l'Eglise d'Alexandrie et les églises d'Egypte, savoir : le *Sacramentaire* ou *Euchologe de Sérapion* de Thmuis, les *œuvres du pseudo-Denys*, des fragments recueillis récemment parmi les ruines d'un ancien monastère copte (1), à Deir Balyzeh près d'Assiout, dans la Haute-Egypte.

1. *Le Sacramentaire de Sérapion* est un recueil de trente pièces liturgiques contenues dans un manuscrit du XI<sup>e</sup> siècle : ce manuscrit, conservé dans la Bibliothèque de la Laure du Mont Athos, a été étudié, puis édité avec notes, explications, traduction latine. On s'accorde à le faire remonter au IV<sup>e</sup> siècle. Les n<sup>os</sup> 1 à 6 et 19 à 30 de ces prières se rapportent à la pratique d'Alexandrie : Sérapion fut contemporain et ami du grand saint Athanase.

2. *Le Pseudo-Denys* est un auteur d'œuvres théologiques et mystiques ; son nom véritable est encore

(1) Ont travaillé sur ce document, Wobbermin, *Texts und Untersuchungen*, Leipzig, 1898; — P. Drews, *Zeitschrift für Kirchengeschichte*, 1900; — Brightman, *Journal of theological studies* ann. 1899-1900, t. 1, pp. 88 et 247; — Funk, *Didascalia*, II (Testimonia), p. 158, en a donné aussi une traduction latine, voir P. Batiffol, *Nouvelles études documentaires sur l'Eucharistie*, dans *Revue du Clergé français*, 1909, t. LX, p. 522.

Le manuscrit grec a été publié pour la première fois en 1894 par M. Dmitriewski; M. Crum en a déchiffré l'écriture grecque de là vient qu'on les désigne sous le nom de fragments de Crum.

Dom Pierre de Punlet, dans *Report of the nineteenth Eucharistic Congress at Westminster*, p. 369.

ignoré. Ce qu'on en sait, c'est que, né dans le paganisme, il se convertit, entra dans la vie religieuse et de moine devint évêque. Ses œuvres furent publiées en Syrie vers la fin du v<sup>e</sup> siècle; on trouve dans le *De Hierarchia ecclesiastica* une description détaillée des rites de la Messe où se reflète la pratique alexandrine (1).

3. *Les fragments* de Deir Balyzeh près d'Assiout (Haute-Egypte), inédits jusqu'à ces derniers temps, ont été présentés par Dom de Punlet au Congrès Eucharistique de Westminster, à Londres en 1908. L'écriture sur papyrus est en caractères élégants du vii<sup>e</sup> ou du viii<sup>e</sup> siècle, mais ils représentent un document du v<sup>e</sup>, et forment le plus ancien manuscrit liturgique où se trouvent les traits distinctifs de la liturgie alexandrine. Trouvés au couvent de Balyzeh, ces fragments ont été apportés en Angleterre par M. Flinders Petrie, (en 1907) et sont actuellement à la Bodléienne d'Oxford non encore catalogués (2).

## II. La Messe d'Alexandrie au IV<sup>e</sup> siècle.

1<sup>o</sup> *Messe des catéchumènes.* — A. *Approche de l'autel*: le pontife célébrant, d'après le pseudo-Denys, fait le tour du chœur et quand il s'avance vers l'autel il y a une psalmodie. Sérapion signale une première prière (n<sup>o</sup> 19); cependant, au iv<sup>e</sup> siècle, le rite débutait généralement par une simple salutation.

B. *Lectures*: la lecture des Saints Livres est faite par les ministres, dit le pseudo-Denys; après le sermon ou homélie, Sérapion (n<sup>o</sup> 20) donne une seconde prière.

C. *Monitions et prières*: toute une série de suppli-

(1) *P. G.*, t. III, c. 425. — Voir, pour renseignements bibliographiques, dans Bardenhewer, *Patrology*, édit. angl., pp. 525-536.

(2) Dom Pierre de Punlet, dans *Report of the nineteenth Eucharistic Congress at Westminster*: Fragments inédits, p. 369 et seq.

cations se déroule dans l'Euchologe de Sérapion, mais celles-ci ne semblent pas placées dans leur ordre véritable ; il faudrait mettre les numéros 28-30 avant 21-28, car ces derniers s'harmonisent mieux avec le renvoi des Catéchumènes.

2<sup>o</sup> *Messe des fidèles*. — D. Les fragments d'Assiout ont, à cet endroit, une *prière litanique* analogue aux oraisons du vendredi saint dans le rit romain. Le n<sup>o</sup> 27 du Sacramentaire de Sérapion présente une prière du même genre ; malheureusement la place en demeure indécise. Un peu plus tard, la liturgie alexandrine transportera cette prière entre le dialogue de la préface et le *Sanctus*. (Remarque de Dom de Punlet.)

E. *Baiser de paix* : on omet de le mentionner dans la liturgie alexandrine ; c'est une preuve que la prière accompagnant cet acte est de date postérieure en Egypte et fut peut-être empruntée à la liturgie syrienne.

F. Oblation ou *offrande des dons*. Elle n'est pas mentionnée explicitement dans Sérapion. D'après le pseudo-Denys, tout le peuple fidèle exécute un chant au moment où les premiers d'entre les diacres et les prêtres placent sur l'autel le pain et le calice de bénédiction.

G. Les fragments d'Assiout ont un résumé de notre *Symbole* ; c'est l'antique formule de foi des Eglises égyptiennes dans sa rédaction primitive ; sa présence à la messe est une nouveauté pour l'époque. (Dom de Punlet.)

H. *Préface*. C'est le n<sup>o</sup> 1 du Sacramentaire de Sérapion. Le Pontife s'étant lavé les mains, dit le pseudo-Denys, se tient au milieu de l'autel entouré des prêtres et des diacres, il entonne alors un chant de louange à Dieu. Les fragments d'Assiout n'ont pas le début de ce chant, mais la finale atteste que leur formule appartient au groupe des liturgies alexandrines.

K. *Sanctus* : Les fragments d'Assiout donnent un

texte qui se rapproche d'Isaïe ; Sérapion s'en écarte un peu plus. Il faut noter dans les uns comme dans l'autre l'absence de l'*Hosanna* et du *Benedictus* reportés sans doute avant la Communion. Au lieu du *vere Sanctus*, on a un développement des mots : *Plenum est cælum*.

L. *Le Canon*. Sérapion donne les paroles de l'institution de l'Eucharistie comme formule de la consécration. La teneur en est simple, entièrement scripturaire, sauf l'addition des mots : *in remissionem peccatorum* à la suite de la consécration du pain, et du mot *sumite* avant la consécration du vin. Il faut noter la particularité suivante : les deux consécractions dans Sérapion sont séparées par une prière d'intercession assez longue dont plusieurs phrases sont empruntées à la *Didaché* ; c'est une interruption qui n'est pas heureuse.

M. *Anamnèse* : on ne trouve pas, au début, l'expression *memores*, sans doute parce que les mots *in meam commemorationem* manquent à la fin de la consécration.

N. *Epiclèse* : Fait assez étrange, dans Sérapion, le Verbe de Dieu y est invoqué sans référence au Saint-Esprit. Mais là où les fragments d'Assiout rompent l'unanimité des liturgies orientales, c'est dans la place assignée à l'Epiclèse : l'invocation appelée ainsi y figure avant la consécration. Elle se trouve amenée là d'une façon toute naturelle par le développement du *plenum est cælum*, et quand on examine de près les liturgies d'Egypte, on y découvre des traces d'une disparition de l'Epiclèse avant la consécration (1). Il paraît que dans le texte de Crum, il y

(1) P. BATIFFOL : *Nouvelles études documentaires sur l'Eucharistie*, dans *Revue du Clergé français*, 1909, t. LX., p. 530. Contrairement à l'opinion de Dom de Puyet, M. Salaville dit : le fragment découvert à Deir Balyzeh près d'Assiout n'est pas une exception à l'universalité liturgique de l'Epiclèse pour l'Orient. Il y a en effet d'autres exemples d'anaphores à double épiclese. *Echos d'Orient*, 1910, t. XIII, p. 133 et *Dictionnaire de Théologie Catholique*, t. V, c. 206.

M. W. Bishop sera sans doute amené à modifier certaines de ses

a encore une épiclese au Saint-Esprit après le récit de la Cène. L'anomalie du document consiste donc simplement en ce qu'il renferme deux épicleses pour une.

O. Le pseudo-Denys signale l'*ostension des saintes espèces* et l'invitation à venir les recevoir, puis garde le *silence sur la fraction* de l'hostie. Il faut noter aussi le silence de Sérapion au sujet du *Pater*; sur l'usage de cette prière en Egypte on n'a pas d'autre témoignage que celui de saint Didyme (1). La prière qui accompagne la fraction vient avant la communion dans le Sacramentaire de Sérapion (n° 2); dans le Copte, elle est un prélude du *Pater*, dans l'Éthiopien, elle en est indépendante et paraît l'encadrer.

P. *Communion* : dans Sérapion, la communion du clergé précède la prière préparatoire à la communion des fidèles (n° 3); le pseudo-Denys fait allusion au *Gustate et videte*.

R. *Action de grâces*, etc : Avant la bénédiction finale par laquelle on congédie l'assemblée, il y a une bénédiction de l'huile et de l'eau (Sérapion, n°s 5 et 6) on peut rapprocher de cette bénédiction, celle des fruits placée au rite romain pour certains jours, avant les mots : *per quem hæc omnia* qui précèdent le *Pater*.

### § 3. — DES FORMES PRIMITIVES AUX RAMIFICATIONS

Pendant les siècles suivants, les deux formes, (syrienne et alexandrine) de la liturgie d'Orient vont se ramifier sous l'action d'influences multiples : il n'entre pas dans notre plan d'exposer les caractères

conclusions, dans l'article signalé précédemment. Il est certain qu'un tel déplacement de l'Épiclese diminue l'importance qu'on prétendait lui donner. Voir dans D. Cabrol, *Le Canon Romain et la Messe*, le § IV Consécration et Épiclese. On trouve dans cet article un excellent résumé sur la question intéressante de l'Épiclese avec les références aux publications les plus récentes. (*Revue des Sciences philosophiques et théologiques*, juillet 1909.)

(1) *De Trinitate*, III.

de ces ramifications. Nous dirons seulement que tous les liturgistes d'aujourd'hui distinguent six familles liturgiques : 1° la famille *syrienne* de langue grecque et de langue syriaque représentant la liturgie des patriarchats d'Antioche et de Jérusalem ; la liturgie dite de saint Jacques en est le type ; — 2° la famille *byzantine*, liturgie de Césarée et de Constantinople ; elle a pour dérivée la liturgie arménienne et pour types la liturgie de saint Basile et la liturgie de saint Chrysostome ; — 3° la famille *syrienne orientale*, de langue syriaque ; elle comprend la liturgie des églises de Mésopotamie et de Perse, et a pour type la liturgie des saints Addée et Maris ; — 4° la famille *alexandrine*, de langue grecque et de langue copte ; type, la liturgie de saint Marc ; — 5° la famille *occidentale ou gallicane* ; elle comprend les liturgies gallicane, ambrosienne, celtique, gothique, mozarabe ; — 6° enfin la liturgie *romaine* (1).

Les trois premières familles se rattachent à la forme syrienne, la quatrième à la forme alexandrine : l'immobilité des formules qui caractérise ces familles nous dispensera de les étudier plus longuement. Quant aux deux dernières, elles rempliront toute la suite de cette histoire : nous allons, dans l'article suivant, passer en revue les diverses opinions qu'a fait surgir la question de leur origine.

#### ARTICLE II. — Liturgies occidentales.

Peut-être serait-il préférable de donner pour titre à cet article : *Les liturgies latines* : car les deux familles 5 et 6 de la classification donnée ci-dessus paraissent avoir été réunies primitivement en une seule où se retrouvent des traits de ressemblance et des caractères généraux, à côté de différences dues à

(1) Batiffol, *La Question de l'Épiclese*, dans *Revue du Clergé français*, 1908, t. LVI, note de la page 643. Sur les liturgies orientales, on peut consulter Renaudot, Mgr Duchesne, Hammond, Brightman, dont les ouvrages ont été signalés au cours de cet article.

l'initiative personnelle et à l'improvisation. Les principaux traits de ressemblance seront exposés dans un premier paragraphe à l'aide de renseignements fournis par les Pères latins du IV<sup>e</sup> et du V<sup>e</sup> siècle ; le second paragraphe présentera le type romain et le type gallican et dira où en est présentement le problème de de leur communauté d'origine.

§ 1. — LA LITURGIE LATINE PRIMITIVE DANS LES ÉCRITS  
DES PÈRES DU IV<sup>e</sup> ET DU V<sup>e</sup> SIÈCLE.

Rome à cette époque fournit assez peu de renseignements (1), la Gaule n'est guère plus riche, mais l'Afrique et Milan sont mieux documentés grâce aux écrits de saint Augustin et de saint Ambroise ; en même temps que la foi, l'église d'Afrique reçut sans doute de Rome des rites et prières formant une liturgie rudimentaire, d'autre part, l'Afrique emprunta incontestablement des rites à l'église de Milan, puis exerça une influence au moins indirecte sur les liturgies gallicanes (2).

1<sup>o</sup> *La Messe d'après les textes des Pères latins des IV<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> siècles.* — A. *Messe des Catéchumènes*. Comme dans les liturgies orientales cette première partie comporte l'entrée du célébrant, les lectures, les monitions et prières. a). *Entrée* : Saint Ambroise fait allusion à l'antienne *Introibo*, quand il présente les nouveaux baptisés allant des fonts à l'autel (3) ; saint Augustin signale le salut de l'officiant à son entrée dans l'église pour la célébration des saints mystères, puis dans un autre endroit il parle d'hymnes

(1) Au IV<sup>e</sup> siècle, la liturgie romaine est encore dans l'obscurité ; l'Afrique est apparentée avec Rome. Là, comme ici, la liberté liturgique est encore grande ; on n'en est pas encore aux formules fixes et déterminées. Voir *Dictionnaire d'Archéologie chrétienne et de Liturgie*, t. I, c. 657.

(2) *Dictionnaire d'Archéologie chrétienne et de Liturgie* : D. Cabrol, *Liturgie postnichéenne de l'Afrique*, t. I, c. 657.

(3) S. Ambroise, *De his qui inbaptizantur*, c. 8. P. L., t. XVII, c. 1155-1160.

empruntées au psautier et récitées à l'autel avant l'oblation : mais on ne peut appliquer à l'Introït ce que dit le saint Docteur : on ne peut y voir que le Graduel ou l'Offertoire (1). L'institution de l'Introït par le pape saint Damase (366-384) est moins que certaine ; serait-elle plutôt l'œuvre du pape saint Célestin I (422-432) ? Bona incline à le croire quand il donne l'interprétation suivante du texte du *Liber Pontificalis* : « Peut-être saint Célestin importa-t-il cette pratique d'Orient en Occident (2). » M. Probst croit que la phrase doit s'entendre du graduel ; Mgr Duchesne l'explique du commencement de l'office divin, de ce qu'on peut appeler l'exécution de la prière privée avant la liturgie de la Messe (3). — *b) Lectures* : A Milan, comme en Afrique, on connaît les diverses lectures de la Messe. Saint Ambroise donne l'ordre suivant : *le Prophète* (c'est-à-dire tout l'Ancien Testament), *l'Apôtre* et *l'Evangile* (4). Dans ses Sermons, saint Augustin fait de fréquentes allusions aux lectures de la Messe ; entre l'Apôtre et l'Evangile il mentionne le chant d'un psaume (5). Ce psaume correspond à notre graduel ou à notre trait. — Quant à l'*Alleluia*, saint Grégoire paraît croire que saint Jérôme en fit adopter l'usage par le pape saint Damase, conformément à ce qui se pratiquait dans l'église de Jérusalem (6). Malgré cette insinuation, des liturgistes ont de la peine à admettre que l'*Alleluia* fut employé dans la liturgie

(1) S. Augustin, *De Civitate Dei*, lib. XXII, c. 8. *P. L.*, t. XLI, c. 776, et *De Retract.*, lib. II, c. *P. L.*, t. XXXII, c. 634. — Voir Tommasi : *Opera*, t. IV, *præf. lit.*, p. VII.

(2) Bona, *Rerum liturgicarum*, lib. II, c. 3, t. III, p. 49.

(3) Probst, *Abendländische messe*, pp. 128 et 110. — Duchesne, *Liber Pontificalis*, t. p. 231. — P. Lejay, *Revue d'Histoire et de littérature religieuses*, t. II, p. 182.

(4) S. Ambroise, *in Ps. 118*. *P. L.*, t. XV, c. 1443.

(5) S. Augustin, *Serm.* 165. *P. L.*, t. XXXVIII, c. 902, *Serm.* 341, *P. L.*, t. XXXIX, c. 1493. *Serm.* 49 *alias 237 de tempore*. *P. L.*, t. XXXVIII, c. 320. — Le canon 36 du III<sup>e</sup> concile de Carthage en 397, permet, le jour de la commémoration des martyrs, de lire leurs actes à la Messe.

(6) S. Grégoire le Grand, *lib. IX, Epist. 12*. *P. L.*, t. LXXVII, c. 951.

romaine seulement au temps de saint Jérôme ; d'autre part, ils trouvent que sa place ne devrait pas être après le graduel où il est un peu comme un bloc erratique (1) — c). *Monitions et prières.* Après les lectures avait lieu le sermon donné soit par l'évêque soit par les prêtres (2). Des prières étaient récitées soit au début de la messe soit à ce moment, comme saint Augustin le donne à entendre (3), quand il explique ainsi le texte de saint Paul (1 Tim., c. II, v. 1) ; on prononce, dit-il, des prières et supplications avant de commencer à bénir ce qui est sur la table du Seigneur. Après le sermon se fait le renvoi des catéchumènes (4) ; il paraît même qu'en Afrique comme à Jérusalem la seconde partie de la Messe se célébrait dans une autre église (5).

B. *Messe des fidèles* : prières de l'offrande, canon, fraction et communion. Deux passages de saint Augustin permettent de reconstituer pour l'Afrique à son époque le rite du Sacrifice proprement dit. — Le premier est tiré de la lettre à Paulin : « Dans la célébration des saints Mystères, y est-il dit, nous formulons des demandes (*precationes*) avant le moment où l'on commence à bénir ce qui est sur la table du Seigneur ; il y a des prières (*orationes*) au moment où l'offrande est bénite, sanctifiée (c'est-à-dire *consacrée*) et rompue pour la distribution ; dans presque toute l'église on termine ces formules par l'*Oraison dominicale*... Il y a des invocations (*interpellationes*) ou, comme portent vos manuscrits, des demandes (*postulationes*) quand le peuple est béni. Alors, en effet, vos pontifes, comme

(1) *Dictionnaire d'Archéologie Chrétienne et de Liturgie*, t. I, c. 1238 et 1243.

(2) S. Ambroise, *Epist. ad Vercellenses*, P. L., t. XVI, c. 1192. — S. Augustin, *Confess.*, liv. VI, c. 3. P. L., t. XXXII, c. 721.

(3) S. Augustin, *Epist. 149, alias 59 ad Paulinum*, P. L., t. XXXVIII, c. 630.

(4) S. Ambroise, P. L., t. XX, c. 993. — S. Augustin, *Serm. 49*, P. L., t. XXXVIII, c. 324.

(5) S. Augustin, *Serm. 325*, P. L., t. XXXVIII, c. 1449.

des intercesseurs, présentent leurs clients à la puissance très miséricordieuse par l'imposition des mains. Cela étant fait, après que tous ont participé à un si auguste sacrement, l'action de grâces vient tout conclure (1). » — Le second passage est tiré d'une instruction aux nouveaux baptisés : « Vous devez savoir, leur dit saint Augustin, ce que vous avez reçu, ce que vous allez recevoir, ce que vous devez recevoir chaque jour. Ce pain que vous voyez sur l'autel, après qu'il a été sanctifié (ou consacré) par la parole de Dieu, c'est le corps de Jésus-Christ. Ce calice... Voici le mystère dans l'ordre où il s'accomplit : d'abord après la supplication (c'est-à-dire la *litanie* et la *prière qui la suit*) on vous avertit d'élever votre cœur : *Sursum habere cor...* à quoi vous répondez : Notre cœur est vers le Seigneur, *habemus ad Dominum...* et pour vous apprendre que ce résultat n'est pas dû à vos seules forces, mérites ou efforts, l'évêque ou le prêtre, qui offre le sacrifice, continue en disant : Rendons grâces au Seigneur notre Dieu, *Gratias agamus*; vous attestez que cela est juste et raisonnable : *Dignum et justum est*. Puis après la sanctification (ou *consécration*) du Sacrifice divin, nous disons l'*Oraison dominicale*, que vous avez reçue et rendue; on dit : La paix soit avec vous, *pax vobiscum*, et les chrétiens s'embrassent dans un saint baiser. C'est là un signe de la paix qui doit être dans votre conscience comme sur vos lèvres. Voilà donc nos sublimes mystères (2). »

A l'aide de ces deux textes, M. Bunsen a établi de la façon suivante le *schema* de la Messe africaine : ce

(1) S. Augustin, *Ep.* 119 déjà citée. — Le saint docteur n'indiquerait-il pas le rite de la Bénédiction épiscopale donnée après le *Pater*, telle qu'on la trouvera plus tard dans le groupe des liturgies gallicanes ? Nous inclinons volontiers à le penser.

(2) S. Augustin, *Serm.* 227 alias 83 de diversis. *P. L.*, t. XXXVIII, c. 1099. On trouve dans le saint docteur de fréquentes allusions au *Sursum cor*, *Gratias agamus*, par exemple : *P. L.*, t. XXXIII, c. 507, 554, 840 ; — XXXIV, c. 128, *De Vera Religione*, *De bono viduitatis*. *P. L.*, t. XI, c. 443 ; — *De dono perseverantiae*. *P. L.*, t. XLV, c. 557.

*schema* peut être rapproché de celui de la Messe alexandrine. L'auteur ne nous donne que la Messe des fidèles :

1. *Offrande (Oblatio populi et oratio oblationis cum prece precatoria)* ;
2. *Préface (Sursum corda ; Laudes ; Vere dignum ; Agios)* ;
3. *Canon (Sanctificatio Sacrificii, præmissis verbis institutionis)* ;
4. *Fraction de l'hostie et Oraison dominicale (1)* ;
5. *Baiser de paix (pax vobiscum)* ;
6. *Bénédictio du peuple (interpellatio, sacerdote populum Deo offerente)* ;
7. *Communion et action de grâces (2)*.

C'est là tout ce qu'on peut donner pour l'Afrique au temps de saint Augustin ; il est impossible d'avoir un texte du canon africain, parce que les écrivains de cette époque gardent généralement le silence sur les mystères sacrés (3), tout au plus relève-t-on des allusions discrètes, comme la réponse *Amen* faite par les fidèles à la fin du canon pour marquer leur adhésion aux prières du prêtre, le préambule du *Pater* analogue au prologue romain ; l'*amen* prononcé au moment où l'on recevait la communion ; le verset caractéristique du Ps. 33, *Gustate et videte* chanté au moment de la communion.

On admet assez généralement une affiliation de la liturgie africaine à la liturgie de Rome. Un texte de saint Optat de Milève (4) relatif à l'oblation rappelle au moins la finale du *Te igitur* dans le canon actuel ;

(1) Les textes allégués peuvent être sur ce point corroborés par bon nombre d'autres, comme *Serm.*, 56, 90, 110, 112, 131, 272, 334 dans *P. L.*, t. XXXVIII, c. 381, 550, 641, 643, 729, 1247, 1469. — *Serm.* 4, t. XLVI, c. 836.

(2) Bunsen, *Liturgia Africana*, p. 242.

(3) Saint Augustin fait allusion à la loi de l'arcane, *fragm. III. P. L.*, t. XXXIX, c. 1721.

(4) Saint Optat, *Contra Parmen. seu de Schismate Donatist.*, lib. II. *P. L.*, t. XI, c. 762.

un autre passage de saint Optat combiné avec un texte de saint Fulgence présente aussi quelque affinité avec l'anamnèse romaine : *Unde et memores* ; après mention de l'Ascension, des formules placent la Pentecôte ou avènement du Saint-Esprit (1). Le mot *accedentes* (2) employé par saint Augustin est resté dans les plus anciens Sacramentaires pour désigner les oraisons de la communion, etc. (3). Il est à regretter que nous n'ayons plus les recueils de formules, car on a des preuves que de tels recueils existaient alors, contenant prières litaniques, préfaces, probablement aussi des bénédictions épiscopales. Un canon du premier concile de Milève (402) le dit explicitement (4) ; Gennade, prêtre de Marseille (vers 495), parle d'un africain Procontius, auteur d'un livre des Sacraments (5). Enfin, comme pendant la période anté-nicéenne, il y avait aussi des *diptyques* ou recueils de noms qu'on lisait à l'offrande et des listes de martyrs, premier noyau d'un martyrologe.

3° En ce qui concerne Milan, la Messe, au temps de saint Ambroise, ne devait pas différer beaucoup de la Messe romaine ; peut-être est-ce le moment de mentionner le traité *De Sacramentis* à l'appui de cette assertion. On s'accorde aujourd'hui à dire que saint Ambroise n'en est pas l'auteur, mais cet auteur, demeuré inconnu, a exploité le *De Mysteriis*, œuvre authentique de l'évêque de Milan. M. Probst et Dom Morin (6) supposent que le *De Sacramentis* provient de notes prises pendant que saint Ambroise prêchait aux néophytes ; Mgr Duchesne pense qu'il a été composé dans une

(1) *Ibid.*, lib. IV, c. 1. P. L., t. XI, c. 1064.

(2) *Serm.*, 90, 77, 132, 164, 332 dans P. L., t. XXXVIII, c. 561, 485, 736, 899 et 1462.

(3) Voir encore d'autres rapprochements indiqués dans le *Dictionnaire d'Archéologie chrétienne et de Liturgie*, t. I, c. 633-638.

(4) Voir Mansi, *Concil.*, t. IV, c. 330.

(5) *De Scriptoribus ecclesiasticis*, cap. 78. P. L., t. LVIII, c. 1103.

(6) Probst, *Liturgie des vierten Jahrhunderts*, p. 232. -- Dom Morin, dans *Revue Bénédictine*, 1894, t. XI, p. 76.

église de l'Italie septentrionale où les usages de Rome et de Milan étaient combinés, à Ravenne par exemple (1) ; M. Baumstark qui le dit antérieur à saint Paulin († 431) prétend qu'il aurait influé sur la composition du canon romain au v<sup>e</sup> siècle (2) etc. (3). Toujours est-il que l'auteur paraît se défendre de suivre un usage autre que l'usage romain : ceci suppose une époque où Rome cherche à faire adopter sa discipline par les autres églises, comme fut l'époque d'Innocent I<sup>er</sup> (416). D'après Dom Cagin, le canon milanais comme celui des Sacramentaires gélasiens et grégoriens n'est pas autre que le canon romain, de quelque façon qu'on l'examine (4).

Le document est très laconique sur la première partie de la Messe et sur les prières de l'offrande ; on y lit simplement : *Laudes Deo deferuntur, oratio petitur pro populo, pro regibus, pro cæteris*, c'est une allusion à la *Préface*, au *Sanctus*, à la *Prière liturgique*. L'oblation présente quelques ressemblances avec la prière *Hanc igitur* ; pour la Consécration, les paroles mêmes de l'Institution sont encadrées dans une formule qui suit de très près celles commençant par ces mots : *Qui pridie, Similiter*. L'anamnèse *Ergo memores*, et la prière : *Petimus et precamur* ressemblent à l'*Unde et memores, Supplices te rogamus* du canon romain actuel ; on y lit seulement *per manus Angelorum tuorum*, au lieu de *Angeli tui*. La fraction de l'hostie a lieu avant l'Oraison dominicale

(1) Duchesne, *Origines du Culte chrétien*, 3<sup>e</sup> édition p. 177. — On a prétendu aussi que le *De Sacramentis* pouvait être de Maxime de Turin. Ainsi Th. Scherman, Voir *Rev. Quest. Hist.*, année 1904, t. LXXV, p. 268.

(2) *Revue Bénédictine*, 1904, t. XXI, p. 375.

(3) Les références aux diverses hypothèses sont données dans le *Dictionnaire d'Archéologie chrétienne et de Liturgie*, t. I, c. 2689, note 7.

(4) Dom Cagin : *Paléographie musicale*, t. V, p. 60. M. P. Lejay dit de son côté : « Le canon du *De Sacramentis* n'est pas le canon ambrosien primitif, mais plutôt la forme ancienne que le canon romain avait reçue dans les églises de la Haute-Italie qui suivaient un système mixte. *Diction. d'Arch. chr.*, t. I, c. 1416.

et celle-ci est suivie d'une doxologie apparentée avec les rites grecs (1). Suivent les indications concernant le baiser de paix, la communion (qui ne paraît pas avoir été très fréquente parmi les fidèles à cette époque), les prières d'actions de grâces.

4° On comprend qu'avec de tels éléments, — et les renseignements sur les églises des Gaules y ajouteraient peu de chose, — il soit difficile de dire ce qu'était au IV<sup>e</sup> siècle le Canon romain. Voici d'après Dom Cabrol (2) le résumé des systèmes récents imaginés pour reconstituer ce Canon primitif. Bunsen élimine du canon actuel le *Memento* des vivants, *Communicantes*, *Quam oblationem*, *Memento* des morts avec *Nobis quoque*, *Per quem*, enfin le prélude et l'embolisme du *Pater* : pour lui, le canon primitif comprenait *Préface*, *Sanctus*, *Te igitur*, *Hanc igitur*, *Qui pridie*, *Unde et memores*, *Supplices te* avec la conclusion brève *per D. N. J. C.*, *Pater*, baiser de paix, communion. Bickell a voulu établir des rapprochements entre la messe et le service des synagogues. Pour Drews et Watterich, *Te igitur* et *Communicantes* sont reportés après *Unde et memores* (anamnèse) ; au contraire la prière *Supplices te* remonte avant la consécration : ces auteurs prétendent que la disposition actuelle du Canon a été faite par le pape saint Gélase (492-496) sous des influences étrangères. Baumstark opère dans le Canon romain des bouleversements peut-être plus audacieux encore pour le ramener à l'état du canon primitif : ainsi, avant la consécration il supprime *Te igitur*, *Memento* des vivants, *Hanc igitur*, *Quam oblationem*, c'est-à-dire qu'il conserve uniquement le *Vere Sanctus* comme

(1) Note de Dom Ménard sur le *Sacramentaire grégorien*. *P. L.*, t. LXXVIII, c. 282. Voir aussi *P. L.*, t. XVI, où se trouve le *De Sacramentis*, c. 480, not. 19.

(2) D. Cabrol, *Le Canon Romain*, II, remaniements, dans la *Revue des Sciences philosophiques et théologiques*, juillet 1909, t. III, p. 495. On y trouve la critique de ces systèmes.

transition entre *Sanctus* et *Qui pridie* ; après la consécration, il conserve *Unde et memores*, supprime *Supra quæ*, place *Te igitur*, puis l'*Épiclese*, une prière pour obtenir les effets de la communion et seulement alors, les *Mementos* (des vivants et des morts), *Nobis quoque*. M. Funck, qui rejette les hypothèses précédentes et n'admet pas de remanements de notre canon, sinon peut-être à une époque très reculée, se demande en vérité pourquoi tant de déplacements. M. W. Bishop (qu'il ne faut pas confondre avec M. Edmond Bishop dont nous aurons occasion de parler) fait un rapprochement entre le Canon romain et la Consécration des fonts, et part de là pour établir qu'il dut y avoir primitivement une épiclese après l'anamnèse : telle serait pour lui la succession des prières : *Préface*, *Sanctus*, *Vere Sanctus* (addition occidentale amenée par le *Benedictus* placé lui-même en cet endroit), *Te igitur* (les *Mementos* appartiennent plutôt à l'offertoire), *Hanc igitur*, *Supplices te*, *Qui pridie*, *Anamnèse*, puis *Quam oblationem* formant *épiclese* avec finale ; sur cette souche primitive se seraient greffées deux branches, la liturgie orientale et la liturgie occidentale, et dans cette dernière la liturgie romaine aurait formé un rameau à part. Dom Cagin propose un arrangement nouveau dont le caractère est de transférer les deux *mementos* en dehors du canon, au moment de l'offertoire ; à ses yeux, ces deux prières auraient pris leur place actuelle vers les v<sup>e</sup> ou vi<sup>e</sup> siècles ; voici son *schema* : *Oraisons secrètes*, *Préface*, *Sanctus*, puis *Te igitur*, *Hanc igitur*, *Quam oblationem* et *Qui pridie* formant un *premier groupe* de prières ; *Unde et memores*, *Supra quæ*, *Supplices te* (avec conclusion *per eundem Christum*), *Per quem hæc*, *fraction* formant un *second groupe*, enfin *Pater* avec embolisme.

Impossible de discuter ici ces divers systèmes ; donnons seulement d'après Dom Cabrol les conclusions générales à tirer : a) nous n'avons pas dans le canon

romain la prière eucharistique primitive, celle-ci dut être d'abord formulée en grec, puis en latin, il y eut ensuite une sorte de compromis entre les deux formes, la combinaison se rapprochant de la forme donnée par saint Justin. b) Le canon romain actuel porte la trace encore sensible de retouches : ainsi *Te igitur* ne se rattache logiquement ni à la *Préface* ni au *Sanctus* ; très vraisemblablement le *Memento* des vivants et le *Communicantes* ne sont pas à leur place primitive (ils étaient probablement rattachés à l'Offertoire), *Hanc igitur* et *Quam oblationem* forment une sorte de doublet ; au contraire *Qui pridie*, *Unde et memores*, *Supra quæ* et même *Supplices te* paraissent constituer comme un bloc sans suture ; pour le *Memento* des morts et *Nobis quoque*, il faudrait les reporter à la suite du *Memento* des vivants, la conjonction *etiam* du *Memento* des morts formant liaison ; enfin le *Per quem* et le *Per ipsum*, qui sont bien la finale du canon, ne se lient pas aux prières précédentes. Peut-être devra-t-on modifier un jour ces conclusions, en partie du moins ; nous avons cru bon néanmoins de les mentionner, car elles s'harmonisent avec les données malheureusement incomplètes du présent paragraphe, et jetteront quelque lumière sur le suivant.

### § 2. — LITURGIE ROMAINE ET LITURGIE GALRICANE.

Des remarques consignées à la fin du paragraphe précédent il résulte que les origines de la messe romaine et de la messe gallicane restent toujours dans l'ombre et qu'on ne saurait dire si la forme du canon romain actuel existait déjà au commencement du iv<sup>e</sup> siècle ou si l'on n'avait pas alors un canon se rapprochant de celui de la Messe gallicane et modifié dans le cours du iv<sup>e</sup> siècle. On trouve la trace de ce dissentiment dans un article de Mgr Duchesne où il déclare vouloir garder son hypothèse nonobstant les observations de Dom Cagin. Tous deux invoquent la lettre d'In-

nocent I à Décentius (416), mais donnent de ce document important une interprétation différente (1). Nous n'entrerons pas dans le débat, mais prenant les deux liturgies à une époque où elles sont certainement divergentes, nous allons mettre en regard l'une de l'autre la messe romaine et la messe gallicane.

## Messe Romaine.

## Messe Gallicane.

## Première Partie.

## ANTIPHONA AD INTROITUM.

(Chant exécuté par la Schola pendant l'entrée de l'Officiant : Celui-ci s'avance et

*Salutat sancta,*

C'est-à-dire baise l'autel et le livre des Evangiles ;  
Dans le Sanctuaire, SALUT aux ministres et à l'assistance.

KYRIE ELEISON, et *litanie* ;

Sorte de dialogue entre les ministres sacrés et l'Assemblée.

## ANTIPHONA AD PRÆLEGENDUM.

(La dénomination est tirée de l'exhortation qui suivait immédiatement.)

Avis du Diacre « *Silentium facile* » puis dans le Sanctuaire SALUT à l'assistance.

A) *Aius. (Trisagion) (2).*

B) KYRIE ELEISON, *sans litanie.*

a) entonné par l'Evêque en grec et en latin.

b) chanté par les enfants.

C) *Prophetia ou Benedictus (3).*

C'est-à-dire le Cantique de Zacharie. S. Luc, I, 68.

(1) Duchesne : *Origine de la liturgie gallicane*, dans *Revue d'Histoire et de littér. relig.*, 1900, t. V, p. 31 et Dom Cagin : *Paliographie musicale*, t. V, pp. 41 et 77. Pour le premier, la messe gallicane vient de Milan, pour le second, elle vient de Rome.

(2) Le Concile de Valson (529), ordonne que le *Trisagion* sera chanté à toutes les messes.

(3) Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, liv. VIII, 7, fait allusion à cet usage. Parlant de Palladius, de Saintes, il dit qu'il entonna le chant de la Prophétie. Mabillon pense à tort qu'il s'agit ici de la Leçon prophétique, car jamais l'officiant n'entonnait les lectures. *P. L.*, t. LXXI, c. 433.

**Messe Romaine***Collecta :*

première oraison, dite aussitôt que les fidèles étaient entièrement réunis.

**LECTIO PROPHETICA :**

ou passage de l'Ancien Testament ; avant le v<sup>e</sup> siècle cette lecture fut supprimée, sauf en certains jours.

*Graduel :*

après suppression de la leçon précédente, on reporta ce graduel après l'Épître.

**ÉPIÎTRE :**

lecture tirée des écrits de l'Apôtre ; après le v<sup>e</sup> siècle, elle fut aussi tirée de l'Ancien Testament.

*Alleluia ou trait.*

C'était une particularité de l'usage romain de placer l'*alleluia* avant l'évangile.

**ÉVANGILE.****HOMÉLIE.**

Sozomène, *H. E.*, vii, 19, nous dit qu'au temps de saint Sixte III (432-440) personne ne prêchait à Rome. Mais nous savons que saint Léon (440-460) a laissé des homélies, prêchées sans doute par lui-même, seulement à certaines fêtes.

**Messe Gallicane***Collectio post prophetiam :*

Nom tiré du chant qui précède ; souvent dans cette prière on trouvait des réminiscences du *Benedictus*.

**LECTIO PROPHETICA :**

Lecture tirée de l'Ancien Testament.

**LEÇON APOSTOLIQUE.**

Épîtres, Apocalypse ou Actes des Apôtres (1).

*Benedictio,*

c'est-à-dire, hymne des trois jeunes gens (Dan., iii, 51), puis un *répons*.

Il n'y avait pas uniformité entre les églises pour l'ordre de ces chants.

**ÉVANGILE.****HOMÉLIE.**

La pratique était mieux observée dans les Gaules, où les évêques se faisaient suppléer par des prêtres, non sans causer quelque surprise aux pontifes de Rome.

(1) Aux fêtes des saints on lisait aussi leurs *actes* ou récits de leur martyre. Grég. de Tours, liv. I, de *Gloria martyrum*, c. 86. *P. L.* t. LXXI, c. 781.

## Messe Romaine

## Messe Gallicane

## Deuxième Partie.

(Fin de la messe des Catéchumènes.)

*Oremus :*

Il est étrange de constater qu'à cette invitation ne correspond aucune prière des fidèles ; il y a là un hiatus. Mgr Duchesne est persuadé que cet hiatus était rempli à Rome, dans les temps anciens par des prières analogues à celles que l'Eglise récite actuellement le Vendredi Saint : une série de demandes pour les diverses classes de personnes (1).

*Offrande :*

Pendant ce temps, le chœur exécute l'*offertoire*. Cette présentation des dons est d'origine romaine. Il y avait primitivement une prière de l'oblation, tombée en dé-

(Renvol des pénitents).

*Litanie diaconale :*

C'est le commencement de la prière des fidèles. Un canon du concile de Lyon, de l'an 517 mentionne cette prière ; les pénitents, par une faveur spéciale, sont autorisés à demeurer dans l'église pendant qu'on la récite (2).

*Collectio post precem :*

C'est comme un résumé fait par l'évêque, des invocations précédentes.

Alors a lieu le *renvoi des catéchumènes* (3).

*Ad ostium :*

Invitation au silence et à la garde des portes.

*Procession de l'oblation :*

L'offrande des fidèles n'avait pas lieu à ce moment ; la matière du sacrifice avait été préparée à la prothèse (sorte de crédence) avant l'entrée du célébrant (4).

(1) Cette litanie ressemble à celle qu'on trouve dans les liturgies d'Orient.

(2) Les liturgistes acceptent de plus en plus les raisons pour lesquelles on place ici dans la liturgie primitive le *Memento des vivants*, le *Communicantes*. Le *Te igitur* aurait été alors la prière pour recommander les oblations (dont parle Innocent I<sup>er</sup>) ; il aurait été précédé de quelque oraison récitée pendant que les fidèles offraient leurs dons ; d'où la conjonction *igitur*. D. Cabrol, *Le Canon romain*.

(3) Et même des pénitents, bien que saint Germain de Paris n'en parle pas. Voir le Concile de Lyon mentionné plus haut.

(4) Rapprocher de ce rite, le rite actuel des Dominicains.

**Messe Romaine**

suétude à Rome, mais conservée à Milan et dans quelques églises de France (1).

*Préparation des pains et du vin du sacrifice.*

*Lavabo.*

*Oratio super oblata*, (seu *secretata*) précédée de l'invitatoire : *Orate fratres.*

PRÉFACE (*Vere dignum et...*) avec quelques variantes suivant les fêtes ; les intercalations de phrases au gré de l'officiant étaient encore pratiquées au IV<sup>e</sup> siècle.

SANCTUS.

Canon :

*Te igitur, Memento, Communicantes, Hanc igitur, Quam oblationem*, avec intercalation de noms correspondant à la lecture des diptyques (2).

**Messe Gallicane**

Un chant, *sonus*, accompagne la procession. Saint Germain de Paris parle d'un triple *alleluia*.

*Laudes* ou *Offertoire* :

Après le dépôt des vases sacrés sur l'autel.

*Prière du Voile*, ou *Præfatio* :

Sorte d'invitatoire adressé à l'assemblée et suivi d'une *Collectio*.

*Lecture des dyptiques* :

Noms des évêques et fidèles écrits sur des tablettes.

*Collectio post nomina.*

*Baiser de paix* avec *Collectio ad pacem*.

CONTESTATIO (seu *immolatio* *illatio*) prière eucharistique ; c'est l'équivalent de la préface romaine : *Vere dignum et...*

SANCTUS.

*Collectio post Sanctus* ; elle commençait ordinairement par les mots *vere Sanctus* ; c'était le lien entre le *Sanctus* et le récit de l'institution.

(1) Le chant mentionné ici est ancien ; c'est sans doute celui auquel saint Augustin fait allusion dans ses *Rétractations*, liv. II, c. 11. *P. L.*, c. 634.

(2) Il n'y a pas de lien bien solide ni bien logique entre ces prières, *Memento* et *Communicantes* correspondant à ce qu'on appelle dans le rit gallican la *lecture des diptyques* placée avant la préface ; disposition qui semble la plus naturelle. Le *Te igitur* précédé d'une autre oraison a pu être le préambule de la lecture des diptyques. Cf. Duchesne, *Origines du culte* 3<sup>e</sup> éd., p. 179.

## Messe Romaine

RÉCIT DE L'INSTITUTION DE L'EUCCHARISTIE : *Qui pridie... Simili modo.*

*Unde et memores* (anamnèse Epiclèse : *supra quæ propitio* (2).

*Memento des défunts.*

*Nobis quoque...* commémoration des vivants et des saints).

(Anciennement : *Bénédictio* et prière pour les biens de la terre).

*Per quem hæc omnia* (3).

*Pater* avec introduction et développement final (après saint Grégoire).

*Pax Domini sit.*

*Baiser de paix.*

Commixtion du fragment de la messe précédente.

Première fraction du pain par le pape.

Fraction du pain par les diacres et les prêtres.

*Pater.*

A cette place probablement avant saint Grégoire (4).

## Messe Gallicane

RÉCIT DE L'INSTITUTION DE L'EUCCHARISTIE. *Qui pridie...* (1)

*Conformatio Sacramenti* : L'officiant y développe tantôt l'idée de la commémoration du Sauveur, tantôt celle de la transformation eucharistique par l'opération du Saint-Esprit.

FRACTION DE L'HOSTIE accompagnée d'une antienne.

*Pater* avec introduction et développement final.

*Commixtion de l'hostie* (formule *Sancta sanctis*).

Bénédiction donnée par l'évêque.

(1) Les anciens livres gallicans omettent souvent ce récit ou n'en donnent que les premiers mots ; le célébrant devait savoir la formule par cœur. Duchesne, *op. cit.*, 3<sup>e</sup> éd., p. 215.

(2) La prière est loin de présenter la précision des formulaires grecs ; on trouve ici des expressions symboliques, cette formule est d'un auteur du IV<sup>e</sup> siècle. Dom G. Morin l'identifie avec l'auteur de l'*Ambrosiaster*, le Juif converti Isaac, *Revue d'hist. et de litt. relig.*, 1897, t. IV, p. 97-121.

(3) La connexion de cette conclusion avec une prière pour les fruits de la terre est encore un exemple de la ressemblance du Canon romain avec les Liturgies orientales. Duchesne, *op. cit.*, 3<sup>e</sup> éd., p. 183.

(4) Mgr Duchesne est amené à faire cette conjecture par ce fait que les anciens livres romains n'ont pas de prières préparatoires à la communion. La Messe gallicane renferme à cette place des formules de bénédictions.

**Messe Romaine**

COMMUNION du pape à l'hostie.  
*Commixtion* du fragment de  
 la messe du jour.

Communlon du pape au calice.  
 Communlon du clergé.

*Announce de la prochaine  
 station.*

Communlon du peuple avec  
*Antiphona ad communio-  
 nem.*

COLLECTIO POST COMMUNIONEM  
 précédée d'un Invitatoire.

ITE MISSA EST. Départ proces-  
 sionnel.

**Messe Gallicane**

COMMUNION du prêtre, du clergé  
 et des fidèles, pendant l'exé-  
 cution du *Trecanum*, chant  
 entrecoupé d'*Alleluias* (1).

COLLECTIO POST COMMUNIONEM  
 précédée d'un Invitatoire.

FORMULE DE RENVOI.

Le tableau comparatif des deux liturgies romaine et gallicane a été dressé par M. Paul Lejay d'après les chapitres VI et VII des *Origines du Culte chrétien* de Mgr Duchesne (2). Les parties communes aux deux liturgies, marquées en petites capitales, sont plus nombreuses qu'on serait tenté de le croire de prime abord, parce que les mêmes rites ne sont pas toujours exprimés dans les mêmes termes. La principale différence est au Canon de la Messe, dans la place assignée aux *Mementos* d'une part et à la lecture des diptyques d'autre part, puis dans le moment où se donne le baiser de paix. C'est sur cette différence que vont se greffer les ramifications de la liturgie gallicane dont il sera question dans la suite, comme aussi sur les formules qui varient avec les différentes fêtes de l'année.

(1) C'est le passage du Ps. 33, *Gustate et videte*, entremêlé d'*Alleluias*. L'expression *Trecanum* a paru à saint Germain de Paris se référer au mystère de la Sainte Trinité.

(2) *Revue d'Histoire et de Liturgie religieuse*, 1897, t. II, p. 93. La messe gallicane au VI<sup>e</sup> siècle est décrite de la même façon dans H. Neizer : *L'introduction de la messe romaine en France sous les Carolingiens*, 1 vol. in-8, Paris 1910, pp. 1-13.

Manifestement, il y a des affinités entre la Messe gallicane et la Messe mozarabe dont nous parlerons plus loin; on trouve dans cette dernière quelques particularités et les dénominations différentes données à des formules semblables. Ainsi l'*Antiphona ad praelegendum* est appelée *officium* ou *officium ad missam*; la lecture prophétique est suivie d'un *psallendo* ou chant extrait des psaumes; après l'évangile sont placées les *Laudes* ou *Alleluia*; la première oraison dite par le prêtre à la Messe des fidèles prend le nom de *Missae*. Il n'y a pas de procession à l'oblation, mais pendant les prières et l'encensement le chœur exécute le *Sacrificium*; la préface est appelée *Inlatio*; la formule qui accompagne les paroles de la Consécration est très brève, commence par les mots : *Adesto Jesu bone*, et, bien qu'on n'y trouve pas les mots *Qui pridie*, la prière qui suit est appelée *oratio post pridie*. Après cette prière se place la récitation du Symbole; puis vient la fraction avec un rit spécial, les parties de l'hostie disposées en forme de croix reçoivent chacune une dénomination. Le *Pater* est précédé du mot : *Oremus* qui se dit seulement deux fois durant toute la messe; ici et une autre fois pendant l'oblation.

Les premiers Calendriers ont déjà fait leur apparition depuis la première moitié du IV<sup>e</sup> siècle, mais, pendant la période que nous venons d'étudier, la distinction des mystères et des fêtes n'a eu presque aucune influence sur la manière dont on célébrait la messe : il en sera autrement dans la période suivante.



## DEUXIÈME PARTIE



### Période des Sacramentaires

DU V<sup>e</sup> AU X<sup>e</sup> SIÈCLE



1. La Messe est une institution dont la forme liturgique s'est développée depuis le 1<sup>er</sup> siècle jusqu'au ix<sup>e</sup> siècle et même au delà (1). Nous venons de suivre ce développement durant les cinq premiers siècles à l'aide des témoignages et documents primitifs ; mais nos investigations se sont limitées aux prières et aux rites qui se retrouvent invariablement dans toute célébration du Saint Sacrifice et qui constituent l'*Ordinaire de la Messe*. A côté de cet Ordinaire vint bientôt se ranger le *Propre de la Messe*, c'est-à-dire les parties variables, adaptées aux différents mystères ou aux fêtes célébrées durant l'année (2). Comme on l'a déjà remarqué, c'est en Occident que se produisit la grande variété des formules, résultat de l'essor donné à l'improvisation liturgique. La première floraison passée, il fallut suppléer à l'insuffisance d'inspiration et l'on forma des recueils avec les parties antérieurement improvisées (3) ; il y eut également des recueils pour les parties non improvisées, lectures ou chants exécutés par les nombreux ministres qui entouraient l'évêque ou le prêtre (4).

(1) D. Cabrol, *Origines liturgiques*, p. 141-142.

(2) *Notions générales de liturgie, Science et Religion*, n° 470, p. 10.

(3) D. Cabrol, *ouv. cité*, p. 87.

(4) Voir l'énumération de ces recueils, dans *Notions générales de liturgie*, pp. 7 à 9.

La réunion de ces recueils formera plus tard le *Missel plénier* ; mais pour se rendre compte de l'histoire du Missel, il faut jusqu'au ix<sup>e</sup> ou x<sup>e</sup> siècle suivre séparément le développement donné à chaque recueil particulier. Ici des éliminations deviennent nécessaires pour ne pas grossir démesurément le présent opuscule ; on trouvera, dans les *Lectionnaires* et les *Évangélistaires* (1), les détails concernant les lectures de la messe ; l'opuscule sur l'*Antiphonaire* renseignera sur les parties chantées par le chœur durant le Saint Sacrifice ; enfin l'étude des origines, des rites et cérémonies observées au cours de la célébration sera faite dans un opuscule ayant pour titre le *Cérémonial*. Reste à parler, dans cette seconde partie, des *Sacramentaires*, répertoire inconnu à la liturgie orientale, mais qui prend un merveilleux développement dans nos liturgies d'Occident entre le v<sup>e</sup> et le x<sup>e</sup> siècle (2).

2. Cette seconde partie comprendra deux chapitres, savoir :

Chapitre Premier. — Les premiers Sacramentaires aux v<sup>e</sup>, vi<sup>e</sup> et vii<sup>e</sup> siècles, dans la liturgie romaine et les autres liturgies d'Occident.

Chapitre II. — Les Sacramentaires aux viii<sup>e</sup>, ix<sup>e</sup> et x<sup>e</sup> siècles.

## CHAPITRE PREMIER

### Les premiers Sacramentaires aux V<sup>e</sup>, VI<sup>e</sup> et VII<sup>e</sup> siècles dans la liturgie romaine et les autres liturgies d'Occident.

Nous divisons ce chapitre en trois articles : 1<sup>o</sup> les premiers recueils de l'église romaine ; 2<sup>o</sup> les recueils

(1) *Science et Religion*, n<sup>o</sup> 463-464 et 465-466.

(2) D. Cagin, *Paléographie musicale*, t. V, p. 45.

du VII<sup>e</sup> siècle dans les autres liturgies d'Occident ;  
3<sup>e</sup> vue d'ensemble sur le contenu du Sacramentaire à  
la fin du VII<sup>e</sup> siècle.

#### ARTICLE I. — Les premiers recueils de l'Église Romaine.

1. *La dénomination.* Des auteurs du V<sup>e</sup> siècle se servent des mots *Sacramentorum volumen* pour désigner un recueil des formules sacrées (1) ; nous disons à peu près dans le même sens : le *Livre des Saints Mystères*. Du titre *Liber Sacramentorum* inscrit en tête des recueils gélasien et grégorien, on a fait *Sacramentarium* ou *Sacramentarium*. Ces expressions, paraît-il, avaient dans le principe un sens différent : le *Liber Sacramentarius* était le recueil des formules nécessaires pour l'administration des Sacrements et la célébration de la Messe, mais le texte du canon ne s'y trouvait pas. Le *Sacramentarium* renfermait à la fois les formules susdites et le texte du canon (2). Au VI<sup>e</sup> siècle, les mots : *Liber Missalis* indiquent un recueil analogue au Sacramentaire (3).

2. *Les précurseurs de ces recueils.* — Sur l'attribution à saint Hilaire de Poitiers (368) d'un traité ayant pour titre : *Liber Officiorum*, l'accord est loin d'être fait. On a relevé, paraît-il cette attribution dans saint Jérôme au V<sup>e</sup> siècle (4) et dans Bernon de

(1) Gennade, *De Scriptoribus Ecclesiae*. P. L., t. LVIII, c. 1103.

(2) Dom Cagin appelle le *Sacramentaire* un répertoire de morceaux intercalaires, insérés dans un cadre ordinaire (i. e. *ordo missae*) qu'ils supposent. *Paléogr. music.*, t. V, p. 45.

(3) Agnellus, *Liber Pontificalis* : « XII libri sub uno volumine exarati ». P. L., t. CVI, c. 1601. C'est sans doute une compilation liturgique suivant l'ordre des douze mois de l'année, dit à ce sujet M. Rule, *The Missal of S. Augustine's Abbey. Canterbury, Introd.*, p. ci.xi, II.

(4) S. Hieronymus, *De Scriptoribus ecclesiasticis*. P. L., t. XXIII, c. 601. Il paraît pourtant que saint Jérôme appelle ce traité, *Liber Mysteriorum*, et non *Liber Officiorum* ; on a cru que le premier de ces deux titres ne pouvait convenir qu'à un recueil liturgique. La découverte de Gamurrini et les fragments publiés récemment par cet auteur ont montré que le traité se rattache à l'exégèse, non à la liturgie. *Rev. Bibl.*, a. 1910, t. XXVII, p. 18.

Relchenau, au XI<sup>e</sup> siècle. Ce dernier écrivain se propose d'appuyer sur l'autorité de saint Hilaire la thèse d'un Avent liturgique de trois semaines. De nos jours Mgr Mercati a soulevé une difficulté contre l'attribution faite par Bernon et prétendu, en particulier, qu'on ne pouvait faire remonter à l'époque de saint Hilaire la pratique d'un avent de trois semaines (1). Le Rév. W.-C. Bishop a répliqué en disant que le passage pourrait bien concerner, non une saison de l'avent, mais une période de préparation à l'avènement du Sauveur, célébré au jour de l'Épiphanie, quand la fête de Noël n'existait pas encore; les trois semaines consacrées à l'élection des Catéchumènes auraient commencé le 17 décembre (2). Dom Wilmart incline à penser que l'attribution faite par Bernon doit être tenue pour exacte (3). Dans ces conditions, il y a peu à tirer de saint Hilaire pour l'histoire du Missel. — D'après Gennade († 495), un prêtre de Marseille, nommé Musée, composa, au V<sup>e</sup> siècle, un livre contenant des collectes et des préfaces, puis un évêque de Mauritanie, Voconius, réunit des prières du même genre; nous n'avons plus ces compositions, on peut penser néanmoins qu'elles ont laissé des traces dans le Sacramentaire grégorien ou les autres livres liturgiques postérieurs (4).

3. Les trois premiers recueils liturgiques romains sont le *Léonien*, le *Gélasien* et le *Grégorien*; nous allons nous en occuper dans cet article. On leur a assigné une date approximative, applicable aux manuscrits tels que nous les possédons, le VI<sup>e</sup> siècle pour le Léonien, la fin du VII<sup>e</sup> pour le Gélasien, fin

(1) G. Mercati, *More Spanish symptoms*, dans *Journal of theological Studies*, a. 1907, vol. VIII, p. 429.

(2) *Journal of theological Studies*, a. 1909, vol. X, p. 128.

(3) Le prétendu *Liber Officiorum* de saint Hilaire et l'Avent liturgique, dans *Revue Bénédictine*, année 1910, t. XXVII, p. 509.

(4) *P. L.*, t. LVIII, c. 1103 Hurter, *Nomenclator literarius*, t. I, c. 435.

du VIII<sup>e</sup> ou l'époque d'Adrien I pour le Grégorien. Ceci n'empêche pas d'en analyser les éléments constitutifs pour en dégager le fonds primitif, assigner à ce fonds une date plus reculée, s'il y a lieu, le distinguer des additions et interpolations postérieures (1). Cet article donnera le résumé des tentatives faites jusqu'à ce jour ; on y étudiera dans trois paragraphes chacun des trois documents.

§ I. — SACRAMENTAIRE LÉONIEN.

1. *Notion.* — Le Sacramentaire léonien est un recueil de prières pour la Messe dans le courant de l'année : il contient des oraisons et des préfaces. On discute encore sur la question de l'auteur ; il serait mieux de dire que c'est l'œuvre d'un compilateur puisant à différentes sources. Il est à croire que, malgré son titre de Sacramentaire, il n'a jamais été un livre liturgique proprement dit, mais plutôt un recueil de pièces liturgiques. Les préfaces ont un caractère plus personnel que dans aucun autre document de ce genre ; elles sont une sorte de plaidoyer ou de réquisitoire, elles contiennent des allusions aux malheurs des temps. C'est le spécimen unique d'une de ces liturgies locales, improvisées, où le prêtre ne fait qu'un avec les fidèles (2).

2. *Date.* — Ces allusions ont servi de point de départ aux liturgistes pour assigner une date au document. L'unique manuscrit qui subsiste, le plus ancien du genre, se trouve actuellement à la bibliothèque du chapitre de Vérone n<sup>o</sup> LXXXV, ancien LXXX (d'où la dénomination de *Sacramentaire Véronais*). Il est malheureusement incomplet des trois premiers mois de l'année ; l'écriture onciale paraît être du VI<sup>e</sup> siècle, mais c'est une copie et l'on s'accorde à faire remonter plus

(1) *Revue Bénédictine*, année 1890, t. VII, p. 359.

(2) D. Cabrol, *Origines liturgiques*, p. 109 et 110.

haut l'original; l'entente cesse lorsqu'il s'agit d'assigner une date précise. Les premiers éditeurs (Bianchini) le faisaient remonter à saint Léon (440-461); Muratori l'attribue au pontificat de Félix III (526-530) (1). De nos jours la question a été reprise sans amener l'entente : on a voulu voir dans le Sacramentaire léonien un travail préparatoire à la confection du gélasien, ce dernier ayant été probablement composé en Gaule, la préparation aurait, elle aussi, une origine gallicane, peut-être serait-elle l'œuvre de Grégoire de Tours; cette théorie, la dernière émise, est certainement originale et neuve, malheureusement l'auteur, M. le professeur Buchwald, n'apporte aucune preuve à l'appui de son hypothèse (2); le Dr Probst attribue la plupart des formules au pape saint Léon (3); Mgr Duchesne voit, dans une oraison qui se trouve en juillet, sous le n° 28, une allusion au siège de Rome soutenu entre 537 et 538 contre les Ostrogoths, il considère donc cette date comme celle où a dû commencer la compilation (4); M. Feltoe, le dernier éditeur du document, dit que la compilation actuelle est postérieure à la mort de saint Grégoire le Grand, (604), il y reconnaît néanmoins la présence de pièces d'une plus grande antiquité (5); il caractérise l'œuvre

(1) Le Sacramentaire léonien a été publié, après Bianchini, par les frères Ballerini dans leur édition des œuvres de saint Léon, *P. L.*, t. LV, puis de nos jours par Ch. Feltoe, *Sacramentarium leontianum edited with introduction, notes and three photographs*, Cambridge, 1896.

(2) *Revue Benedictine*, année 1909, t. XXVI, p. 121, ce n'est pas à dire qu'on veuille nier ici les relations entre le léonien et le gélasien; ces relations ont été remarquées depuis longtemps, témoin cette opinion de d'Orsi reproduite par Assémani; le *Codex veronensis* serait un pur et simple gélasien. Smith, *Dictionary of christian antiquities*, p. 1830.

(3) Probst, *Die ältesten römischen Sakramentarien und ordines erklärt*.

(4) Duchesne, *Origines du Culte chrétien*, 3<sup>e</sup> édit., p. 137.

(5) Ch. Feltoe, *ouv. cité*, Introduction, p. xv-xvi. M. P. Lejay, estime qu'il n'y a pas lieu de s'arrêter à ces données, parce que le point intéressant à déterminer est la limite la plus basse. A ses yeux, les premières années du VII<sup>e</sup> siècle restent la date la plus vraisemblable. *Revue d'histoire et de littérature religieuses*, année 1897, t. II, p. 192.

entière de document original en son genre, de compilation faite pas un simple particulier au VII<sup>e</sup> siècle, à l'aide d'éléments antérieurs; enfin M. Martin Rule, dans deux articles qu'il consacre au Sacramentaire léonien, fait du texte une analyse minutieuse, en déduit cette conclusion que le document est le résultat d'une triple compilation accomplie successivement sous les pontificats de saint Léon (440-461), de saint Hilaire (461-468) et de saint Simplicius (468-483). Ainsi, au lieu de reculer la première rédaction du document après 558, cet auteur trouve préférable de la placer aussitôt après l'an 455; car, dit-il, la préface XVIII, VI et la secrète XVIII, XXVIII, cadrent bien avec l'envahissement et le pillage de Rome par Genséric, entre le 28 mai et le 11 juin de l'an 455. D'autres considérations encore sont exposées dans les articles de M. Rule (1). — M. Ed. Bishop, lui aussi, se prononce pour la seconde moitié du V<sup>e</sup> siècle (2). Mais l'accord est loin d'être fait: contentons-nous de dire que le Sacramentaire léonien est la forme la plus ancienne de la liturgie romaine, qu'il est léonien au moins par le caractère de ses formules.

3. *Contenu.* — Le début du recueil manque dans le seul manuscrit qui nous soit parvenu; il constituait sans nul doute la partie la plus intéressante, contenant le canon de la messe, probablement les trois premiers mois de l'année, une bonne moitié du mois d'avril, c'est-à-dire les formules du carême et du temps pascal.

Ce qui nous reste constitue une ample collection, un *amas de matériaux* recueillis par un particulier; il y a jusqu'à douze messes (et même plus) pour une seule fête. — Quarante-trois sections principales sont échelonnées inégalement sur les huit derniers mois de l'an.

(1) *The leonian Sacramentary*, dans *Journal of theological studies*, année 1908, t. IX, p. 513, et année 1909, t. X, p. 54.

(2) Ed. Bishop; *The earliest roman mass book*, dans *The Dublin Review*, an. 1892, vol. 116, p. 246-247.

née liturgique ; chaque section comprend un nombre fort inégal de subdivisions. La dernière partie d'avril commence avec la fin du n° vi, section VIII : c'est une collection de quarante-trois messes communes en l'honneur des martyrs et des confesseurs, les messes se succèdent sous la rubrique invariablement répétée : *item alia*, elles contiennent oraisons et préfaces, quelques noms apparaissent comme ceux de saint Tiburce, n° vi, de saint Laurent, n° xx, de saint Grégoire (probablement le thaumaturge), n° xxxiii ; au n° xvii est mentionnée une sainte martyre qui n'est pas autrement nommée (*Scæ martyris tuæ*). La présence de ces noms a fort embarrassé les liturgistes, et ils n'ont pas jusqu'ici donné d'explication satisfaisante, non plus que de la phrase suivante tirée du n° xxi : *eius ecclesia sic veris confessoribus falsisque permixta nunc agitur*. M. Feltoe croit à un défaut d'arrangement méthodique dans cette série (1).

Quatre sections en mai (VIII-XII) se rattachent au mystère de l'Ascension (*in Ascensa Domini*) à la vigile de la Pentecôte (*pridie pentecosten*), à la Pentecôte (*in dominicum pentecosten*) et au jeûne du quatrième mois (*in jejuniis mensis quarti*). On a essayé de reconstituer la collection des prières assignées à la vigile de la Pentecôte (2). — Quatre sections pour le mois de juin (XIII-XVI) présentent des séries de messes pour la nativité de saint Jean-Baptiste, *N. Sci Johannis Baptiste*, pour les martyrs saints Jean et Paul *in N. Scorum Johannis et Pauli*, pour la fête de saint Pierre et saint Paul. Dans la série des vingt-huit messes qui composent cette dernière section, on a inséré assez malencontreusement, ce semble, la rubrique *conjunctio oblationis virginum sacratarum*, car rien dans les formules ne correspond à ce titre. — Juillet a deux sec-

(1) Ch. Feltoe, *Sacramentarium leonianum*, Introduction, p. VIII.

(2) M. Rule, *The leonian Sacramentary*, dans *Journal of theological studies*, année 1908, t. IX, p. 576.

tions, la première (XVII) en l'honneur des sept fils de sainte Félicité ; on y mentionne trois cimetières différents *in cymeterio tornarum... maximi, via salaria, et... prætextatæ, via appia* ; la deuxième (XVIII) sous le titre *inc. orationes et preces diurnæ* donne une série de quarante-cinq messes, entrecoupées de rubriques au sens plus ou moins énigmatique ; il y a là des traces de nombreuses retouches. — Dans les sections XVIII-XXIII qui remplissent le mois d'août, figurent les fêtes de saint Etienne (il s'agit du premier martyr), de saint Sixte (une huitième messe est en l'honneur des saints Felicissime et Agapit ; saint Sixte est commémoré *in cymeterio Callisti*, les deux autres saints *in cymeterio prætextatæ, via appia*) ; de saint Laurent ; des saints Hippolyte et Pontien ; des saints Félix et Adaucte. — On compte jusqu'à huit sections en septembre (XXIV-XXXI) ; la disposition des trois premières en l'honneur des saints Corneille et Cyprien, de sainte Euphémie, de la dédicace d'une basilique (*N. Basilicæ angeli in Salaria*) paraît un peu anormale ; la section XXVII a pour titre : *admonitio Jejunii mensis septimi et orationes*, et les quatorze messes qui la composent sont coupées par une autre rubrique assez étrange : *invitatio plebis in jejuniis mensis decimi* ; les sections XXVIII et XXIX se rapportent à la consécration des évêques, diacres ou prêtres, puis aux anniversaires de cette consécration (il y a jusqu'à vingt-trois messes) ; enfin XXX et XXXI, *ad virgines sacras*, et *inc. velatio nuptialis* relèvent plutôt du pontifical que du missel ; on a utilisé plus tard la *velatio nuptialis*, pour la messe de mariage. — Octobre a trois sections, XXXII-XXXIV ; la rubrique, *de siccitate temporis* n'affecte que la première collecte, les deux autres sections ont un même objet, la prière pour les morts, la rubrique *Sci Silvestri* couvre une messe des défunts pour une intention spéciale. — Cinq sections en novembre, XXXV-XXXIX sont consacrées à honorer les saints quatre couronnés, sainte Cécile, saint Clément et

sainte Félicité, saint Chrysogone et saint Grégoire (le même qui est mentionné en avril), puis saint André, apôtre. Dans les préfaces de sainte Cécile, aucune mention n'est faite de la conversion et du martyre de Valérien, ce qui suppose les pièces plus anciennes que la légende. La dernière section de ce mois peut aussi jeter quelque lumière sur la chronologie du document, les Romains n'eurent d'église en l'honneur de saint André que sous le pontificat de saint Simplicius (468-483). — En décembre, la section XL a un titre singulièrement hétérogène : *N. Domini et martyrum pastoris Basilei et Joviani et Victorini et Eugenia et Felicitatis et Anastasia* ; il est étonnant qu'aucun des noms du titre ne se retrouve dans les messes relatives au mystère de Noël. Ces messes sont au nombre de neuf ; si l'on rattache la première à la vigile, on pourra rapporter les trois suivantes à la triple célébration du jour de Noël. Dans les messes V-IX, on a cru voir des allusions à la pratique des pontifes romains célébrant ces trois messes à des autels différents, puis comme préparation à la dernière, entendant eux-mêmes une messe à Saint-Pierre du Vatican. Les trois dernières sections sont consacrées à saint Jean l'évangéliste, aux saints Innocents et au jeûne du dixième mois.

4. *Caractères.* — Le Léonien n'est pas un sacramentaire proprement dit ; on n'y trouve pas le développement des calendriers alors existants, notamment du calendrier philocalien ; un événement un peu considérable, l'érection d'une basilique, une consécration épiscopale, etc., fournissent l'occasion de composer des oraisons et des préfaces, les messes sur un même objet, les oraisons dans chaque messe s'y présentent en nombre indéterminé, parfois considérable ; les rubriques et directions y paraissent à peine et restent énigmatiques, tout au plus y voit-on des titres brefs au commencement des messes, mais pas de ces sous-titres : *secreti, super oblata, supra populum* qu'on

rencontre dans le Gélisien et le Grégorien. — Toutefois le recueil est un arsenal où puiseront les générations futures; les formules reparaitront dans les sacramentaires ultérieurs, appliquées à d'autres saints et à d'autres circonstances; on compte dans le Missel romain actuel jusqu'à 175 formules dues au Léonien, et cependant presque toutes les préfaces ont été éliminées. — Parmi les oraisons, trois : *Aufer a nobis... Deus qui humanæ substantiæ... Quod ore sumpsimus...* sont entrées dans notre Ordinaire de la Messe. C'est dire tout l'intérêt qu'offre l'étude de ce document pour l'histoire du Missel. — Un autre point de vue intéressant est à relever : dans le Sacramentaire léonien comme dans les lettres de saint Léon apparaît ce qu'on appelé le *Cursus leoninus*, sorte de rythme prosaïque qui consiste en cadences régulières soit à la fin des phrases, soit même à la fin des divers membres de phrases; l'agencement des syllabes y est basé sur leur nombre et sur l'accent. On a pu faire le classement des cadences que renferme le Léonien; sur mille trente clausules, il n'y en a pas dix qui ne soient conformes aux quatre types établis après étude. Le *cursus leonien* est passé dans les formulaires liturgiques des âges suivants (1). Disons en terminant qu'il y a dans les oraisons un style à caractères bien définis, de la précision, de la vigueur et de la sobriété; cette dernière qualité n'exclut ni la couleur ni l'originalité (2).

## § 2. — LE SACRAMENTAIRE GÉLASIEN.

1. *Notion.* — Un second document de la liturgie romaine se présente tout différent du léonien. Sous le nom de *Sacramentaire Gélisien*, il offre une col-

(1) Sur le *Cursus leonien*, voir : Léonce Couture dans *Revue des Questions historiques*, année 1891, t. LI, p. 253. Cet auteur se dit redevable à Noël Valois pour son étude sur le *Cursus*. — Dom Mocquereau : *Paléographie musicale*, t. IV, p. 27. — Vacandard, *Le Cursus* dans *Revue des Questions historiques*, année 1905, LXXVIII, p. 70-102.

(2) D. Cabrol, *Origines liturgiques*, p. 110.

lection mieux ordonnée et distribuée en trois livres : le premier livre contient la messe et les autres offices de toute l'année ecclésiastique ; le second livre renferme les messes pour le propre des saints ; le troisième livre a une ample collection de messes votives avec un certain nombre de messes pour les dimanches et pour les jours de la semaine. Comme on n'avait pas encore assigné de messes spéciales pour chaque dimanche après l'Épiphanie et après la Pentecôte, le célébrant pouvait choisir à son gré, pour ces deux périodes, une messe prise dans la collection des messes dominicales. Le recueil a pour titre : *Liber Sacramentorum Romanæ Ecclesiæ* (1).

2. *Antiquité.* — Deux questions se posent au sujet de ce recueil : 1° d'où lui vient le nom de Gélasien ? 2° à quelle date peut-on faire remonter son apparition dans sa forme primitive ?

A la première question, les liturgistes contemporains répondent que l'application du qualificatif « gélasien » au document se fit vers le VIII<sup>e</sup> ou le IX<sup>e</sup> siècle, quand on voulut le distinguer de l'œuvre de saint Grégoire. Ainsi, dit Wilson (2), ce fut le résultat d'un usage qui se généralisa au VIII<sup>e</sup> et au IX<sup>e</sup> siècle ; on croyait alors pouvoir s'appuyer sur une tradition, mais nulle trace n'en reste antérieurement à l'époque où l'on employa le qualificatif lui-même. L'auteur du *Liber Pontificalis*, sans dire expressément que saint Gélase (492-496) composa un Sacramentaire, lui attribue des formules analogues à celles qu'on trouve dans un recueil de ce genre : *Sacramentorum orationes et præfationes composuit*. Quant à Walafriid Strabon, qui écrit au milieu du IX<sup>e</sup> siècle, il dit que saint Gélase passe pour avoir mis en ordre des prières composées par d'autres et par lui-même et que ces prières étaient

(1) Ed. Bishop, *The earliest roman mass-book*, dans *Dublin Review*, année 1897 ; Vol. 116 p. 247.

(2) H.-A. Wilson, *The Gelasian Sacramentary*, Introduction, p. LVIII.

en usage dans les églises de Gaule (1). Il y a bien là quelque fondement au choix d'un semblable qualificatif, mais il est peu solide (2) : l'usage a néanmoins conservé la dénomination jusqu'à ce jour.

Pour résoudre la seconde question, voici ce qu'on peut dire : dans sa forme primitive, le Sacramentaire gélasien est en substance un recueil romain, le plus ancien Sacramentaire officiel de l'église de Rome au VI<sup>e</sup> siècle. — Divers arguments ont été invoqués à l'appui de cette assertion : d'après Dom Cabrol, il existe des analogies entre le Sacramentaire gélasien et la règle de saint Benoît, ce dernier document ne saurait être postérieur à l'an 542, et il n'est pas vraisemblable que le recueil liturgique se soit inspiré de la règle tandis que le contraire peut être facilement prouvé (3). Ainsi des parties du Gélasien sont, de ce chef, datées de la première moitié du VI<sup>e</sup> siècle. Du fait de la diffusion du Gélasien en Gaule au IX<sup>e</sup> siècle (4), Dom Baumer tire un argument plus général : d'après les écrivains de la première moitié du IX<sup>e</sup> siècle, on connaissait en Gaule un Sacramentaire communément désigné sous le nom de gélasien ; ce document y était regardé comme venant de Rome, datant d'une époque antérieure au Sacramentaire attribué à saint Grégoire le Grand et en usage alors dans l'église romaine. Peu importe que les liturgistes du IX<sup>e</sup> siècle se soient trompés ou non sur l'attribution du document au pape Gélase ; un fait demeure acquis, on est convaincu de son origine romaine et de son antériorité par rapport à l'œuvre de saint Grégoire.

(1) Walafrid Strabon, *De rebus ecclesiasticis*, c. 22, P. L., t. CXIV, c. 946.

(2) Duchesne, *Origines du Culte chrétien*, 3<sup>e</sup> édit. p. 128-129. P. Lejay, *Revue d'histoire et de littérature religieuses*, année 1897, t. II, p. 278.

(3) *Revue des Questions historiques*, année 1904, t. LXXVI, p. 216-217.

(4) La diffusion du Gélasien en Gaule sous les Mérovingiens est désormais hors de doute grâce aux catalogues et inventaires du IX<sup>e</sup> siècle publiés de nos jours. Note de Dom Morin, *Rev. Bénédict.*, 1890, t. VII, p. 320.

Quant à l'époque où le document fit sa première entrée dans les Gaules, Mgr Duchesne, s'arrêtant à la considération du plus ancien manuscrit qui nous a conservé le Sacramentaire gélasien, fixe cette entrée entre l'an 628 et l'an 731. C'est trop particulariser et s'attacher trop servilement aux documents qui ont survécu. Dom Baumer a élargi le problème et puisé, dans les faits, des conséquences, ce semble, plus plausibles : puisque le Gélasien était au ix<sup>e</sup> siècle très répandu en Gaule, pourquoi s'arrêter à l'époque où notre plus ancien manuscrit a été copié et ne placer la date de son entrée en ce pays qu'à la fin du vii<sup>e</sup> siècle ou au commencement du viii<sup>e</sup> ? pourquoi ne pas supposer qu'il y avait alors d'autres manuscrits plus anciens qui ne nous sont pas parvenus ? Cette supposition paraît d'autant plus vraisemblable qu'à la fin du vii<sup>e</sup> siècle, le Gélasien jouissait d'une grande popularité de ce côté des Alpes : et cependant nulle autorité ne l'avait imposé, à côté de ce recueil venant du dehors, la liturgie gallicane avait ses recueils particuliers. Il a fallu un certain temps d'usage, cinquante ans pour ne pas dire plus, avant que le Gélasien acquit une réelle prépondérance. La prépondérance est d'ailleurs un fait indéniable : ce document venu de Rome a marqué son empreinte sur les livres de la liturgie gallicane au vii<sup>e</sup> siècle ; de l'aveu de tous, les anciens recueils de cette liturgie sont des recueils gallicans mais profondément romanisés. En conséquence l'introduction du Gélasien en Gaule doit être reportée au vi<sup>e</sup> siècle, et c'est au début de ce même siècle qu'il convient d'en placer la composition (1).

3<sup>e</sup> *Contenu*. — Du Gélasien primitif il est impossible d'avoir une description plus détaillée que celle donnée au début de ce paragraphe ; le plus ancien manuscrit qui nous reste est le n<sup>o</sup> 316 du fond de la reine de

(1) Ed. Bishop, article cité de la *Dublin Review*, année 1891, vol. 116, p. 266-269.

Suède au Vatican ou *Reginensis 316*; or ce manuscrit provient de la Gaule où il fut copié, soit à la fin du VII<sup>e</sup> siècle, soit au commencement du VIII<sup>e</sup>, probablement pour l'abbaye de Saint-Denis (1). Il représente bien dans ses grandes lignes le Sacramentaire romain du VI<sup>e</sup> siècle, mais avec des éléments de date postérieure. Ce n'est pas avec ces éléments que l'on peut reconstruire les pratiques romaines d'un âge plus reculé (2).

### § 3. — LE SACRAMENTAIRE GRÉGORIEN.

1. *Description.* — L'expression de *Sacramentaire Grégorien* n'est pas toujours suffisamment précisée par les liturgistes : on l'applique indifféremment au recueil envoyé par Adrien I<sup>er</sup> à Charlemagne et à toute la compilation formée à la suite de cet envoi ; on ne s'occupe pas non plus d'avertir que l'expression désigne parfois le recueil primitif distinct du Gélasien. La dénomination de *Sacramentaire d'Adrien* introduite par Mgr Duchesne préviendra désormais bien des confusions. Présentement l'expression *Sacramentaire Grégorien* est limitée au recueil primitif distinct du Gélasien.

Dans sa forme la plus ancienne et la plus pure, le *Sacramentaire Grégorien* est un simple recueil pour

(1) Delisle, *Anciens Sacramentaires*, n<sup>o</sup> II, p. 66. — Duchesne, *Origines du Culte chrétien*, 3<sup>e</sup> édition, p. 131. — P. Lejay, *Revue d'Histoire et de Littérature religieuses*, année 1897, t. II, p. 277.

Les éditions du Gélasien sont celles : 1<sup>re</sup> de Tommasi, t. V, p. 1-262 ; cet auteur n'a pas cru devoir conserver les irrégularités d'un manuscrit mérovingien ; 2<sup>e</sup> de Muratori, *P. L.*, t. LXXIV, c. 1049 ; il reproduit l'édition de Tommasi ; 3<sup>e</sup> de H. A. Wilson, *The Gelasian Sacramentary*, Oxford 1894. Ce dernier éditeur fait appel à deux autres manuscrits de date postérieure, celui de Rheinau, près Schaffhouse, actuellement à Zurich, n<sup>o</sup> 30, du VIII<sup>e</sup> siècle, et celui de Saint-Gall, n. 348 également du VIII<sup>e</sup> siècle.

(2) Ed. Bishop, art. cité, *Dublin Review*, vol. 116, p. 276, n'admet pas le procédé de Wilson. Des textes plus récents peuvent élucider les anciens, ils aident à faire l'histoire de la transition des usages primitifs à l'adoption universelle du grégorien ; ne leur demandons pas de nous aider à reconstruire les pratiques d'une époque antérieure.

la messe, dans lequel le propre des saints n'est plus séparé comme dans le Gélasien, mais placé dans l'année liturgique comme partie intégrante du cycle. La collection des messes pour les dimanches et les jours de semaine a disparu, comme aussi celle des messes votives; il n'y a plus qu'une seule collecte pour chaque messe; les préfaces et variantes du canon, très nombreuses dans le Gélasien, sont réduites à celles de notre Missel, à une ou deux exceptions près. On sent que la main d'un puissant réformateur a passé par là.

2. *Antiquité.* — Quel fut ce réformateur? Au siècle dernier, on a cherché à substituer au nom de saint Grégoire le Grand, ceux de saint Grégoire II (715-731), ou même de Grégoire III (731-741); c'était vouloir reculer l'origine du Grégorien jusqu'au milieu du VIII<sup>e</sup> siècle: mais aujourd'hui on ne conteste plus l'attribution de l'œuvre au grand pape saint Grégoire I<sup>er</sup> (590-604). Sur l'existence de cette œuvre le silence du VII<sup>e</sup> siècle n'a rien qui doive surprendre: les sources de cette époque ne sont pas encore toutes connues, et d'ailleurs rien ne dénote chez le grand pontife la prétention de donner un recueil officiel de messes à l'Eglise universelle. Si d'une part sa correspondance atteste la sollicitude de régler la digne célébration des saints mystères, elle montre aussi un homme disposé à adopter les pratiques suivies en d'autres églises quand il y va du bien de la religion (1). Mais le VIII<sup>e</sup> et le IX<sup>e</sup> siècle nous attestent l'existence de l'œuvre grégorienne: quoique saint Bède et l'auteur du *Liber Pontificalis* la passent sous silence, un disciple de Bède, Egbert, archevêque d'York (732-766), fait allusion à l'antiphonaire et au missel de saint Grégoire qui lui ont été transmis par le moine saint Augustin; puis il a vu lui-même à Rome cette œuvre de saint Gré-

(1) Voir en particulier dans les lettres de saint Grégoire, lib. IX, ép. 12, et lib. XI, ép. 64. *P. L.*, t. LXXVII, c. 958 et 1187.

goire (1). Un demi-siècle plus tôt, saint Aldhelm attribue le canon de la messe à saint Grégoire et donne assez clairement à entendre que le missel à son usage lui était venu comme étant l'œuvre de saint Grégoire le Grand. Dans un passage peu connu, Alcuin cite diverses oraisons qu'il attribue au même pontife et qu'on lit en effet dans l'édition de Dom Ménard (2). Enfin le travail de saint Grégoire sur le Sacramentaire est ainsi décrit par Jean Diacre (872) : « Dans le recueil gélasien, saint Grégoire a fait un choix, distribué les matières suivant le cycle fixé définitivement par lui, refondu les pièces choisies en y mettant la marque de son génie, c'est-à-dire le naturel et la discrétion, l'harmonie et la simplicité, puis enrichi le recueil de quelques pièces nouvelles pour répondre aux nouvelles nécessités : *multa subtrahens, pauca convertens, nonnulla superadjiciens* (3). »

Par plusieurs de ces témoignages, on voit comment l'Angleterre fut une des premières contrées à posséder l'œuvre de saint Grégoire ; saint Augustin de Cantorbéry l'y importa du vivant de ce saint pontife. Dom Chapman estime que certains Sacramentaires en usage dans le nord de la Grande-Bretagne dérivent d'un archétype qui appartient, ce semble, à l'église de *San Prisco* de Capoue entre 600 et 650 ; il est possible que ce manuscrit fit partie de la collection achetée en Italie par saint Benoît Biscop (4). Jusqu'à ce jour, on n'a retrouvé aucune trace de la présence du Sacramentaire Grégorien en Gaule avant Charlemagne ; il

(1) *P. L.*, t. LXXXIX, c. 441.

(2) Alcuin, *adv. Elipandum*, lib. II, c. 4. *P. L.*, t. CI, c. 266. *Sacramentarium S. Gregorii*, édit. D. Ménard. *P. L.*, t. LXXVIII, c. 77, 81, 108 et 138. Ed. Bishop, *article cité*, p. 249-250. D. Morin, *Revue Bénédicte*, année 1890, t. VII, p. 289.

(3) *Joannes Diac.*, *Vita S. Gregorii*. *P. L.*, t. LXXV, c. 94.

(4) Dom Chapman, *Early history of the vulgate Gospels*, p. 144 et 161. Saint Benoît Biscop, né en Angleterre vers 628, fut moine à Lérins, abbé de Saint-Pierre et Saint-Paul à *Canterbury*, fonda dans le nord de l'Angleterre les monastères de *Wearmouth* et *Jarrow*.

n'est pas impossible pourtant qu'il y ait pénétré à côté du Gélasién (1). — Pour l'Italie, Dom Wilmart vient d'en signaler des fragments du VII<sup>e</sup> siècle (de 650 à 750). Ils appartiennent à un manuscrit du Mont Cassin, le *Codex Casinensis*, n° 271 (al. 348); la *Bibliotheca Casinensis* les avait déjà présentés comme un document liturgique du VII<sup>e</sup> siècle (2). D'après Dom Wilmart, ces fragments offrent, tels qu'ils sont, une forme non encore soupçonnée du Sacramentaire de saint Grégoire, une forme à peu près cohérente et complète, voisine du type original (3). Ils vont nous aider à décrire dans ses grandes lignes le sacramentaire Grégorien primitif.

3. *Contenu.* — Les stations sont soigneusement indiquées pour chaque fête. L'année ecclésiastique débute avec la vigile de Noël. Le premier fragment du *Casinensis*, 271, n'a que deux feuillets séparés; le premier de ces feuillets nous transporte au Mercredi Saint et donne la dernière partie du récit de la Passion d'après saint Luc, le second feuillet, qui paraît être la fin d'un cahier, débute au milieu des oraisons solennelles du Vendredi Saint, *pro beatissimo papa*; on suppose la disparition de trois feuillets intermédiaires. Les prières conservées du Vendredi Saint sont bien grégoriennes et non gélasiennes. — Entre le premier et le deuxième fragment, deux cahiers disparus devaient contenir les autres cérémonies du Vendredi Saint, celles du Samedi comprenant les prophéties, *l'ordo Baptismi*. Le deuxième fragment conservé dans son intégrité présente la finale de l'évangile de Pâques

(1) D'après Mabillon, la liturgie grégorienne *vigere capit in Galitia jam inde a tempore Caroli Magni. (Ordo Romanus scilicet)*. — Voir *De Liturgia Gallicana*, lib. I, c. 3. P.L., t. LXXII, c. 119. Mais cette phrase n'exclut pas l'hypothèse que nous émettons ici.

(2) *Bibliotheca Casinensis*, t. V, part. 1, année 1891, p. 24.

(3) Dom Wilmart, *Un Missel Grégorien ancien*, dans la *Revue Bénédictine*, année 1909, t. XXVI, p. 281 et 296. — Le Sacramentaire en question est pourvu de leçons, et c'est une espèce encore rare à l'époque où il se place.

(Marc, xvi, 7), toute l'octave de cette fête en plein accord avec le *Reginensis* de Muratori; le titre de la férie et la mention de la station sont en tête de chaque messe, ordinairement illisibles, la première oraison (notre collecte) est régulièrement anonyme, les deux suivantes ont pour rubrique : *sec. et ad com.* Le dimanche de Pâques a la préface *Te quidem*, les simples appels *Communicantes* et *Hanc igitur* avec rubrique renvoyant au jour précédent, puis deux oraisons : *ad vespéros* et *ad scm Andream*; l'*ad fontes* de Muratori fait défaut, au lundi, après l'évangile, une rubrique renvoie aux formules précédentes; le mardi a ses formules propres, y compris l'*ad fontes*; les quatre derniers jours répondent au même type, sauf que le vendredi et le samedi n'ont pas de sixième oraison. Le tout est conforme au *Reginensis*, qui a de plus le *Hanc igitur*; ajoutons que les lectures marquées sont les lectures romaines de la semaine de Pâques encore en usage. — Entre le deuxième et le troisième fragment, deux nouveaux cahiers offraient sans doute la suite des dimanches après Pâques, les fêtes du Sanctoral grégorien. Dans le premier feuillet du troisième fragment, nous avons en partie la secrète du *Natale sanctæ Mariæ ad martyres* (13 mai) et l'oraison (*ad com.*) deux formules conformes à celles de Muratori; la survivance de la *pascha annotina* placée juste avant l'Ascension. Le feuillet parallèle transporte à la vigile de la Pentecôte dont nous lisons le *Hanc igitur* et la communion *Sancti Spiritus*; le reste donne la messe du dimanche jusque vers la fin de l'évangile. Du troisième au quatrième fragment, la lacune est considérable. Ce quatrième fragment nous transporte au *die Dominica vacat* précédant saint Michel avec la secrète *Sacrificiis presentibus*, et la communion *Quæsumus omnipotens Deus*. Suivent les trois oraisons du *Natale sanctorum Cosmæ et Damiani* (27 septembre), la messe complète de saint Michel *dedicatio [basilice Sci] angeli*, avec les deux

lectures traditionnelles : Apoc., 1, 1-5 et Math., xviii, 1-10 ; les oraisons du (*nat Sci*) *Marci (pape)* (7 octobre), celles du (*nat*) *Sci Calisti pape* (14 octobre). Une rubrique, dom. *p. sc(m) angel (um)* introduit la collecte *Tua nos Domine* du supplément d'Alcuin (17<sup>e</sup> dimanche après la Pentecôte) puis l'Épître, Ephes., iv, 23, *fratres, renovamini*, que les anciens lectionnaires romains attribuent soit au 17<sup>e</sup>, soit au 20<sup>e</sup> dimanche après la Pentecôte. — Une nouvelle lacune devait comprendre la suite du premier dimanche après saint Michel, les fêtes de saint Césaire (1<sup>er</sup> novembre), des Quatre Couronnés (8 novembre) et de saint Théodore (9 novembre), enfin le commencement du deuxième dimanche. Le cinquième fragment reprend au milieu de l'évangile, Math., xviii, 28, donne les oraisons : *Majestatem tuam*, et *Sanctificationibus* du 18<sup>e</sup> dimanche (21<sup>e</sup> des Gélasiens) ; viennent la fête de saint Mennas (11 novembre) et la série des dimanches après saint Michel : dom. *III post Scm. angelum* ; dom. *IV, V, VI, VII* ; saint Martin étrangement séparé de saint Mennas ; sainte Cécile, saint Clément, sainte Félicité, saint Chrysogone, saint Saturnin devaient suivre, et, seulement alors, pour clore la série, avant saint André et le temps de l'Avent, apparaît le huitième et dernier dimanche *post sanctum angelum*. — Le sixième fragment, un des plus riches et des plus instructifs, donne le canon, et à la suite, le *Commune Sanctorum*. On voit qu'Ebner (1) a eu raison d'assigner la fin du missel comme place primitive du canon dans la tradition grégorienne. En une première colonne du feuillet se lit le dialogue de la préface : celle-ci remplit la deuxième colonne du *recto* et s'achève avec *scs, scs, scs dns*. Au verso, la première colonne donne la suite du *Sanctus*, puis, dans la partie centrale, le grand

(1) A. Ebner, *Quellen und Forschungen zur Geschichte und Kunstgeschichte des MISSALE ROMANUM im Mittelalter*, Freiburg im B., 1896, voir p. 369.

Tau simplement orné, et les autres lettres du début du canon : la suite des prières se présente dans cet ordre : *Te igitur, Memento, Communicantes, Hanc igitur, Quam oblationem, Qui pridie, Simili modo, Unde et memores, Supra quæ* ; il y a une interruption à *justi Abel et sacri* || (*ficium*). Le texte concorde avec celui dont M. Edmund Bishop (1) a mis les leçons en évidence ; il y a la variante *tibique reddunt*, du manuscrit de Cambrail ; les petites croix rouges de l'interligne marquent le geste de bénédiction. Le canon du Missel du Mont-Cassin était sans doute limité par les oraisons de la dernière *Missa cotidiana*, la secrète *Offerimus* en avant, les postcommunions *Quod ore et Conserve* en arrière. Le commun des saints suivait les postcommunions sans intervalle (pour un ou plusieurs apôtres, un et plusieurs martyrs... confesseurs... vierges). — Avant le septième fragment on a un intervalle difficile à évaluer même approximativement ; puis on se retrouve au milieu des *missæ diversæ*, une *missa tempore belli* ; une messe de dédicace dont les éléments figurent dans le corps du Sacramentaire d'Adrien (voir plus bas) aussi bien qu'au Missel actuel ; une messe *ad sponsas benedicendas*.

Ainsi, conclut D. Wilmart (2), nous savons, grâce aux fragments du *Cassinensis* 271, ce qu'était le Sacramentaire de saint Grégoire, un demi-siècle environ après ce pontife. Il commençait avec les messes de l'année et en couvrait toute l'étendue à partir de Noël, insérant l'un dans l'autre le temporel et le sanctoral. Il avait dans cet arrangement un temporel complet, nettement sectionné : les dimanches après l'Épiphanie les dimanches après Pâques, ceux de la Pentecôte formant des groupes, comme le temps de Pentecôte

(1) Ed. Bishop, *On the early texts of the roman Canon*, dans *Journal of theological studies*, année 1903, t. IV, p. 559.

(2) Article cité de la *Revue Bénédictine*, année 1909, t. XXVI, p. 298.

proprement dit, celui des Apôtres (29 juin), celui de saint Laurent (10 août), celui de saint Michel (29 septembre). Les *ordines et benedictiones* faisaient suite ; puis les *missæ cotidianæ*. La dernière de celles-ci comprenant le Canon, les Communs des Saints, (apôtres, martyrs, confesseurs et vierges) s'ajoutaient aux messes quotidiennes, deux messes, selon la distinction du nombre, pour les trois premières catégories une seule en l'honneur des vierges. Des *missæ diversæ* pour intentions et circonstances spéciales complétaient cet ensemble.

## ARTICLE II. — Les Recueils du VII<sup>e</sup> siècle dans les autres liturgies d'Occident.

### § 1. — LES DOCUMENTS.

Il ne faut pas s'attendre à trouver entre les documents de la liturgie romaine et ceux des autres liturgies qu'on étudiera dans cet article une ligne de démarcation bien tranchée ; il y a pour ces liturgies une sorte de compénétration ; à côté des caractères particuliers, des points communs se laissent voir comme le résultat d'une influence réciproque.

1<sup>o</sup> La *liturgie ambrosienne* paraît se rattacher au rite gallican ; le sentiment émis à ce sujet par Mercati, Duchesne, Dom Cagin prend de plus en plus consistance (1). Pendant le VII<sup>e</sup> siècle, cette liturgie n'a pas de recueils qui lui soient propres, les plus anciens qu'on mentionne sont du X<sup>e</sup> siècle seulement (2). Quelques églises de la Haute-Italie ont des documents antérieurs à ceux de Milan : à l'aide d'un évangélaire du VII<sup>e</sup> siècle, le *Codex Evangeliorum Rhedigeranus*, Dom G. Morin a pu établir ce qu'était l'année liturgique d'Aquilée avant l'époque carolingienne (3) ;

(1) *Dictionnaire d'Archéologie chrétienne et de Liturgie*, t. II, c. 1380.

(2) Duchesne, *Origines du Culte chrétien*, 3<sup>e</sup> édition, p. 89 et 160. Ed. Bishop, *Book of Cerne*, p. 239.

(3) *Revue Bénédictine*, année 1902, t. XVIII, p. 1 et seq.

pour Ravenne, un manuscrit du v<sup>e</sup> ou du vii<sup>e</sup> siècle, le *Rotulus* ou *Rouleau*, édité par Cériani, contient une série de quarante oraisons assez semblables à celles du Sacramentaire Léonien (1).

2<sup>e</sup> *Liturgie gallicane*. — Deux lettres de saint Germain de Paris († 576) montrent cette liturgie constituée à la fin du vi<sup>e</sup> siècle (2), mais le contact avec des éléments romains va lui faire subir des transformations. Si le Sacramentaire Gélasien, introduit en Gaule au début du vii<sup>e</sup> siècle, exerce une réelle influence sur les recueils gallicans dont on va parler ici (3), il se laisse imprégner lui-même d'additions empruntées à des sources gallicanes, et il est difficile, par exemple, dans le *Reginensis 316*, de faire le départ entre ce qui est romain et ce qui est gallican (4). Pour la Gaule, le recueil le plus pur et le plus ancien est un palimpseste provenant de Reichenau, découvert par M. Mone archiviste de Karlsruhe, conservé à la bibliothèque de cette ville sous le n<sup>o</sup> 253 ; on le désigne sous le nom de *Missel de Mone*. Le manuscrit est de la fin du vii<sup>e</sup> siècle, mais l'annotateur du document (5) en fait remonter plus haut les origines à cause de deux oraisons d'un caractère mérovingien et composées sans doute au vi<sup>e</sup> siècle ; la messe en l'honneur de saint Germain a dû, selon lui, être ajoutée plus tard. Mabillon, dans sa *Liturgia Gallicana*, mentionne trois autres documents gallicans de cette même époque ; aucun d'eux n'est complet, mais

(1) Dom Cabrol, *Autour de la liturgie de Ravenne*, *Revue Bénédictine*, année 1906, t. XXII, p. 491-500.

(2) *P. L.* t. LXXII, c. 87-88. Voir aussi le chapitre précédent.

(3) Ed. Bishop, *The earliest roman missal Books*, dans *The Dublin Review*, année 1894, vol. 116, p. 268.

(4) Wilson, *The Gelasian Sacramentary*, Introduction, p. LXXV. Ed. Bishop, *Book of Cerne*, p. 236.

(5) *P. L.* t. CXXXVIII, c. 858-863. Sur le *Missel de Mone*, voir aussi Duchesne, *Origines du Culte chrétien*, 3<sup>e</sup> édition, p. 153. Delisle, *Anciens Sacramentaires*, n<sup>o</sup> VIII, p. 82. P. Lejay, *Revue d'Histoire et de Littérature religieuses*, année 1897, t. II, p. 188. D. Cabrol, *Origines liturgiques*, p. 116 et 225.

on peut dans une certaine mesure les compléter l'un par l'autre. Dans les parties qui leur sont communes on trouve des formules identiques; tous trois, dans une proportion plus ou moins considérable, ont des éléments romains. Ces documents sont : A. Le *Missale Francorum*, n. 257, fonds de la Reine au Vatican, est d'origine franque, écrit en onciale lourde, grosse et large, à la fin du VII<sup>e</sup> ou au commencement du VIII<sup>e</sup> siècle. Cependant Duchesne et Ebner le rangent parmi les témoins du rit romain, tellement ils le trouvent romanisé (1). — B. Le *Missale Gothicum*, autre document du VII<sup>e</sup> siècle, n° 317 du fonds de la Reine au Vatican, est de l'époque mérovingienne, a des analogies avec le Lectionnaire de Luxeuil; il fut vraisemblablement copié pour l'église d'Autun, une main du XV<sup>e</sup> siècle a tracé en tête le titre : *Missale Gothicum*, mais Mabillon propose le titre *Gothico Gallicanum* (2). — C. Le *Missale Gallicanum vetus* est de même date que le précédent; le manuscrit est au Vatican, n° 493 du fonds palatin. Il se compose de treize cahiers dont les douze premiers sont des débris d'un ou de deux sacramentaires du VII<sup>e</sup> ou du VIII<sup>e</sup> siècle (3).

3<sup>e</sup> *Liturgie mozarabe*. — Sous ce nom il faut comprendre l'ensemble des rites et des formules en usage dans l'église d'Espagne depuis la conversion de ce pays au christianisme jusqu'au XI<sup>e</sup> siècle; cette liturgie est ainsi appelée en raison de l'usage qu'en ont fait les chrétiens sous la domination des Arabes. (*Mozarabes* ou *Arabisants*). Dom Férotin croit pouvoir affirmer que, dans son ensemble, la liturgie mozarabe (ou wisigothique) n'est pas d'origine orien-

(1, 2 et 3) Sur ces trois documents, voir Duchesne, *Origines du Culte chrétien*, 3<sup>e</sup> éd., p. 134 et 151-152; éd. angl., p. 131 et 151. Ebner, *ouvr. cité*, p. 364. Dessale, *Anciens Sacramentaires*, n° IV, p. 71, n° III, p. 69, n° V, p. 73. Mabillon, *De Liturgia Gallicana*, P. L., t. LXXII, c. 317, 325 et 337. Muratori, *Opera*, t. XIII, pars III, p. 439, 503 et 499. Tommasi, *Opera* (Edit. Vezzosi), t. VI, p. 398. Lejay, *Revue d'histoire et de littérature religieuses*, année 1897, t. II, p. 188.

tales; c'est une liturgie d'Occident dont le cadre général et de nombreux rites ont été importés d'Italie, vraisemblablement de Rome, le reste (choix des lectures, formules de prières, mélodies) est l'œuvre des évêques et des docteurs de la péninsule, d'après toute apparence, un complément lui vint des liturgies de l'Afrique et des Gaules (1). Le point de départ de l'union liturgique avec Rome est la lettre, déjà citée, du Pape Vigile à Profuturus de Braga (538) (2). En 588, la Galicie ayant été annexée au royaume wisigoth, les églises de cette contrée passèrent sous le pouvoir de Tolède, les conciles de cette province poussèrent à l'uniformité liturgique, et l'élément gallican fut ainsi introduit dans la liturgie mozarabe (3). Les documents de cette liturgie au VII<sup>e</sup> siècle peuvent se ramener au *Liber Ordinum* dont la rédaction définitive est du XI<sup>e</sup> siècle, mais dont la composition première est probablement du VI<sup>e</sup> siècle ou de la seconde moitié du VII<sup>e</sup>. La deuxième partie du *Liber Ordinum*, qui seule nous intéresse pour le moment, est une sorte de Sacramentaire. Plusieurs éléments de ce recueil appartiennent à l'époque indiquée tout à l'heure; ainsi la *Missa omnium tribulantium*, la formule rédigée pour la réconciliation des Ariens, etc., ont pu être composées au début du VI<sup>e</sup> siècle; d'autres semblent appartenir à une époque antérieure (commencement du V<sup>e</sup> siècle), telles sont la *missa omnimoda* et plusieurs messes votives (4). Un manuscrit de Madrid, sous le titre *Manuale mozarabicum*, à la Bibliothèque de l'Académie royale d'Histoire (n<sup>o</sup> 56, ancien F. 224) n'est pas daté, mais doit être contemporain du *Liber Ordinum*, il renferme également dans sa deuxième partie un certain nom-

(1) D. Férotin, *Le Liber Ordinum*, Introduction, p. XII.

(2) *P. L.*, t. LXIX, c. 18.

(3) Duchesne, *Origines du Culte chrétien*, 3<sup>e</sup> édition, p. 98.

(4) D. Férotin, *ouvr. cité*, Introd., p. XXI.

bre de messes pour circonstances particulières (1).

4° *Liturgie celtique*. — Les travaux et publications des dix dernières années ont jeté quelque lumière sur les origines et le caractère composite de cette liturgie. Tout en puisant aux sources mozarabes et gallicanes, tout en acceptant des données romaines elle a néanmoins son originalité qui se traduit dans certaines pièces d'un caractère intime et personnel (2). Elle porterait même des traces d'une influence orientale : ainsi M. Ed. Bishop paraît disposé à admettre l'existence d'un livre de dévotion contenant un certain nombre de prières orientales attribuées à saint Ephrem, le livre aurait été importé vers le VII<sup>e</sup> siècle en Espagne et de là en Angleterre, là il aurait fourni certaines prières au *Livre de Cerne*. — Ce dernier document, le premier que nous rencontrons, est, dans sa partie principale, un recueil de prières pour la dévotion privée mais il porte le reflet de la liturgie publique : le manuscrit a été écrit pour l'évêque Æthelwald, au IX<sup>e</sup> siècle, toutefois il paraît être la copie d'un original du VII<sup>e</sup> ou du VIII<sup>e</sup> siècle. Non seulement la liturgie gallicane et mozarabe y a laissé son empreinte, mais les formules gélasiennes y tiennent une grande place : nouvelle preuve de l'importance prise dans les Gaules par le Sacramentaire Gélasien (3). L'étude du *Livre de Cerne* fournit à M. Bishop l'occasion de reprendre sa thèse de l'influence espagnole sur les documents irlandais ; des faits peu concluants si on les envisage séparément, fournissent à l'appui de cette théorie une preuve solide quand on les réunit (4). M. Mercati suit

(1) D. Férotin. *Ibid.*, p. xxiii. Une édition du Sacramentaire de l'Eglise d'Espagne à cette époque est actuellement en préparation.

(2) D. Cabrol, le *Book of Cerne* dans *Revue des Questions historiques*, année 1904, t. LXXVI, p. 212. Compte rendu d'une publication de Dom A. Kuypers, *The prayer book of Æthelwald the Bishop, commonly called the Book of Cerne*, avec notes de Ed. Bishop, Cambridge 1902.

(3) Dom Kuypers et Ed. Bishop, *ouvr. cité* dans la note précédente.

(4) *Spanish Symptom*, dans *Journal of theological studies*, année 1907, t. VIII, p. 280.

M. Ed. Bishop dans cette voie et tire les conséquences suivantes de ses propres constatations : a) le Missel mozarabe fut considérablement augmenté à Tolède entre 640 et 990 ; b) cette augmentation fut surtout l'œuvre des Pères du concile de Tolède qui sous d'autres rapports aussi furent des rénovateurs (1). Ces réflexions sur le livre de Cerne nous éclairent sur deux recueils composites, le *Missel de Stowe* et le *Missel de Bobbio*, dont nous parlerons ici, bien qu'ils appartiennent plutôt au VIII<sup>e</sup> siècle. — Le *Missel de Bobbio*, n° 13246 de la Bibliothèque nationale, peut être considéré comme une combinaison d'éléments romains, gallicans, wisigoths, rédigée en style irlandais (2) ; Mabillon l'a désigné sous le nom de Sacramentaire gallican (3) ; Mgr Duchesne, qui avait accepté cette dénomination, y renonce dans la 4<sup>e</sup> édition de ses *Origines*, il inclinerait volontiers à lui trouver des analogies avec la liturgie ambrosienne (4) ; Dom Baumer, Probst, Ed. Bishop ont insisté sur son caractère irlandais ; Dom Cagin en fait plutôt un prototype qui passe par divers états, à ses yeux les messes à titres gallicans représentent la forme la plus ancienne du recueil, l'état liturgique de Rome au V<sup>e</sup> siècle, puis l'original a été transporté de Rome en Irlande où il a reçu des développements, enfin rapporté en Italie par saint Columban pour recevoir de nouvelles additions (à Bobbio, de 603 à 615) (5). En somme le compila-

(1) *More Spanish Symptons*, *ibid.*, t. VIII, p. 429.

(2) Un martyrologe anglo-saxon, du temps d'Alfred le Grand (849-901), distingue entre les messes qui sont dans le vieux Sacramentaire et celles qui sont dans le nouveau ; M. H.-A. Wilson (*Journal of theological studies*, année 1902, t. III, p. 429) voit dans cette indication une allusion à la lutte entre les vieux livres gallicans et les livres romanisés. Cf. Ed. Bishop : *Book of Cerne*, p. 239. D'après Dom Gougaud, la provenance irlandaise de ce monument n'a pas encore été démontrée. *Diction. d'Arch. chr. et Liturg.*, t. II, c. 2971.

(3) Mabillon, *Musæum italicum*, II, p. 276.

(4) Duchesne, *Origines du Culte chrétien*, 3<sup>e</sup> édition, p. 159-160. Compte rendu de la 4<sup>e</sup> édition du même ouvrage dans *Revue Bénédictine*, année 1909, t. XXVI, p. 121.

(5) Dom Cagin, *Paléographie musicale*, t. V, p. 115.

teur, un clerc franc, a accompli son œuvre (plutôt au VIII<sup>e</sup> siècle) dans une région où les traditions irlandaises avaient cours, à proximité de Luxeuil, en Bourgogne (1). — Le *Missel de Stowe*, autrefois propriété de Lord Ashburnham, maintenant à la bibliothèque de l'Université de Dublin, sous la cote D, II, 3 est un recueil liturgique écrit à deux reprises, au VIII<sup>e</sup> et au X<sup>e</sup> siècle (2). La partie II, qui seule nous intéresse ici, renferme un ordinaire de la messe et trois messes spéciales; elle a donné au document son nom de Missel; c'est un mélange d'éléments gallicans et romains dont les uns sont de première et les autres de seconde main. Elle a son complément dans un traité irlandais sur les cérémonies de la messe, précieux reste du rite celtique. On a signalé pour le Missel de Stowe jusqu'à trois recensions; la première présente le Gallican modifié dans le traité irlandais sur les cérémonies; la deuxième un rite gallican avec des additions romaines dans le missel; la troisième un rite romano-gallican dans la dernière portion du Missel. De la comparaison du Missel de Stowe avec un manuscrit de la bibliothèque de Saint-Gall, nos 1394-1395, il résulte que tous deux présentent un même texte de messes en usage dans l'Irlande depuis sa conversion au christianisme (3).

(1) Dom Wilmart; art. *Bobbio* dans *Dictionnaire d'Archéologie chrétienne et de liturgie*, t. II, c. 960.

(2) Dans l'assignation d'une date à ce document les conclusions des paléographes ne sont pas très fermes; elles vont du VII<sup>e</sup> au X<sup>e</sup> siècles. D. Gougaud, *Liturgies Celtiques* dans *Dictionnaire d'Archéologie chrétienne et de Liturgie*, t. II, c. 2974.

(3) Sur le *Missel de Stowe*: M. Warren, *The liturgy and the ritual of the celtic church*, Oxford 1881, a publié ce document. — Whitley Stokes, *The Irish passages in the Stowe Missal*, en a donné des extraits. M. G. Warner, dans la *Henry Bradshaw Society*, a donné un fac-similé de ce document dans un premier volume, et promet pour un second le texte du Missel et le traité irlandais concernant la messe. M. Bannister ayant étudié quelques fragments irlandais récemment découverts y a constaté divers points de ressemblance avec le Missel de Stowe et le Bobbio: *Journal of theological studies*, année 1903, t. V, p. 50.

## § 2. — LE CONTENU DES DOCUMENTS.

1<sup>re</sup> *Liturgie Gallicane*. — N'ayant rien d'intéressant à relever pour le moment dans la liturgie ambrosienne, nous abordons immédiatement le rite gallican. Les titres donnés aux formules de ce rite sont à rapprocher de ceux qu'on trouve dans la publication de Dom Férotin ; on y constate une frappante analogie pour l'ordonnance de la Messe. Celle-ci est peut-être plus nettement dessinée dans l'*Ordo missæ omnimodæ* du *Liber ordinum* (1) : on a supposé ailleurs (2) que l'*Alleluia* servait d'Introït, ici nous trouvons pour la première partie de la Messe, deux oraisons au début, la lecture de l'Ancien Testament ou lecture prophétique suivie d'un chant, *psallendum*, équivalant à notre Graduel, les lectures de l'Épître et de l'Évangile se succèdent immédiatement, mais après l'Évangile de nouveaux chants sont signalés, *laudes, alleluia, sacrificium*. Pour la seconde partie, il y a parallélisme entre la messe du *Missale Gothicum* et celle du Sacramentaire mozarabe : une seule collecte, *collectio*, est présentée ici par le *Missale Gothicum*, il y en a jusqu'à trois dans le document mozarabe ; de part et d'autre est placée en cet endroit la lecture des diptyques, après quoi suit la collecte dite *post nomina*, puis la collecte *ad pacem* (ce qui suppose le baiser de paix en cet endroit) ; la préface est appelée *contestatio* (*seu immolatio*) dans le *Missale Gothicum*, et *inlatio* dans le mozarabe ; les deux liturgies ont la collecte *post sanctus* ; la formule de la consécration est appelé *missa secreta* et n'a pas les mots *Qui pridie* dans le document mozarabe, c'est le *mysterium* dans le *Missale Gothicum* ; dans les deux documents les prières qui suivent sont appelées ou *post mysterium* (*Gothicum*) ou *post pridie* (mozarabe) ; ce dernier a parfois une formule dite *ad confractionem* ; le *Missale Gothicum* donne à l'oraison dominicale une préface et un embolisme assez

(1) *Liber Ordinum*, p. 230-232.(2) *Ibid.*, p. 259.

développés, le mozarabe a un embolisme sous ce titre : *ad orationem dominicam* ; de part et d'autre il y a une *benedictio populi* ; enfin ce que le *Missale Gothicum* désigne sous les mots de *post eucharistiam* (seu *communione*) est appelé *completuria* dans le mozarabe ; celui-ci a de plus une formule *ad accedentes* (1). Quant aux pièces auxquelles peuvent s'appliquer ces rubriques, voici celles que contiennent les recueils gallicans : 1° Le *Missel de Mone* renferme onze messes, seule celle en l'honneur de saint Germain à un objet déterminé, les autres sont des messes pour les fêtes ou les dimanches sans autre attribution spéciale, elles ressemblent à celles des autres Sacramentaires gallicans ; il y a deux préfaces pour chacune ; l'une de ces messes a ses formules en vers hexamètres. Au moment où le recueil fut écrit, le canon romain ne paraît pas avoir été usité en Gaule, car dans la deuxième messe, la prière *post sanctus* est immédiatement suivie du *Qui pridie*. — 2° Dans le *Missale Francorum*, les n° 1-ix, renferment les oraisons, admonitions, bénédiction pour les saints Ordres ; les n° x-xii, la bénédiction des vierges, des veuves, la consécration des autels et vases sacrés, la bénédiction des linges ; cette première partie se rapporte plutôt au Pontifical qu'au Missel. Du n° xiii au n° xxii, ce sont des oraisons et préfaces pour quelques messes, une messe en l'honneur de saint Hilaire, quatre messes pour les communs (martyrs ou confesseurs), quatre messes communes ou quotidiennes. Enfin le n° xxiii donne le canon de la messe de façon incomplète ; les prières sont interrompues au milieu du *Nobis quoque peccatoribus* ; on suppose qu'il y avait primitivement, à la suite, des messes pour les fêtes de beaucoup de Saints. Quoique le style des oraisons soit plutôt romain, il y a des rubriques gallicanes ; au canon se trouvent les noms de saint Hilaire et de saint Martin, conformément à la pratique de la Gaule mérovingienne.

(1) Comparer le *Missale Gothicum*, de Muratori, *loc. cit.*, p. 203 et seq. avec le *Liber Ordinum*, p. 23-24.

3° Au début du *Missale Gothicum* deux messes semblent manquer, si l'on en juge par la numérotation des pièces ; sous le n° III est la messe de la vigile de Noël, suivent les messes de Noël (une seule), de saint Etienne, des saints Jacques et Jean apôtres, des Saints Innocents, de la Circoncision du Seigneur, de la vigile et du Jour de l'Épiphanie, de l'Assomption de Marie, de sainte Agnès, de sainte Cécile, saint Clément, saint Saturnin, saint André, sainte Eulalie, de la conversion de saint Paul, de la Chaire de saint Pierre, du commencement du Carême ; messe pour le jeûne, pour le temps du Carême, pour la tradition du Symbole, pour le Jeudi Saint ; oraisons pour les deux jours qui suivent, pour la veille et la nuit de Pâques, pour la bénédiction du clerge pascal ; les douze lectures et les collectes pascales, la bénédiction des fonts et l'administration du baptême ; la messe de la vigile de Pâques, la messe du jour de Pâques, la messe pour les nouveaux baptisés chacun des jours de l'octave, la clôture de la pâque ; les messes pour les fêtes de l'Invention de la sainte Croix et de saint Jean l'Évangéliste (Porte Latine), pour les jours des Rogations, de l'Ascension, de la Pentecôte, pour les fêtes des saints Ferréol et Ferjeux, de la Nativité de saint Jean-Baptiste, de saint Pierre et saint Paul ; la messe pour la fête d'un Apôtre et d'un martyr, pour la décollation de saint Jean-Baptiste, pour les fêtes de saint Sixte, saint Laurent, saint Hippolyte, des saints Corneille et Cyprien, des saints Jean et Paul, de saint Symphorien, de saint Maurice et ses compagnons, de saint Léger ; enfin différentes messes pour les communs, une seule messe de saint Martin, une messe dominicale, une *missa cottidiana romensis*. — 4° Le *Missale Gallicanum vetus* débute par la messe de saint Germain, puis contient diverses préfaces pour la bénédiction des vierges et des veuves. Après une lacune viennent les messes de l'Avent, de la vigile de Noël, la messe de minuit ; une autre lacune est suivie

des derniers mots d'une prière (*ad faciendum catechumenum*), suivent les formules pour l'exorcisme, la tradition du Symbole, la présentation de l'Evangile (*in aurium apertione*), l'explication de l'Oraison dominicale, une messe pour la tradition du Symbole, un long exposé du Symbole (incomplet), la messe du Jeudi Saint, les oraisons du Vendredi Saint, d'autres oraisons pour ces deux jours, les oraisons faisant suite aux lectures du Samedi Saint, d'autres oraisons pour la veille de Pâques, la bénédiction du clerge pascal, les oraisons pour la veille sainte et la cérémonie du baptême; les messes pour le Samedi Saint, pour toute l'octave de Pâques et la clôture de la pâque, les messes pour les dimanches après Pâques, les collectes et la messe pour les Rogations. Manque la fin.

2° *Liturgie mozarabe*. — Le Sacramentaire annexé au *Liber Ordinum* contient toute une collection de messes votives, savoir : a) Une *missa sancti Petre romensis* sans lien spécial avec le cycle liturgique et dont le texte est malheureusement mutilé; b) une *missa omnimoda* (ou messe commune) précédemment comparée à celle du *Missale Gothicum*; c) une série de messes votives rattachée à l'importante cérémonie de l'ordination (1); d) une *missa singularis* ou messe célébrée pour une seule personne avec deux *item* (2); e) des *missæ plurales*, c'est-à-dire messes à l'intention de plusieurs personnes; f) série de messes pour intentions spéciales, affligés, malades, pénitents; g) enfin des messes pour les défunts.

3° *Liturgie celtique*. — Dans le *Missel de Bobbio* on trouve des éléments romains et gallicans : la *missa romensis cottidiana* du début conserve la leçon

(1) Le n° v a une formule d'Epiclèse, invocation au Saint-Esprit sur les espèces consacrées; ce genre d'invocation est très rare dans la liturgie wisigothique. — Le *Liber Ordinum*; note de Dom Ferotin, c. 265.

(2) Le second *item*, sous la rubrique finale *Completuria*, donne une formule empruntée aux Sacramentaires Léonien, Gélasien et Grégorien. *Ibid.*, c. 313.

prophétique à l'avant-messe et, sauf le *Gloria in excelsis*, tout le rituel de cette première partie est gallican. A partir de la préface, les formules sont romaines sous des titres empruntés aux recueils gallicans. Ebner ne pense pas que cette messe soit bien ancienne (1), Ed. Bishop a trouvé qu'elle est identique à celle du *Missel de Stowe* et du *Missale Francorum*; c'est pourquoi il rattache les trois documents à un même groupe et les fait dériver d'un original plus ancien (2). Il y a ensuite dans le Missel de Bobbio, soixante messes distribuées en quatre groupes assez inégaux : A. *Lectiones de Adventu Domini* : on y trouve des messes pour le temps depuis l'Avent jusqu'à la Pentecôte, mais avec un Sanctoral. Ainsi il y a trois messes pour l'Avent, une pour la Vigile et une pour la fête de Noël, des messes pour les fêtes de saint Etienne, des saints Innocents, des saints Jacques et Jean, une messe de la Circoncision et une de l'Épiphanie; en janvier, les fêtes de la Chaire de saint Pierre et de Marie (Assomption); en Carême, une messe quadragésimale, quatre messes du Jeûne, une pour la remise du Symbole (Rameaux), une pour le Jeudi-Saint, une pour la vigile de Pâques, une pour la fête de Pâques et deux messes pascales. Suivent les messes de l'Invention de la sainte croix, des Rogations, de l'Ascension et de la Pentecôte. — B. Les *Lectiones cottidianæ* ont le reste du Sanctoral et les messes du commun; on y trouve deux messes en l'honneur de saint Jean-Baptiste, une pour la fête de saint Pierre et saint Paul, une pour la fête de saint Sigismond; la messe de saint Martin est dans le commun parmi les messes des confesseurs. Dans la série des messes pour circonstances spéciales se trouvent une messe en l'honneur de saint Michel, une *missa omnimoda*, quatre messes votives pour les vivants ou pour les défunts.

(1) Ebner, *Quellen*, p. 362. *Dictionnaire d'Archéologie chrétienne et de Liturgie*, t. II, c. 9<sup>51</sup>.

(2) *Journal of theological studies*, t. IV, p. 557.

— C. Les *Lectiones dominicales* renferment cinq messes. — D. Sous le titre, *legendas cottidianis* se trouvent cinq messes de supplément (1). — (2) Dans le *Missel de Stowe*, il faut signaler les prières de l'ordinaire de la messe (fonds gallican avec additions romaines), des messes en l'honneur des Apôtres, des Martyrs et des Vierges, enfin une messe pour les pénitents vivants (2), (à des éléments gallicans se trouvent mêlées des parties grégoriennes).

Nous empruntons à Dom Cabrol la conclusion de cette revue rapide sur les sources de la liturgie Occidentale : « La liturgie, dit-il, tout en gardant certaines marques de terroir, est surtout une œuvre de marqueterie, une sorte de mosaïque, où l'on retrouve des débris anciens de toute origine. Le prêtre ou le fidèle, qui lit aujourd'hui les oraisons de son Missel, ne se doute guère que parfois dans une seule messe il répète des formules tirées du Léonien, du Gélasien, du Mozarabe, des livres ambrosiens, gallicans ou celtiques, des liturgies grecques, ou même des sources plus lointaines, d'auteurs syriaques ou orientaux, comme la prière de saint Ephrem (3). »

### ARTICLE III. — Vue d'ensemble sur le contenu du Sacramentaire à la fin du VII<sup>e</sup> siècle.

Les réflexions que nous ajoutons dans cet article se rapportent à deux points principaux, savoir : 1<sup>o</sup> quel était l'ordinaire de la messe à la fin du VII<sup>e</sup> siècle d'après les Sacramentaires de la liturgie occidentale ; 2<sup>o</sup> quel

(1) *Dictionnaire d'Archéologie chrétienne et de Liturgie*, t. II, c. 951.

(2) Mac Carthy, *Transactions of the royal Irish Academy*, Dublin, 1886. Le R. P. Dom Gougaud vient de donner dans le *Dictionnaire d'Archéologie chrétienne et de Liturgie*, t. II, c. 3006 et suiv., un article très documenté sur les Liturgies celtiques. Il y décrit l'ordinaire de la messe en prenant pour base le Missel de Stowe.

(3) D. Cabrol, Le « *Book of Cerne* » dans *Revue des questions historiques*, année 1904, t. LXXVI, p. 221.

était, à la même époque et d'après les mêmes documents, l'état du calendrier ecclésiastique.

§ 1. — L'ORDINAIRE DE LA MESSE A LA FIN DU VII<sup>e</sup> SIÈCLE

On peut s'en faire une idée par les titres donnés aux formules de prières (ces titres abondent surtout dans les recueils gallicans et mozarabes) (1), et par l'examen des prières du canon. Le canon de la messe figure dans presque tous les documents signalés précédemment ; la place qu'il y occupe est assez caractéristique pour servir de base à un classement des manuscrits, on a remarqué qu'il se trouve vers la fin du recueil, ou mis à part comme dans le Gélisien, *Reginensis 316*, ou encadré dans une des messes quotidiennes (2). Nous distinguons ici comme précédemment :

1<sup>o</sup> *L'avant-messe*. — On étudiera dans l'Antiphonaire l'origine des chants de l'introit, du graduel, de l'offertoire et de la communion. Pour les prières du bas de l'autel, pour les formules qui accompagnent l'offrande des dons, nos recueils ne nous renseignent que tout à fait incidemment et indirectement en nous fournissant quelques formules d'*apologies* ou amendes honorables : le prêtre y reconnaît son indignité et demande que ses péchés ne soient pas un obstacle à la célébration et aux fruits du sacrifice. L'apologie était pratiquée dès avant le vi<sup>e</sup> siècle, soit dès le début de la messe, soit avant l'offertoire ; le *Missale Gothicum* en fournit un exemple dans la *Missa prima die sancto Pasche* ; une formule analogue se trouve soit dans le *Missel de Stowe* soit dans le *Livre de Cerne* (3),

(1) Nous les avons déjà signalés incidemment ; voir le tableau comparatif de la messe romaine et de la messe gallicane, p. 42-47, et, plus loin, le contenu de la liturgie gallicane, pp. 77-80.

(2) Ebner, *Quellen*, etc... a toute une dissertation sur la place du canon dans les Sacramentaires.

(3) Voir *Dictionnaire d'Archéologie chrétienne et de Liturgie*, t. 1, c. 2591-2601, avec les références, p. 364-373.

mais après l'Épître. Il n'est pas douteux que l'Eglise se soit inspirée de cette pensée quand elle a plus tard prescrit la récitation du ps. *Judica me* et du *Confiteor*, adapté la prière *Aufer a nobis* qui se lit dans le Léonien (1) à l'acte de monter à l'autel et déterminé que, pour l'offertoire, le prêtre réciterait des formules comme *Suscipe Sancte Pater... In spiritu humilitatis*.

Le *Kyrie eleison* paraît être la réduction d'une litanie ou supplication beaucoup plus longue primitivement ; nous savons par certaines lettres de saint Grégoire le Grand qu'on le récitait de son temps à la messe avec quelques variantes pour le nombre des invocations (2). Le Concile de Vaison (en 529) prescrivit pour les Gaules la récitation du *Kyrie* à la messe, aux matines (ou laudes) et aux vêpres. Le *Gloria in excelsis*, jusqu'au XI<sup>e</sup> siècle, reste d'un usage restreint à la messe : le Missel de Bobbio le donne comme une prière d'actions de grâces après la messe (3) ; à la messe même, les évêques seuls pouvaient le réciter à certains jours. Il y a dans les documents une tendance à réduire le nombre des collectes ; tandis que les recueils gallicans, notamment le *Missale Gothicum*, en ont deux, que le Gélasien en compte jusqu'à trois, il n'y en a qu'une dans le Grégorien, dans le Missel de Bobbio. Il n'y a plus de lecture prophétique dans le Grégorien. A cette époque reculée, il n'est pas encore question du *Credo*.

2<sup>o</sup> *La Messe des fidèles*. — A Rome, au moment de l'offertoire, il n'y a qu'une seule prière récitée secrètement par le prêtre avant la préface, d'où son nom de *Secrète* ; les prières actuelles : *Suscipe Sancte Pater...*, *Deus qui humanæ...*, *Offerimus...*, ne paraissent pas avoir été en usage au VII<sup>e</sup> siècle ; la prière *Deus qui humanæ...* est au Léonien, mais pour hono-

(1) Feltoe, *Sacramentarium leontanum*, p. 127.

(2) S. Grégoire le Grand, lib. VII, ép. 64. *P. L.*, t. LXXVII, c. 955.

(3) Bona, *Rerum liturgicarum libri duo*, t. III, p. 83.

rer les mystères de l'Incarnation, son adaptation à la bénédiction de l'eau ne se fera que plus tard. Les documents gallicans portent encore la trace de la lecture des diptyques et de l'échange du baiser de paix, dans des prières qui suivaient ces actes et qui portaient pour cela les noms de : *Collectio post nomina* ; *Collectio post pacem* (1). Il y a des préfaces différentes pour chaque fête ou pour chaque mystère ; mais, à partir du *Sanctus*, les formules du canon sont à la place qu'elles occupent maintenant et restent fixes, à part les quelques variantes du *Communicantes*, et *Hanc igitur* pour certains jours. Un travail de comparaison a été fait par M. Ed. Bishop entre les recueils les plus remarquables du VII<sup>e</sup> et du VIII<sup>e</sup> siècle : le résultat de ce travail est que les recueils peuvent se partager en deux grandes familles, la première représentée par le Missel de Bobbio, le Missel de Stowe et le *Missale Francorum*, a des points de contact avec le *de Sacramentis* et donne la forme la plus ancienne ; la deuxième représentée par le *Reginensis 316*, le manuscrit de Cambrai 164, et quelques autres documents du VIII<sup>e</sup> siècle est plus récente. Toutes deux se rattachent au VII<sup>e</sup> siècle ; le texte actuel du canon romain descend plutôt de la deuxième famille. Entre l'une et l'autre il n'y a d'ailleurs que des nuances de détail (2). Elles portent toutes deux les additions que le *Liber Pontificalis* attribue aux Souverains Pontifes : addition des mots : *Sanctum sacrificium, immaculatam hostiam*, faite par saint Léon (440-461), des mots : *diesque nostros in tua pace disponas...* faite par saint Grégoire le Grand (590-604) ; récitation de l'*Agnus Dei* partagée entre le clergé et le peuple par Sergius I<sup>er</sup>

(1) Voir le *Missale Gallicanum vetus* ; P. L., t. LXXII, c. 341 ; le *Missale Gothicum*, *ibid.*, c. 225.

(2) L'article de M. Ed. Bishop : *On the early texts of the Roman Canon* dans *Journal of theological studies*, année 1903, t. IV, p. 555, a été résumé au mot *Canon romain* dans le *Dictionnaire d'Archéologie chrétienne et de Liturgie*, t. II, c. 1847-1905.

(687-701). La prière : *Te igitur* fait mention du pape dans tous les documents ; c'est, dit Bona, la marque de l'unité qui règne dans toutes les églises (1) ; on y joint, dans un certain nombre, la mention du prince temporel ; les mots *omnibus orthodoxis*, etc., seraient une interpolation plus récente. Le *Memento des Vivants* dans la première famille n'a pas les mots : *pro quibus tibi offerimus, vel...* Le *Communicantes* a d'autres noms ajoutés dans certains documents, par exemple : les noms des saints Hilaire, Martin, Augustin, Grégoire, Jérôme, Benoît ; addition qui se rencontrera surtout au VIII<sup>e</sup> siècle. Dans les liturgies orientales de saint Basile et de saint Chrysostome on faisait aussi mention du Saint dont on célébrait la fête. Pour les prières : *Quam oblationem...* *Qui pridie* (2) *Simili modo*, il y a entre les deux familles mentionnées plus haut quelques variantes, d'ordre tout à fait secondaire. Après *Unde et memores*, le mot *sumus* est ajouté dans le *Missale Francorum*, le Gélasien et le Grégorien. Dans *Supra quæ propitio*, les noms d'Abel, d'Abraham et de Melchisedech sont généralement mentionnés : celui d'Abel ne figure pas dans le *Missale Gothicum*, ne paraît qu'une seule fois dans le *Missale Francorum*, au *Super oblata* de la troisième messe quotidienne ; par contre le *Bobbiensis* y fait plusieurs fois allusion ; maintes fois aussi le Sacrifice d'Abraham est commémoré avec celui d'Abel (3). Quoique le *Memento des défunts* ne figure que dans

(1) Bona, *ouvr. cit.*, t. III, p. 250.

(2) Dom Germain Morin vient d'attirer l'attention sur les mots : *pro nostra omniumque salute* que nous disons dans cette prière au Jeudi Saint. Ces mots, dit-il, ont dû appartenir au Canon romain, aux environs de l'an 600. Milan, qui les a conservés au canon Invariable de la messe les aura vraisemblablement empruntés à Rome. On les trouve aussi, à certains jours, dans les documents gallicans. Qui sait si l'insertion n'en a pas été faite d'abord à Rome pour protester contre l'erreur du Prédestinarianisme, répandu au V<sup>e</sup> siècle en Afrique, à Rome et en Gaule? *Rev. Bened.*, année 1910, t. XXVII, p. 513.

(3) Voir les deux mots : *Abel et Abraham*, dans le *Dictionnaire d'Archéologie chrétienne*, t. I, c. 62 et 135.

un seul manuscrit de la deuxième famille, il se trouve dans tous ceux de la première; on peut donc dire avec M. Ed. Bishop que c'est une portion authentique du canon romain dans les deux familles (1).

Il y aurait encore quelques variantes à mentionner dans le *Nobis quoque...* et dans *Libera nos...* qui suit le *Pater* concernant l'addition d'un nom (celui de saint Etienne) ou la modification de l'ordre dans lequel ces noms sont donnés : mais cela ne saurait atteindre l'identité du canon dans les liturgies occidentales au VII<sup>e</sup> siècle. Il faut attendre encore quelques siècles pour trouver à leur place actuelle les prières de l'ordinaire de la messe qui suivent l'*Agnus Dei* : une des prières de l'ablution : *Quod ore sumpsimus* figure dans le Léonien, mais pour une autre circonstance.

Dans la liturgie mozarabe, au VII<sup>e</sup> siècle, le canon de la messe offre les particularités suivantes : Le *post-Sanctus* débute par ces mots : *Vere Sanctus, vere benedictus es tu, Filius Dei vivi...* c'est ce que la rubrique appelle *Confirmatio Sacramenti*; la *Missa Secreta* renferme les paroles de la consécration avec quelques variantes, tirées des récits de saint Luc et de saint Paul; il y est dit : *Hoc est corpus meum quod pro vobis tradetur. Hoc facite in meam commemorationem*; le signe de croix est placé à ce mot et non au mot *benedixit*. De même pour la consécration du calice il est dit : *Hic calix novum testamentum est quod pro multis effundetur in remissione peccatorum. Et hoc facite quotiescumque biberitis in meam commemorationem*. Suit un texte tiré de saint Paul, et l'on répond : *Sic credimus Domine Jhesu*. Le *post-pridie* : *Sanctifica...* est une prière très courte après laquelle se fait la fraction de l'hostie (suivant un rite tout particulier), puis vient l'oraison dominicale avec un prélude et un embolisme un peu différents des

(1) Ed. Bishop, article cité, p. 577.

nôtres. A cet endroit se récitent les deux *Mementos* des vivants et des morts, puis le mélange des deux espèces étant fait dans le calice, on donne la *Bénédiction épiscopale* et, aussitôt après, la communion pendant laquelle se chante l'antienne : *Gustate*. Il y a une postcommunion ou *Completuria* et la messe se conclut : *In nomine D. N. J. C. eamus in pace.* *Deo Gratias* (1).

§ 2. — LE CALENDRIER DES SACRAMENTAIRES  
A LA FIN DU VII<sup>e</sup> SIÈCLE.

Les Sacramentaires ne sont pas à beaucoup près aptes à nous renseigner sur le Calendrier ecclésiastique, comme peuvent le faire les premières sources du Martyrologe : la raison en est bien simple, c'est que les messes spéciales y sont peu nombreuses et que les messes communes ou les messes votives y occupent une plus large place. Pour constituer le calendrier il faut donc recourir à d'autres documents, comme sont : le *Calendrier Philocalien* (2), la *Déposition des Martyrs et des Evêques* (3), le *Calendrier de Polémius Sylvius* (4) (dans une certaine mesure), le *Calendrier de Carthage* (5). Dom Férotin, à la suite du *Liber Ordinum* (6), a donné une série de calendriers mozarabes utiles aussi à consulter.

Dans le rapide exposé qui va suivre nous séparons le propre du temps du propre des saints, bien que ces deux parties soient mêlées l'une à l'autre dans les documents primitifs.

(1) Dom Férotin, *Liber Ordinum*, c. 237-243.

(2) Dom Baumer, *Histoire du Bréviaire*, trad. Biron, t. I, p. 93.

(3) *Ibid.*, p. 94.

(4) *P. L.*, t. XIII, c. 676.

(5) *P. L.*, t. XIII, c. 1219 et mieux encore : Egli, *Altchristliche Studien*, Zurich, 1887, p. 103.

(6) Dom Férotin, *Liber Ordinum*, c. 450 et Introd., p. xxxi.

1. *Propre du temps.* — L'année liturgique semble partagée entre les deux grandes fêtes de Pâques et de la Pentecôte et ces deux solennités marquent le temps où s'accomplit le grand mystère de la régénération spirituelle. L'administration solennelle du baptême en ces deux occasions remplit la pensée de l'Eglise et lui dicte ses formules.

1° Les recueils commencent à la vigile de Noël ; les trois messes de la solennité sont dans les Sacramentaires Gélasien et Grégorien, la messe de minuit, ou plutôt *ad galli cantum* était entrée dans l'usage romain vers l'an 500. Au temps de saint Grégoire, on consacrait une partie de cette journée à honorer sainte Anastasie, puis la messe (la deuxième) se transforma en messe de Noël avec mémoire de la sainte (1) : Le *Gallicanum vetus* est ici incomplet, on y trouve des collectes *ad initium noctis, in media nocte natalis* ; puis il y a une lacune jusqu'au premier exorcisme des catéchumènes. Le *Missale Gothicum* n'a qu'une seule messe conformément à la pratique des Gaules ; il paraît que c'était aussi la pratique mozarabe. Comme cela a lieu de nos jours, les anciens recueils groupent, entre Noël et l'Épiphanie, un certain nombre de fêtes, saint Etienne, saint Jean, les Saints Innocents ; toutefois le *Missale Gothicum* joint saint Jacques à son frère saint Jean, la liturgie mozarabe consacre le 27 décembre à sainte Eugénie, place saint Jacques le 28, renvoie saint Jean au 29 et les Saints Innocents au 8 janvier (2). Au 1<sup>er</sup> janvier, le Gélasien a la rubrique : *In octavas Domini ; Prohibendum ab idolis*, il n'y est pas question de la Circoncision. C'est le *Missale Gothicum* qui ajoute la rubrique : *In circumcissione Domini* ; cette fête est d'institution

(1) E. Vacandard, *Les fêtes de Noël et de l'Épiphanie*, dans *Revue du Clergé français*, années 1907-1908, t. III, p. 593 et LIII, p. 7.

(2) Primitivement, chez les Latins, on célébra le 27 ou 28 décembre la fête des saints Pierre et Paul, et le lendemain la fête des douze Apôtres. Nilles, *Kalendarium manuale*, t. I, p. 195.

ancienne dans l'Eglise d'Espagne, d'où elle paraît avoir pénétré en Gaule (1). On y pratiquait primitivement un jeûne qui bientôt fut renvoyé aux jours suivants, il a laissé des traces dans la liturgie du dimanche avant l'Epiphanie et de la veille de cette fête (2). L'Epiphanie a sa vigile; *in vigiliis de Theophania. In Theophania, in die*: telles sont les rubriques du Gélisien. Le *Missale Gothicum* l'appelle *dies sanctus Epiphaniae*. Un concile d'Auxerre, en 578, signale la pratique de l'annonce des fêtes de l'année (3). En Espagne, cette fête terminait le temps de l'Avent, les formules de la messe du Missel mozarabe sont remplies d'allusions à l'administration du baptême solennel, c'est qu'en effet, certaines églises administraient ce sacrement au jour de l'Epiphanie comme à Pâques et à la Pentecôte. On ne trouve pas de messes dominicales entre l'Epiphanie et la Septuagésime dans le Sacramentaire Gélisien, entre l'Epiphanie et le commencement du Carême dans le *Missale Gothicum*; la liturgie mozarabe ne connaît pas les dénominations de Septuagésime, Sexagésime, etc, mais par contre fournit neuf messes dominicales entre l'Epiphanie et le début du Carême (4).

2<sup>o</sup> Ce début de la sainte quarantaine (première semaine) est marqué, dans le Gélisien, par une allusion aux quatre-temps: *Orationes et preces in XII lectiones, in mense primo*, on voit que les ordinations se faisaient à Rome à cette époque. En plus de la série des six dimanches, des formules de messes nous renseignent sur les cérémonies préparatoires au baptême solennel; elles avaient lieu dans la semaine qui suivait le 5<sup>e</sup> dimanche, annonce du scrutin, prière sur les élus, bénédiction et tradition du sel, nouvel exor-

(1) *Liber Ordinum*, c. 450.

(2) *P. L.*, t. LXXXV, c. 218, note.

(3) Leclercq-Héféty, *Histoire des Conciles*, t. III, p. 215.

(4) *P. L.*, t. LXXXV, c. 245-246.

cisme, exposition des évangiles et ouverture des oreilles, tradition du Symbole et de l'Oraison dominicale (1). Avec le dimanche des Rameaux commence la grande semaine; au Jeudi Saint se rattachent la réconciliation des pénitents et la messe du Saint Chrême (*missa chrismalis*); au vendredi saint, les prières pour tous les ordres de l'Eglise et la messe des présanctifiés; au Samedi Saint, la dernière préparation des catéchumènes, la litanie, la bénédiction du cierge et de l'encens, les douze lectures avec oraisons, la bénédiction des fonts, le baptême solennel, la messe de la vigile pascale; pour chaque férie de la semaine en carême, sauf pour le jeudi, le Gélasién a une messe spéciale. Le *Missale Gothicum* connaît toutes ces pratiques; en dehors des rubriques qui les signalent, il n'a qu'une messe commune pour le temps du Carême, trois ou quatre messes dites du jeûne; de même pour le *Gallicanum vetus* à part les lacunes signalées. Dans l'ancien missel mozarabe, on ne donne que deux messes fériales (mercredi et vendredi) pour les semaines du Carême. La fête de Pâques a une solennité spéciale qui se prolonge pendant toute l'octave: chaque jour on célèbre deux messes dont une pour les nouveaux baptisés, c'est du moins la pratique milanaise et gallicane, et peut-être aussi mozarabe (2). Au Gélasién les formules sont groupées sous cette double rubrique: *totius albæ orationes et preces; orationes et preces de parochia; orationes paschales vespertinales*. Le samedi après Pâques est le *Clausum paschæ* et forme le point de départ pour compter les dimanches jusqu'à l'Ascension. Seul le *Missale Gothicum* marque avant cette fête les trois jours de Rogations, on n'en trouve trace ni dans la Liturgie mozarabe ni dans le Gélasién.

(1) Ces rites se retrouvent dans les cérémonies du baptême actuel.

(2) *P. L.* t. LXXXV, c. 515.

3° Du dimanche dans l'octave de l'Ascension jusqu'à la Pentecôte et pendant l'octave de cette dernière fête s'accomplissent pour les baptisés les mêmes cérémonies que pour Pâques. On peut dire, en toute vérité, que depuis le début du Carême jusqu'après l'octave de la Pentecôte, la liturgie est tout imprégnée de l'idée de régénération spirituelle, soit pour la préparation, soit pour la reconnaissance que réclame cette grande œuvre.

4° Pour le temps qui va de la Pentecôte à Noël, le Gélasien n'a que seize messes dominicales, le missel mozarabe huit seulement. Puis l'Avent a sa série de messes pour les dimanches dont le nombre paraît varier suivant les recueils, cinq dans le Gélasien, six dans le Missel mozarabe et probablement aussi dans le rit ambrosien ; les documents gallicans restent un peu dans le vague à ce sujet, le *Gallicanum vetus* n'a que deux messes de *Adventu*, il y a lieu de penser cependant qu'on y commençait l'Avent peu après la fête de saint Martin.

5° Les Quatre-Temps sont, à l'origine, d'institution purement locale ; jusque vers le milieu du vi<sup>e</sup> siècle, Rome seule les observe (1). Aussi n'y a-t-il que le Gélasien à les mentionner parmi les documents signalés dans le précédent article. Par contre la liturgie mozarabe dénonce, en Espagne, la pratique des jeûnes mensuels dont quelques-uns durent jusqu'à trois jours ; déjà nous avons vu le jeûne du 1<sup>er</sup> janvier, il y en avait un autre pour les trois jours après la fête de la Pentecôte, un autre, dit de saint Cyprien, pour les trois jours avant cette fête en septembre, un autre encore de trois jours, aux calendes de novembre (2).

II. *Propre des Saints*. — Les deux fêtes en l'honneur de la Croix sont au Gélasien ; on sait que celle du 14 septembre est la plus ancienne. La fête du 3 mai a

(1) *Revue Bénédictine*, année 1897, t. XIII, p. 338.

(2) *P. L.*, t. LXXXV, c. 609, 850, 651.

une messe propre dans le *Missale Gothicum* ; elle fut aussi célébrée solennellement en Espagne à une époque reculée. Certains documents romains, comme le Grégorien de Muratori, ne l'ont pas (1). — Les quatre plus anciennes fêtes en l'honneur de Marie sont dans nos documents, mais parfois à des dates différentes. Ainsi, dans certains recueils, la *Purification* est au 15 février, elle figure au 2 février dans le Gélasien dont les formules sont plutôt allusion à la présentation de Jésus ; il n'y est pas encore question de la bénédiction des clerges. L'*Annonciation*, dans le même document est au 25 mars ; cependant l'ancienne église gothique d'Espagne célébrait au 18 décembre (aujourd'hui l'*Expectatio partus*) sa grande fête en l'honneur de la Maternité divine, pour échapper à l'inconvénient des fêtes en Carême (2). L'*Assomption*, au 15 août, dans le Gélasien et les calendriers mozarabes, est placée au 18 janvier dans les recueils gallicans : ainsi le *Missale Gothicum* a une messe sous cette rubrique en janvier : *In Assumptione Sanctæ Mariæ*. La fête était appelée primitivement *Dormitio* ou *Pausatio* ; c'est après saint Grégoire le Grand que le mot Assomption a prévalu. La *Nativité de Marie* est au 8 septembre dans le Gélasien et les calendriers mozarabes ; les recueils gallicans n'en font pas mention. Mgr Duchesne parlant de ces quatre fêtes dit qu'elles sont entrées dans l'usage romain après saint Grégoire le Grand, et au plus tôt, vers la fin du VII<sup>e</sup> siècle ; introduites d'abord à Rome, elles passèrent de là dans l'usage gallican (3).

Quant aux autres saints, on voit figurer de bonne heure dans la liturgie d'Occident et avec une messe propre, un certain nombre de saints honorés à Rome ; à cette liste, chaque recueil ajoute des saints locaux.

(1) *Ibid.*, c. 739.

(2) Le Concile de Tolède de 656. — Voir aussi D. Cabrol au mot *Annonciation*, dans le *Dictionnaire d'Archéologie chrétienne et de Liturgie*, t. I, c. 2244, Dom Ferotin, dans *Liber Ordinum*, c. 492.

(3) *Origines du Culte chrétien*, 3<sup>e</sup> édit., p. 273.

Il y a aussi dans ces recueils des déplacements de date ; un remarquable exemple de ces déplacements nous est fourni par le *Missale Gothicum* ; entre les fêtes de sainte Agnès et de la Conversion de saint Paul en janvier, il insère des fêtes de novembre, comme sainte Cécile, saint Clément, saint Saturnin, saint André, sainte Eulalie. Certaines églises de Gaule étendirent au temps de l'Avent l'incompatibilité admise ailleurs entre le Carême et la célébration des fêtes, et comme l'Avent, de six semaines en ces églises, commençait avant la sainte Cécile, on transporta en janvier des fêtes qu'on ne voulait pas omettre (1). Mgr Duchesne explique de la même façon comment la Chaire de saint Pierre primitivement célébrée au 22 février, fut transférée au 18 janvier (2). — Les saints du Sacramentaire Gélastien sont : pour *janvier*, saint Félix de Nole (le 14), saint Marcel (le 15), les saints Sébastien, Marius, Marthe, Audifax et Abacum (le 20), saint Fabien (3) (le 20), sainte Agnès (le 21 et le 28) ; en *février*, sainte Agathe (le 5), saint Sotère (le 10), saint Valentin (le 14), ce dernier accompagné des saints Vital et Felicula, sainte Julienne (le 17) ; en *mars*, sainte Perpétue et Félicité (le 7) ; en *avril*, sainte Euphémie (le 13) ; en *mai* (4), saints Philippe et Jacques (le 1<sup>er</sup>), saint Juvénal et l'Invention de la Sainte Croix (le 3), saints Nérée, Achillée et Pancrace (le 12) ; en *juin* (5), saints Pierre et Marcellin (le 2), saints Cyrin, Nabor et Nazaire (le 12), saint Vite

(1) *P. L.*, t. LXXXV, c. 146.

(2) *Origines du Culte chrétien*, 3<sup>e</sup> édit., p. 279.

(3) Ce saint fut peut-être primitivement (jusque vers le milieu du III<sup>e</sup> siècle) à une autre date, le 15 mai. Dom Baumer, *Histoire du Bréviaire*, trad. Biron, t. I, p. 273, note. — Dans la liturgie mozarabe, saint Sébastien et sainte Agnès sont avancés d'un jour pour laisser le 21 à saint Fructueux. — Le *Missale Gothicum* fait mention de la Conversion de saint Paul.

(4) En mai, le *Missale Gothicum* a saint Jean l'Évangéliste (martyr devant la Porte Latine).

(5) En juin, le *Missale Gothicum* a les saints Féréol et Ferjeux.

(le 15), saints Marc et Marcellien (le 18), saints Gervais et Protas (le 19), Nativité de saint Jean-Baptiste (le 24 avec vigile le 23), saints Jean et Paul (1) (le 26 avec vigile le 25), saints Pierre et Paul (le 29 avec vigile le 28) ; en *juillet*, saints Simplicie, Faustin et Béatrice (le 10), saints Abdon et Sennen (le 30), en *août*, les saints Machabées (le 1<sup>er</sup>), saint Sixte (le 6), saint Donat (le 7), saint Laurent (le 10), saint Tiburce (le 11), saint Hippolyte (le 13), saint Agapit (le 18), saint Magnus (le 19), saint Rufus (le 27), saint Hermès (le 28), Décollation de saint Jean-Baptiste (le 29) ; en *septembre*, saint Priscus (le 1<sup>er</sup>), saint Gorgon (le 9), saints Corneille et Cyprien (le 15), saints Côme et Damlén (le 27), saint Michel (le 29) ; en *octobre* (2), saints Marcel et Apulée (le 7) ; en *novembre*, les saints Quatre Couronnés (le 8), sainte Cécile (le 22), saint Clément (le 23), sainte Félicité (le 23), saints Saturnin, Chrysanthé, Maure et Darie (le 29), saint André (le 30 avec vigile le 29) ; en *décembre*, saint Thomas (le 21).

— Cette revue du calendrier nous permet de constater la présence de beaucoup de jours libres, en fin de février, en mars et avril puis dans la première moitié de décembre ; par contre les saints sont plus nombreux dans la période qui suit la Pentecôte.

Par le calendrier liturgique de l'Eglise romaine au VIII<sup>e</sup> siècle qui sera établi d'après le Sacramentaire d'Adrien et donné à la fin du chapitre suivant, on verra quelles étaient les fêtes purement romaines et quelles modifications furent apportées au cours d'un siècle.

(1) Le *Missale Gothicum* place ces deux saints après les saints Corneille et Cyprien.

(2) A noter en septembre et octobre, dans le *Missale Gothicum*, les saints Symphorien, Maurice et ses compagnons, Leger. — Saint Martin y a une messe, après les Communs, sans une date déterminée.

## CHAPITRE II

Les Sacramentaires aux VIII<sup>e</sup>, IX<sup>e</sup> et X<sup>e</sup> siècles.

C'est en Gaule surtout que se prépare et s'élabore la transformation des Sacramentaires. Le recueil gélasien et le recueil grégorien y pénètrent presque aussitôt après leur formation à Rome, et pendant qu'ils influent sur les recueils gallicans, ils y subissent à leur tour une influence réelle.

Tous les documents qui ont été conservés portent l'empreinte de cette triple combinaison : le Gélasien se grégorianise (si l'on peut employer cette expression) et il reçoit en même temps des additions gallicanes. Dans un premier article, nous dirons l'histoire de cette combinaison, dans un second article nous verrons quel était à la fin du IX<sup>e</sup> siècle l'état de la liturgie de la messe.

## ARTICLE I. — Combinaison des Sacramentaires romains et gallicans.

On a vu, dans le chapitre précédent, que le *Reginensis 316*, seule copie existante du Gélasien primitif, fut écrit en Gaule à la fin du VII<sup>e</sup> siècle ou au commencement du VIII<sup>e</sup>. M. Ed. Bishop estime que le recueil dut quitter Rome dans les premières années du VII<sup>e</sup> siècle (1). Dans le courant du VIII<sup>e</sup> siècle, il fut, sans nul doute, rejoint en Gaule par le Sacramentaire Grégorien et au contact de ce nouveau recueil, il se modifia. Vers la fin du VIII<sup>e</sup>, dans l'entourage de Charlemagne, on s'émut de ces altérations, ce qui occasionna un premier travail d'Alcuin sur la demande du prince. Varin, voit le résultat de ce premier travail dans le *Sacramentaire de Semaine*, sur lequel, dit-il, l'auteur du *Micrologue* s'est trompé quand il a prétendu qu'Alcuin l'avait composé à la prière de saint

(1) *Journal of theological studies*, année 1903, t. IV, p. 566.

Boniface (1). Quoi qu'il en soit, le zèle de Charlemagne pour procurer l'unité liturgique dans son royaume ne fut pas satisfait de cette première mesure ; en vue d'un retour à la pratique romaine le prince s'adressa au pape Adrien I<sup>er</sup> et celui-ci lui envoya un exemplaire du Sacramentaire Grégorien, Alcuin ajouta presque aussitôt un supplément à ce recueil. Au cours du IX<sup>e</sup> siècle, le supplément s'accroît, se modifie, entre dans le corps même du Grégorien : cette fusion s'opère à la fin du IX<sup>e</sup> siècle. Telle est la phase la plus importante de l'histoire des Sacramentaires qu'il s'agit d'étudier. Nous le ferons dans les trois paragraphes suivants :

- § 1. *Influence prépondérante du Sacramentaire Gélasien en Gaule pendant le VIII<sup>e</sup> siècle.*
- § 2. *Envoi du Sacramentaire grégorien fait par le pape Adrien I<sup>er</sup> à Charlemagne, et première modification de ce recueil au IX<sup>e</sup> siècle.*
- § 3. *Transformation plus profonde du Grégorien d'Adrien dans la Gaule aux IX<sup>e</sup> et X<sup>e</sup> siècles et influence du document ainsi transformé sur la liturgie romaine.*

§ 1. — INFLUENCE PRÉPONDERANTE DU SACRAMENTAIRE GÉLASIEN EN GAULE AU VIII<sup>e</sup> SIÈCLE

1. *Le Gélasien modifié dès le début du VIII<sup>e</sup> siècle.*  
— On a pu remarquer déjà que les recueils gallicans, le *Missale Gothicum*, par exemple, ont un Sanctoral (ou propre des Saints) peu fourni : il y a à peine vingt-cinq messes en l'honneur des Saints dans le *Gothicum*. Par contre, le système des messes du Commun est plus développé, le même *Missale Gothicum*

(1) Varin, *Des Altérations de la liturgie grégorienne en France avant le XII<sup>e</sup> siècle* dans *Mémoires de l'Académie*, 1<sup>re</sup> série, t. II, p. 623. Des auteurs attribuent à Pépin une part dans l'introduction de la liturgie romaine en France. Voir H. Netzer, *L'Introduction de la messe romaine en France*, Paris 1916, p. 33.



en contient trois pour un martyr, trois pour plusieurs martyrs, une pour un confesseur, une autre pour plusieurs confesseurs (1). Le *Reginensis 316*, sous ce rapport, se rapproche des livres gallicans, tandis que les manuscrits de Rheinau ou Zurich n° 30, et de Saint-Gall n° 348, deux recensions du VIII<sup>e</sup> siècle, ont un Sanctoral plus développé : ces documents notent en même temps les stations romaines qui ne figurent pas dans le *Reginensis 316*... On a expliqué cette différence par l'influence des recueils grégoriens où le Sanctoral est mieux fourni.

Sans s'attarder à décrire au long cette modification, Ebner la constate et n'hésite pas à l'expliquer par une nouvelle rédaction du Sacramentaire romain ; mais, ajoute-t-il, cette rédaction ne peut être que le Sacramentaire Grégorien. De là est venue l'expression : *Gélasien grégorianisé* employée pour la première fois par Dom Baumer (2).

2. Le *Gélasien grégorianisé* constitue une subdivision importante du groupe ; en voici les caractères principaux :

a) Le canon de la messe, dans ces manuscrits, est placé, non à la suite des messes dominicales, comme dans le *Reginensis 316*, mais à la fin du cycle de l'année (*circulus anni*), c'est-à-dire après le Commun des Saints ; il est intercalé dans la dernière des messes quotidiennes.

b) Tout le recueil a pour suscription : *Incipit liber Sacramentorum romanæ ecclesiæ*, tantôt avec l'addition des mots : *anni circuli* comme dans Rheinau ou Zurich n° 30, et Saint-Gall n° 348, tantôt sans ces deux mots, comme dans le Sacramentaire de Gellone (manuscrit du VIII<sup>e</sup> siècle, n° 12058 de la Bibliothèque Nationale à Paris, et dans les fragments d'un Sacramentaire pour une église indéterminée,

(1) Ed. Bishop, *The Bosworth Psalter*, p. 153.

(2) A. Ebner, *ouvr. cité*, p. 3763.

fin ix<sup>e</sup> siècle, n° 2296 de la Bibliothèque Nationale (1).

c) On y sacrifie la division en trois parties, propre au Sacramentaire Gélasien, on y fond en un tout continu le propre du temps et le propre des saints (2). Après le cycle de l'année, où les dimanches sont intercalés entre les fêtes à jours fixes, viennent le commun des saints, les messes quotidiennes et le canon : c'est là le contenu d'un premier livre. Avec la partie du troisième livre gélasien où se trouvent les messes diverses et les messes votives, on forme un second livre sous ce titre : *Liber secundus de extrema parte* ; on n'a pu jusqu'à ce jour éclaircir le sens de ces dernières expressions. Ce second livre manque dans quelques manuscrits.

3. Dans ce groupe peuvent entrer sans conteste ; a) les manuscrits de Rheinau, Zurich n° 30 et de Saint-Gall n° 348 ; ce sont les mieux connus ; leur texte, en grande partie dans Gerbert (3), a été édité, non sur l'un des deux recueils originaux, mais sur un manuscrit du x<sup>e</sup> siècle aujourd'hui perdu et appelé alors *Sacramentarium triplex*. Ce document contenait, en plus du Grégorien et de l'Ambrosien, le texte de Saint-Gall, 348, comme gélasien : de là le nom de Triple Sacramentaire. Le manque d'ordre qui règne dans les deux manuscrits Rheinau et Saint-Gall est atténué en partie par la table des matières jointe à la publication de Wilson. — b) Le Codex 350 de Saint-Gall négligé par Wilson : ce document présente des fragments apparentés au Saint-Gall, 348 ; les fol. 39-116 contiennent un grand nombre de messes diverses analogues à celles du livre second dans Rheinau, Zurich n° 30. — c) Le manuscrit latin n° 816 de la Bibliothèque Nationale, dit *Sacramentaire d'Angou-*

(1) Sur ces deux derniers documents voir Delisle, *Anciens Sacramentaires*, n° XV, p. 92 et n° XLIV, p. 168.

(2) Voir, dans l'appendice de Wilson, *The Gelasian Sacramentary*, l'arrangement des manuscrits de Rheinau, Zurich, 30, et de Saint-Gall, 348.

(3) *Monumenta veteris liturgiæ alemanicæ*, t. I, p. 1.

lême parce qu'il fut à l'usage de cette église (viii<sup>e</sup> et ix<sup>e</sup> siècles); il est divisé en deux parties, la première comprend le propre du temps et le propre des saints réunis, elle commence à la vigile de Noël. Comme particularité, on y trouve au 1<sup>er</sup> novembre les fêtes de saint Césaire et de saint Hilaire de Poitiers; le livre se termine avec la messe de saint Sigismond qui paraît être une messe votive; on y remarque quelques additions du xi<sup>e</sup> siècle. La deuxième partie (fol. 116-170) est un recueil d'oraisons et de préfaces pour messes diverses, de messes quotidiennes, de bénédictions, de différentes prières et cérémonies, le canon est avec les messes quotidiennes. Il y a dans ce document des ressemblances mais aussi des divergences avec le *Reginensis 316* et les manuscrits signalés en a) (supra) (1). — d) Le manuscrit latin 12058 de la Bibliothèque Nationale dit *Sacramentaire de Gellone*, viii<sup>e</sup> siècle, souvent décrit mais toujours d'une façon insuffisante au point de vue liturgique. Il débute par les mots : *In nomine Domini nostri Jesu Christi, Incipit liber Sacramentorum...* Le cycle liturgique commence avec la vigile de Noël, renferme le propre du temps et le propre des saints fondus ensemble, les stations y sont marquées. Suit, sans distinction de première et deuxième partie, les communs, les messes votives, les messes quotidiennes dont la dernière encadre le canon, les bénédictions épiscopales, des oraisons diverses, une nouvelle série de formules et rites pour le baptême (on y voit que ce sacrement était administré à Pâques, à la Pentecôte et à l'Épiphanie), les prières pour la dédicace d'une église, pour les ordinations, etc... des messes diverses et des messes pour les défunts (2). — e) Ajoutons encore, à cette liste, des documents sur lesquels il nous faut passer rapidement, comme le manuscrit latin 2296 de

(1) Delisle; *Anciens Sacramentaires*, n° xv, p. 91.

(2) *Ibid*, n° XLIV, p. 167.

la Bibliothèque Nationale, fragment d'un Sacramentaire d'origine gallicane : ce n'est qu'un résumé de Sacramentaire, gélasien pour le fond et grégorien pour la forme ; le *Codex* o. 83 de la Bibliothèque de Prague, manuscrit original de la Bavière (1) ; le *Codex* D. 47 de la Bibliothèque Capitulaine de Padoue, apparenté aux précédents surtout pour l'arrangement du cycle de l'année et la place donnée au canon de la messe : après un plus minutieux examen, peut-être y découvrira-t-on un manuscrit indépendant ayant conservé plus d'un trait de l'ancienne liturgie de Rome. Terminons notre nomenclature par un manuscrit qui fut détruit pendant le siège de Strasbourg ; le titre : *In nomine Domini Dei summi. Incipit liber Sacramentorum romanæ ecclesiæ anni circuli*, montre qu'il devait appartenir à la présente catégorie (2).

Si insuffisante qu'elle paraisse, cette liste prouve qu'au VIII<sup>e</sup> siècle le Gélasien forme le fond des recueils répandus en Gaule et que le Grégorien ne parvient pas à le détrôner complètement.

§ 2. — ENVOI DU SACRAMENTAIRE GRÉGORIEN  
PAR ADRIEN I<sup>er</sup> A CHARLEMAGNE, ET PREMIÈRE  
MODIFICATION DE CE RECUEIL AU IX<sup>e</sup> SIÈCLE.

I. Mais le Gélasien, trop mêlé d'éléments romains et gallicans, ne parut pas à Charlemagne suffisamment en harmonie avec le calendrier et le rituel romain (3). Voilà pourquoi ce prince, désireux d'opérer dans sa chapelle une réforme liturgique, s'adressa

(1) Le R. P. Weith en prépare une description.

(2) Delisle, *Anciens Sacramentaires*, n<sup>o</sup> XIII, p. 99. S'il fallait tenir compte des deux derniers documents mentionnés dans ce paragraphe les messes quotidiennes seraient de saint Grégoire au moins quant à leur arrangement. Ainsi s'expliquerait la présence des *missæ canonica romana* en Angleterre et en Gaule pendant le VII<sup>e</sup> siècle. Ebner, p. 368.

(3) *Livres Carolins*, I, 6. P. L., t. XCVIII, col. 1021.

au Souverain Pontife pour obtenir un exemplaire du recueil en usage à Rome. La réponse d'Adrien I<sup>er</sup> à ce sujet est consignée dans une de ses lettres à Charlemagne (entre les années 787 et 791) : « Vous nous avez demandé de vous envoyer le Sacramentaire arrangé par notre saint prédécesseur le pape Grégoire, inspiré de Dieu..., nous faisons donc parvenir ce document à Votre Altesse Royale par l'intermédiaire du moine Jean, abbé de Ravenne (1). »

On s'est servi pour désigner l'envoi d'Adrien à Charlemagne, de l'expression *Grégorien d'Adrien*. Cette expression doit être expliquée pour écarter tout malentendu : elle ne veut pas dire que nous devons considérer le pape Adrien I<sup>er</sup> comme un collaborateur de saint Grégoire, donnant une nouvelle rédaction de l'œuvre grégorienne, apportant à cette œuvre des changements substantiels, mais elle implique qu'Adrien envoya à Charlemagne un *codex* grégorien en rapport avec le développement liturgique de l'époque, le recueil en usage dans l'église de Rome, pendant la seconde moitié du VIII<sup>e</sup> siècle. Ce n'était donc ni un livre à l'usage du Pape, ni une curiosité liturgique représentant un rite tombé en désuétude (2). Ainsi il ne faut pas s'attendre à y retrouver le Sacramentaire primitif de saint Grégoire.

Avons-nous d'ailleurs une copie du Grégorien d'Adrien sans addition et dans son état primordial ? Il est difficile de le dire avant qu'on ait mené à bonne fin l'étude des manuscrits du VIII<sup>e</sup> siècle dans leur totalité : on peut signaler deux documents dont les parties de première main paraissent former un Grégorien d'Adrien pur, savoir : 1. le manuscrit de Cambrail, n° 164 (autrefois 159), écrit pour cette église sous

(1) *Cod. Carol.*, 89. *Monumenta Germ. Hist.*, Epp. III, 626. — D. Bouquet, *Recueil des historiens de Gaule*, t. V, p. 587.

(2) Cf. Dom Baumer, *Das sogenannte Sakrament. Gelasian.* Ed. Bishop, *The earliest roman Mass Book.* Ebner, *Quellen...*, p. 386.

l'épiscopat d'Hildoard (790-816) (1) ; 2. le manuscrit latin 2292 de la Bibliothèque Nationale, Sacramentaire de l'abbaye de Nonantola à laquelle il a été offert par Jean, évêque d'Arezzo. Ce prélat, envoyé par Jean VIII en 876, à la cour de Charles le Chauve, eut peut-être alors l'occasion de se procurer ce document. Ce qui s'y trouve de première main correspond précisément au Grégorien d'Adrien ; les messes du dimanche, oraisons, etc., ont été ajoutées du XI<sup>e</sup> au XIII<sup>e</sup> siècle (2).

À dater de l'envoi fait à Charlemagne, un nouveau groupe de Sacramentaires manuscrits se substitue rapidement aux recueils jusque-là en usage. La plupart ont en tête le nom de saint Grégoire, et il est à peu près certain que le manuscrit envoyé par Adrien se retrouve dans ce groupe, mais plus ou moins modifié (3).

II. — Ainsi le recueil, copié de bonne heure à un grand nombre d'exemplaires, destiné à former la base de l'ordre liturgique dans les églises de l'empire franc, reçoit presque immédiatement des additions. Ce sont tantôt des suppléments ajoutés à la fin, tantôt des modifications introduites dans le texte. Telle est la constatation faite par Dom Baumer et reproduite par Ed. Bishop : tous les recueils grégoriens, ceux qui ont dans leur titre le nom de saint Grégoire ou ceux qui ont simplement le qualificatif *romain*, présentent pratiquement le même corps de textes, le même ordre de prières, mais il y a des détails de moindre importance qui varient presque à l'infini. En un mot, nous avons une seule édition du

(1) *Dictionnaire d'Archéologie chrétienne et de Liturgie*, t. II, c. 1737. Delisle, *Anciens Sacramentaires*, lui consacre quelques lignes seulement, p. 400. Ed. Bishop, *On some early manuscripts of the Gregorian*, dans *Journal of theological studies*, année 1903, t. IV, p. 413 et 416.

(2) Delisle, *Anciens Sacramentaires*, n° XXIII, p. 126-128. Ed. Bishop *loc. cit.*, p. 420.

(3) Ebner, *ouvr. cité*, p. 380.

Grégorien d'Adrien, mais cette édition est enrichie d'additions et adaptée aux usages répandus dans l'empire franc (1). Cette constatation a amené Ebner à partager les documents en divers groupes : *A.* Les recueils où à la partie originelle est joint un supplément, les deux parties étant séparées par une préface et un *index* des pièces ajoutées. *B.* Ceux où la partie originelle et le supplément demeurent encore séparés mais où la préface et l'*index* ont disparu. *C.* Ceux où les deux parties sont fusionnées. Nous allons nous occuper du premier groupe dans ce paragraphe, les deux autres seront étudiés dans le paragraphe suivant.

III. — Le *Grégorien d'Adrien avec supplément carolingien*. — Une différence considérable, sans atteindre pourtant la substance, sépare la simplicité sévère qui règne dans le Grégorien d'Adrien de la multiplicité des formules en usage dans les Gaules : ainsi il manquait au Grégorien les messes dominicales, les préfaces variées, les bénédictions épiscopales. Pour ne pas renoncer à des usages auxquels on s'était attaché, on fit au document romain des additions sous forme de supplément. Voici, à titre d'exemple, toute une catégorie de recueils du ix<sup>e</sup> siècle, dans lesquels le supplément, riche et bien ordonné, est séparé du Grégorien d'Adrien par une sorte de prologue ou préface : 1. le manuscrit de Cambrai, n° 164 (ancien 159) déjà cité ; 2. le n° 413 du fonds Ottoboni au Vatican (2) ; 3. le n° 336 du fonds de la Reine au Vatican (3) ; 4. le n° 19 *bis* du Séminaire d'Autun, Sacramentaire de Marmoutiers, approprié à l'usage de l'église d'Autun (4) ; 5. le manuscrit latin n° 12050 de la Biblio-

(1) Ed. Bishop, *The earliest roman Mass Book* ; *Dublin Review*, année 1894, vol. 116, p. 257.

(2) Delisle, *Anciens Sacramentaires*, n° xxxv, p. 149.

(3) Ehrensberger, *Libri liturgici Bibliotheca vaticana*, p. 399.

(4) Delisle *Ibid.*, n° xvi, p. 96 et *Dictionnaire d'Archéologie chrétienne et de Liturgie*, t. I, c. 3210.

thèque Nationale, Paris. Sacramentaire de Corbie ou Missel de Rodrade (1); 6. le manuscrit latin n° 2812 de la Bibliothèque Nationale, Sacramentaire de l'église de Beauvais (2). On pourrait ajouter à cette liste beaucoup d'autres documents, notamment deux recueils aujourd'hui perdus, le premier (Sacramentaire de Cologne) qui a servi de modèle à Pamélius pour sa *Liturgica Latinorum*, le second (*Missale Licmari*), un manuscrit de la Bibliothèque des Théatins à Munich auquel Gerbert a emprunté le prologue *Hucusque* (3).

On trouve toujours dans ces recueils deux parties nettement distinctes : A. La première partie commence par les mots : *In nomine Domini. Incipit liber Sacramentorum de circulo anni expositum a Sancto Gregorio papa romano*. Suivent la préface commune et le canon de la messe (4), puis les prières pour la consécration des Evêques, l'ordination des prêtres et des diacres (5). Alors commence le corps du Sacramentaire ou prières de la messe depuis la veille de Noël jusqu'à la fin de l'Avent. Dans le propre du temps s'encadre le propre des saints de la façon suivante : aux messes de Noël se joignent celles des saints Etienne, Jean, Innocents, Sylvestre. Après l'octave de Noël et la fête de l'Epiphanie commence une nouvelle série de saints, depuis saint Félix de Nole (*in Pincis*) jusqu'à l'Annonciation inclusivement. Le propre du temps reprend avec la Septuagésime, la Sexagésime, la Quinquagésime ; à la série IV<sup>e</sup> qui suit le dimanche de

(1) Delisle *Ibid.*, n° xxii, p. 122.

(2) *Ibid.*, n° lxi, p. 178.

(3) A cette liste, joignons encore quatre autres documents : le *Codex 77* de la Bibliothèque du Mans ; le manuscrit B. B. 20 de la Bibliothèque Sainte-Geneviève à Paris ou Sacramentaire de l'église de Senlis (Delisle, *ibid.*, n° xxxii, p. 143) ; le *Codex* n° 137 de la Cathédrale de Cologne ; enfin celui de la Bibliothèque Laurentienne à Florence, *Cod. Aed.*, n° 121. (Delisle, *ibid.*, xxxix, p. 157). — Voir aussi Ebner, *Quellen...*, p. 383-384.

(4) Une main du xii<sup>e</sup> siècle a ajouté le *Memento des Morts* dans le *Reginensis* n. 337.

(5) Ces prières ont été déplacées dans l'édition de Muratori.

Quinquagésime débute une série de messes pour tous les jours de carême et la semaine de Pâques, les dimanches compris (on y donne l'indication des stations). Il faut noter pour le Jeudi Saint la bénédiction de l'huile des Infirmes et du Saint Chrême, pour le Vendredi Saint les supplications solennelles, la bénédiction du sel, les prières sur les catéchumènes et les enfants (en un mot, les cérémonies préparatoires au baptême); pour le Samedi Saint l'exorcisme, les oraisons qui suivent les prophéties (on en compte seulement quatre), la bénédiction des fonts, l'oraison qui suit le baptême et qui est récitée *ad infantes consignandos*; durant l'octave de Pâques, il y a diverses oraisons sous les titres : *ad sanctum Joannem, ad sanctam Mariam, ad Cosmam et Damianum, ad vesperras, ad fontes, ad sanctum Andream*; puis après le Dimanche *in albis* une série d'oraisons pascales. — Le propre des saints reprend avec les saints Tiburce, Valérien et Maxime (14 avril), se poursuit jusqu'à saint Urbain (25 mai), est interrompu seulement par l'Ascension; au 13 mai est marqué le *Natalis Sanctæ Mariæ ad martyres*.

Une portion du propre du temps comprend ici le samedi vigile de la Pentecôte, la Pentecôte et les jours de l'octave; après quoi vient la dernière partie du propre des Saints qui commence au 1<sup>er</sup> juin avec la *Dedicatio natalis sancti Nicomedis*, et se continue jusqu'à la saint André (30 novembre). Les quatre-temps de septembre sont placés entre la fête des saints Euphémie, Lucie, Geminien (16 septembre) et celle des saints Côme et Damien (27 septembre). Après la saint André commence l'Avent, sous le titre : *Orationes de Adventu Domini*, il y a quatre dimanches et les séries des quatre-temps. Entre le deuxième et le troisième dimanche on a intercalé la fête de sainte Lucie (13 décembre).

Ainsi se termine le cycle de l'année : on y a joint une série d'oraisons pour diverses circonstances,

translation de reliques, dédicaces d'églises, anniversaire de consécration papale, bénédiction d'époux, oraisons quotidiennes, oraisons pour le matin et le soir, baptême, visite d'un malade, tonsure, bénédiction d'une diaconesse ou d'une vierge, d'un abbé ou d'une abbesse, oraisons diverses et parmi celles-ci, oraisons pour les défunts.

B. La préface *Huc usque* commence la deuxième partie ou Supplément ; un *index* initial comprenant 144 numéros donne l'idée de ce que contient ledit supplément : bénédiction du clerge pascal, formules pour les vigiles de Pâques et de la Pentecôte ; messes dominicales dont six pour les dimanches après l'Épiphanie, quatre pour ceux après l'octave de Pâques, une pour le dimanche dans l'octave de l'Ascension, vingt-quatre pour les dimanches après la Pentecôte ; bénédictions et messes pour diverses circonstances. Enfin le supplément se termine par une série de préfaces et une série de bénédictions épiscopales : les préfaces ont une petite introduction spéciale qui commence par ces mots *Hæc studiose* et n'est pas dans Muratori (1).

Les douze manuscrits signalés plus haut concordent sur tous les points qui viennent d'être énumérés : on peut donc les considérer comme d'une même famille et d'une même origine. Il paraît bien en réalité qu'ils sont d'origine franque, ce qui est incontestable pour huit d'entre eux, sans difficulté pour le manuscrit de Cologne, plus douteux pour celui de la Bibliothèque Laurentienne à Florence (quelques détails du calendrier de ce dernier pourraient faire songer ou à l'Angleterre, ou à la Suisse ou à l'Italie). Quant au *Reginensis* 337, qui appartient à ce groupe sans avoir la préface *Huc usque* (2), son

(1) Le texte de cette introduction est dans Delisle, *Anciens Sacramentaires*, p. 171, et dans Ebner, *ouvr. cité*, p. 30.

(2) Ebner, *ouvr. cité*, p. 385, et Ehrensberger, *Libri liturgici bibliotheca Vaticana*, p. 400.

origine franque est certaine ; si l'on ne peut déterminer de façon plus précise sa patrie, on trouve une grande ressemblance entre sa composition et celle d'un manuscrit plus récent, le *Codex Palatinus*, n° 494 de la Bibliothèque Vaticane, x<sup>e</sup> ou xi<sup>e</sup> siècle ; or celui-ci est originaire du monastère de Celle, au diocèse de Mayence (1). Ainsi c'est dans l'empire franc qu'il faut chercher l'origine des manuscrits appartenant à ce groupe et cette considération nous amène à parler de l'œuvre d'Alcuin.

IV. L'auteur de la préface *Huc usque*. Dans un article de l'*Athenæum* (2), M. Martin Rule manifeste quelque défiance pour l'œuvre publiée par Pamélius et Muratori ; il ne peut reconnaître le Grégorien d'Adrien, dans un recueil qui dément les promesses de son titre, qui d'ailleurs ne répond pas à l'attente de Charlemagne ; il n'a pas plus de confiance dans l'assertion du Micrologue et prétend que l'auteur de ce dernier traité se met en contradiction avec Alcuin lui-même. En somme, le *Libellus liturgicus* d'Alcuin est aux yeux de M. Rule la copie d'une rédaction, encore récente au début du ix<sup>e</sup> siècle ; cette rédaction première paraît avoir été inspirée par le sacramentaire de l'église romaine (grégorien et antégrégorien) ou peut-être par le Grégorien d'Adrien (3) ; ainsi l'œuvre d'Alcuin ne serait pas ce que dit la préface *Huc usque* et cette préface même ne saurait être d'Alcuin. Avant M. Rule, Pamélius avait refusé de reconnaître Alcuin pour l'auteur de l'œuvre à lui attribuée par le Micrologue ; le nom du grand liturgiste de l'époque carolingienne a dû être substitué, dit-il, dans le recueil par quelque copiste ignorant, en place du nom de Gri-

(1) Ebner, *Ibid.*, pp. 386, 39 et 246. Ehrensberger, *ouvr. cité*, p. 405. Delisle, *Anciens Sacramentaires*, n. XLIX, p. 170.

(2) *Liturgical libellus Alcuini*, dans *The Athenæum*, 2. 1904, I, p. 364.

(3) M. Rule fait cette dernière concession dans un article ultérieur du même journal, année 1905, janvier et août.

moald pour lequel beaucoup de manuscrits revendiquent la compilation (1).

Mais, de nos jours, des liturgistes, fidèles au sentiment que Varin exprimait il y a soixante ans, croient pouvoir revendiquer pour Alcuin l'œuvre publiée par Pamélius sous le nom de Grimoald, et ils considèrent Alcuin comme l'auteur de la préface *Huc usque*. Voici leurs raisons résumées brièvement : 1. La préface *Huc usque* considérée en elle-même concorde avec ce que nous savons d'Alcuin par ailleurs, comme aussi avec le dessein de Charlemagne : elle nous dit le traitement auquel a été soumis le Sacramentaire. Ce qui précède la préface, à l'exception de quelques formules marquées par une obèle, représente le texte du Sacramentaire Grégorien que le compilateur a soigneusement rétabli. Mais il est certaines autres formules indispensables que saint Grégoire a omises comme ayant été données par d'autres écrivains, et lui, le compilateur, s'est mis en devoir de les recueillir, de les corriger, de les arranger, pour que ses lecteurs trouvassent dans un seul manuscrit tout ce qui est nécessaire à l'époque et dans le milieu où il vit, bien qu'on puisse trouver beaucoup d'autres formules dans les autres Sacramentaires. Par la position qu'elle occupe, la préface séparera la compilation grégorienne de l'œuvre ajoutée, et pendant que le supplément sera reçu avec reconnaissance par quelques-uns, les autres qui le jugent superflu pourront le laisser de côté, mais en prenant sur eux-mêmes la responsabilité du rejet. Or un tel langage fait penser à Alcuin, comme le seul liturgiste de ce temps qui ait pu et voulu le tenir. D'autre part, si Alcuin a écrit la préface, c'est Charlemagne qui l'a inspirée ; on peut la considérer comme un acte officiel du prince temporel. Charlemagne avait intérêt à promouvoir l'adoption du Grégorien dans ses États ; cependant il ne pouvait ignorer

(1) Pamélius, *Liturgica latinorum*, t. II, *prolegomena*. Varla, *Altérations de la...* p. 626.

les Sacramentaires gallicans alors en usage : il fallait concilier les deux courants. Alcuin, l'ancien chef de l'école d'York, était capable d'accomplir cette tâche, grâce à sa connaissance des anciens manuscrits liturgiques. — 2. La préface comparée avec d'autres œuvres d'Alcuin est en harmonie avec elles : ainsi le *Comes ab Albino emendatus* a un avertissement qui commence par ces mots : *Hunc Codicem* (1), et dans lequel le compilateur prévient qu'il ajoutera quelques lectures pour les vigiles. Cette pièce, moins ancienne que la préface *Huc usque* présente avec celle-ci plusieurs points de contact : même préoccupation de compléter les recueils grégoriens, même désintéressement pour la façon dont sera accueillie son œuvre. D'où, conclut M. Ed. Bishop, Alcuin, qui a rédigé le *Comes*, y a utilisé le prologue *Huc usque* : ce qui lui était d'autant plus facile que ce prologue est supposé de lui. A l'appui de cette thèse, M. Ed. Bishop invoque encore une lettre qu'il a eu la bonne fortune de découvrir : elle est adressée par l'abbé Héliaschar à Nidibrius archevêque de Narbonne. — 3. L'auteur du *Micrologue* a donc vu juste quand il a écrit au XI<sup>e</sup> siècle : on assure qu'Alcuin a recueilli dans le Sacramentaire les prières de saint Grégoire auxquelles il en a ajouté de nouvelles, mais en petite quantité et qu'il a eu soin de désigner par des obèles (ou guillemets) ; puis à ces prières, il en a réuni d'autres qui, sans venir de saint Grégoire, étaient nécessaires pour la célébration des offices divins. C'est ce qu'atteste le prologue placé par lui au milieu de son recueil, immédiatement après les prières grégoriennes (2).

(1) Tommasi, *Opera*, t. V, p. 314.

(2) *Micrologus*, c. 60. *P. L.*, t. CLI, c. 1020. L'auteur de ce traité consignait dans ces lignes une tradition déjà vieille de deux siècles. Notons seulement ce fait : un catalogue de l'abbaye de Centule ou Saint-Riquier dressé en 831 mentionne un missel grégorien et gélasien tel que récemment Alcuin l'a mis en ordre. *Dictionnaire d'Archéologie chrétienne et de Liturgie*, t. I, c. 1084.

Sur toute cette thèse, voir les auteurs déjà cités comme Varin, Ebner

Les obèles devaient affecter les fêtes de l'Assomption et de la Nativité de Marie, celle de saint Grégoire, la plupart des offices du Carême. Alcuin puisa sans doute une large part des formules du supplément dans le Gélasien; beaucoup de manuscrits de ce recueil ayant acquis droit de cité en Gaule au ix<sup>e</sup> siècle (1).

§ 3. — TRANSFORMATION PLUS PROFONDE DU GRÉGORIEN  
D'ADRIEN DANS LA GAULE AUX IX ET X<sup>e</sup> SIÈCLES  
ET INFLUENCE DU DOCUMENT AINSI TRANSFORMÉ  
SUR LA LITURGIE ROMAINE.

I. — La diffusion considérable de l'œuvre d'Alcuin prouve qu'elle répondait à un besoin; cependant toutes les églises n'éprouvaient pas la nécessité d'ajouter au fonds grégorien un supplément aussi développé; des recueils avec suppléments irréguliers se firent jour. Le classement en est moins facile que pour le groupe précédent; à côté d'un fonds inaltéré se rangent des additions qui varient presque avec chaque manuscrit. Tels sont, par exemple: 1. Le sacramentaire de la Bibliothèque du Séminaire de Mayence, ix<sup>e</sup> siècle; ce manuscrit reproduit exactement le fonds principal du Grégorien, la même main y a joint des messes pour quelques fêtes, comme celle de la Toussaint, et les Bénédictiones épiscopales; une seconde main a ajouté les messes des dimanches, les préfaces, et diverses autres messes. — 2. Plusieurs sacramentaires de la Haute-Italie; entre ces documents la parenté semble assez étroite, nonobstant certaines différences. Ce sont: le *Codex* 86 (autrefois 81) de la

et spécialement Ed. Bishop, *The earliest roman Mass Book. Dublin Review*, année 1894, vol. 116, p. 265-267. Voir aussi Gaskoin, *Alcuin. His life and his work*, p. 225.

(1) De la diffusion des Sacramentaires Gélasiens ou Grégoriens en Gaule et en Angleterre à la fin du viii<sup>e</sup> siècle, Alcuin lui-même peut être invoqué comme témoin; voir sa lettre à Eanbald, archevêque d'York, ep. 65. *P. L.*, t. C, c. 234. D. Morin remarque qu'il y trace le plan de son Sacramentaire, *Rev. Bénéd.*, année 1890, t. VII p. 346, not. 1.

bibliothèque capitulaire de Vérone; c'est le type le plus parfait du groupe (1); les *Codices* 91 (autrefois 86) et 82 (autrefois 77) de la même ville; ils sont malheureusement incomplets (2); le manuscrit du trésor de Monza (3); le *Codex* 100 du chapitre de Monza (4). Il y a dans ces recueils quelques épîtres et évangiles. 3°. Le *Codex* II, 7, de la bibliothèque du chapitre de Modène (5); dans ce manuscrit on constate l'absence d'une partie du propre des saints. Cependant, immédiatement avant le supplément on lit cette rubrique : *Explicit Sacramentorum (?) a S. Gregorio papa aeditum* : c'est dire qu'on a donné avec toute la clarté désirable la matière du Grégorien d'Adrien. Le supplément débute par la rubrique : *Incipiunt missæ in diebus dominicis*; il est écrit de la même main et renferme en plus des messes dominicales, quelques messes votives, les messes des défunts, quelques bénédictions (6).

II. — A la fin du ix<sup>e</sup> siècle s'opère une transformation plus radicale du Grégorien d'Adrien : la séparation du recueil grégorien et du supplément disparaît. Elle semblait alors présenter un grave inconvénient pour l'usage pratique; on avait des oraisons dans la première partie, mais il fallait ensuite chercher les préfaces et les bénédictions à des endroits différents dans le supplément. On crut dès lors plus simple de *fusionner* ces divers éléments. Toutefois la fusion ne s'opéra pas tout d'un coup, mais par degrés; elle fut aussi plus ou moins complète. Le *Codex* II, 7 de la bibliothèque capitulaire de Modène que nous venons de mentionner porte les préfaces écrites dans la marge pour un

(1) Ebner, *ouvr. cité*, p. 286. Delisle, *Anciens Sacramentaires*, n° xxv, p. 128.

(2) Ebner, *Ibid.*, p. 286 et 290. Delisle, *Ibid.*, n° xxvi, p. 129.

(3) Ebner, *Ibid.*, p. 105. Delisle, *Ibid.*, n° lxxiv, p. 198.

(4) Ebner, *Ibid.*, p. 107. Delisle, *Ibid.*, n. lxxvi, p. 198.

(5) Ebner, *Ibid.*, p. 94.

(6) *Ibid.*, p. 95-96.

grand nombre de fêtes ; quand plus tard on copia le manuscrit de nouveau, les additions de la marge furent introduites dans le texte, la fusion était opérée.

On peut dire que cette transformation commença dès l'arrivée du Grégorien d'Adrien dans les Gaules ; elle fut lente en certaines régions, plus rapide en d'autres. Ainsi se sont formés les Sacramentaires des siècles suivants, d'accord entre eux quant à la substance, distincts l'un de l'autre quant à l'ordonnance et aux détails : on peut leur appliquer la dénomination de *Grégorien fusionné*. Bien qu'un sectionnement soit difficile à faire dans cette catégorie, on a pourtant distingué entre le Grégorien incomplètement et complètement fusionné.

1. *Grégorien incomplètement fusionné*. C'est la condition de presque tous les manuscrits du x<sup>e</sup> siècle : d'une part, le noyau Grégorien d'Adrien a reçu des additions, d'autre part le supplément est demeuré en partie intact et sous forme d'appendice. Les messes dominicales, par exemple, n'ont pas trouvé accès dans le cycle de l'année, elles forment un paragraphe spécial après le commun des saints, c'est pour ainsi dire un commun du temps mis à part à côté du commun des saints. Ces manuscrits sont un prolongement du groupe précédent. On peut citer comme tels : 1. les *Codices Aedil.* 122 et 123 de la Bibliothèque Laurentienne à Florence (1) ; 2. le *Codex B. A. 2* de la bibliothèque nationale de la même ville (2) ; 3. à Ivry, le *Codex 86* de la bibliothèque capitulaire (3) ; 4. à Rome, le *Codex 3806* de la bibliothèque Vaticane (4) ; 5. à Bologne, le *Codex 1084* de la bibliothèque universitaire (5) ; 6. à Vérone, le *Codex 87*

(1) Ebner, *ouvr. cité*, p. 30 et 35.

(2) *Ibid.*, p. 42.

(3) *Ibid.*, p. 52, voir aussi Dellisle, *Anciens Sacramentaires*, n. xc, p. 230.

(4) Ebner, p. 212.

(5) *Ibid.*, p. 6.

(ancien 82) de la bibliothèque capitulaire (1), etc.

2. *Grégorien complètement fusionné*. Dans ces documents, on ne retrouve plus trace des suppléments anciens, aussi la forme du noyau Grégorien d'Adrien y est-elle plus effacée. On pourrait les classer en se plaçant à divers points de vue ; par exemple, le canon s'y trouve tantôt au commencement, tantôt au milieu du recueil, et dans ce dernier cas, il est, soit après Pâques, soit entre les deux propres ; ou encore, le cycle de l'année y commence, tantôt à la vigile de Noël, conformément à l'ancienne pratique (recueils du x<sup>e</sup> et du xii<sup>e</sup> siècle), tantôt au premier dimanche de l'Avent (pratique prédominante dans les recueils du xii<sup>e</sup> siècle).

Mais une différence plus profonde résulte de la place donnée aux deux propres : propre du temps et propre des saints. Tantôt : *A*, les propres sont complètement fusionnés : ainsi dans le *Codex 4470* de la bibliothèque Vaticane à Rome (x<sup>e</sup>-xi<sup>e</sup> siècle) les dimanches de l'année se trouvent entre les fêtes du propre des saints (2). Tantôt : *B*, les fêtes mobiles sont partagées en trois sections : cycle de Noël, cycle de Pâques, cycle de la Pentecôte ; dans chaque section on place les dimanches et les fêtes de saints qui s'y rapportent, par exemple, de la vigile de Noël jusqu'à l'Annonciation ; des saints Tiburce, Valère et Maxime (14 avril) jusqu'à saint Urbain (25 mai) ; de saint Nicomède (1<sup>er</sup> juin) jusqu'à la saint André (30 novembre). De la sorte, les deux propres se compénètrent. Tantôt : *C*, les deux propres sont complètement séparés et tel est le parti auquel on crut devoir revenir. Dans le Gélisien, la séparation était plutôt incomplète ; certains documents opérèrent une séparation plus radicale. L'Avent passa en tête

(1) *Ibid.*, p. 288. Une dissertation dans Ebner est ajoutée à ces indications pour en généraliser les résultats, voir p. 391.

(2) Ebner, *Ibid.*, p. 218-322.

du propre du temps, les fêtes des saints qui suivent immédiatement Noël, quelquefois même Noël et l'Épiphanie, furent placées dans le propre des saints. Finalement on en revint à la distribution qui subsiste aujourd'hui : le groupe des fêtes entre Noël et l'Épiphanie fut placé au propre du temps, toutes les autres fêtes de saints rentrèrent dans le propre des saints. On trouve déjà cette séparation au x<sup>e</sup> siècle, mais à l'état isolé.

III. — Ainsi d'après la préface *Huc usque*, toute la première partie du recueil représente le grégorien : les parties marquées d'une obèle (ou astérisque) ont été ajoutées par le rédacteur de la préface. Ce sont d'après l'édition de Pamélius : à la fête de saint Jean, les oraisons pour une messe dite « *in primo mane* », p. 190, une messe pour la vigile de l'Épiphanie, p. 195, les messes des apôtres, saint Mathias au 24 février, saint Jacques au 25 juillet, saint Barthélemy au 24 août, saint Mathieu au 21 septembre, saint Simon et saint Jude au 28 octobre, saint Thomas au 21 décembre; saint Marc (25 avril) et saint Luc (18 octobre) sont aussi au nombre des additions. La raison de l'absence de ces fêtes dans la première partie est donnée au 1<sup>er</sup> mai : la fête de ce jour était inscrite sous la rubrique : *Jacobi et Philippi et omnium Apostolorum*. On avait ainsi une solennité commune en l'honneur des Apôtres qui dispensait de leur attribuer un jour spécial; exception était faite en faveur des saints Pierre et Paul (29 juin), de saint André (30 novembre) (1). Sont encore entre crochets dans Pamélius la conversion de saint Paul (25 janvier), la Chaire de saint Pierre (22 février), la fête de saint Grégoire le Grand (12 mars) insérée manifestement par ses successeurs; des oraisons de la fête de l'Annonciation (25 mars) où se lit une allusion à la

(1) Pamélius, dans ses remarques, se réfère ordinairement au *Micrologus*. P. L., CLI, c. 978-1022.

fête de Noël, c'est un vestige de la célébration au 18 décembre; l'Invention de la sainte Croix (3 mai) saint Jean devant la Porte Latine (6 mai); la dédicace de Sainte Marie aux Martyrs (13 mai) comme étant de l'institution de Boniface IV (608-615); sainte Potentielle (19 mai); les saints Prime et Félicien (9 juin), sainte Marie-Madeleine (22 juillet); Assomption et sa vigile (14-15 août); Nativité de Marie (8 septembre), Toussaint et sa vigile (31 octobre et 1<sup>er</sup> novembre).

Le supplément se compose de formes plus anciennes que le Grégorien, en grande partie du moins; ces formes avaient été en usage primitivement à Rome même; tombées alors en désuétude dans la capitale du monde chrétien, elles furent conservées en Gaule, avec quelques modifications résultant du contact avec des éléments gallicans. Grâce au compromis opéré dans l'œuvre qui nous occupe, compromis qui obtint un rapide succès, Rome put rentrer en possession de formules et d'usages dont elle avait perdu le souvenir, elle hérita en même temps de certaines particularités locales pour les fondre en une merveilleuse harmonie. Le recueil carolingien y contribua dans une large mesure: peu de temps après sa formation, il devint le grand recueil officiel des formules dans l'église occidentale; devant lui s'effacèrent graduellement le pur romain, le gallican, le mozarabe, comme pour mettre un terme au particularisme liturgique et marquer le triomphe du principe de l'uniformité (1).

#### ARTICLE II. — Etat de la liturgie de la messe à la fin du IX<sup>e</sup> siècle.

Tommasi, Mabillon et Muratori, nous dit Varin, ne font pas difficulté de considérer l'édition de Pamélius

(1) Gaskoin, *Alcuin, his life and his work*, p. 230-231. Ed. Bishop, *The earliest roman Mass Book*, article souvent cité, p. 258 et 264. Voir aussi une note de Dom G. Morin sur les changements liturgiques de Rome dans la *Revue Benedictine*, année 1890, t. VII, p. 363.

comme se rapprochant le plus de la leçon originale du Grégorien d'Adrien (1). C'est donc en nous servant de cette édition que nous donnerons ici un aperçu de l'*ordinaire de la messe* et du *calendrier de l'église romaine* à l'époque où nous sommes parvenus.

### § 1. — L'ORDINAIRE DE LA MESSE

Les manuscrits du Grégorien d'Adrien précédemment signalés portent, au ix<sup>e</sup> siècle, le canon au début (2). Une sorte de prologue y donne entrée marquant l'ordre à suivre pour la première partie de la messe (3). Ce prologue, dit Ebner, deviendra superflu aux xi<sup>e</sup> et xii<sup>e</sup> siècles quand on donnera tout au long le texte des prières qui précèdent le Canon et alors que ces prières auront reçu leur plein développement.

1. Le prologue fait suite au titre du Sacramentaire. Après les mots *qualiter missa romana celebratur*, il énumère les diverses parties de l'*ordinaire de la messe*. Ce sont l'*Introït* conformément à ce qui est indiqué ailleurs pour les divers temps de l'année, fêtes ou séries. Le *Kyrie eleison* : Le manuscrit de Chartres porte *ΧΥΡΙΗ ΑΗΙCΟΝ*. Le *Gloria in excelsis* : on fait la remarque qu'il est dit par les évêques et seulement aux dimanches et fêtes ; les prêtres ne le disent que le jour de Pâques. S'il y a litanie, on ne dit ni *Gloria* ni *Alleluia*. Pour comprendre cette rubrique, il faut savoir que la récitation des litanies était attachée aux jours de deuil et de pénitence ; saint Grégoire le Grand, écrivant à Jean de Ravenne, lui reproche de porter le pallium aux jours des *litanies*, c'est-à-dire quand on devrait être couvert de

(1) Varin, *Altérations*... p. 647.

(2) Ebner, *ouvr. cité*, p. 371, note.

(3) On trouve le texte de ce prologue dans plusieurs des manuscrits décrits par Delisle : *Anciens Sacramentaires*, n° XXI, p. 116 ; n° XXXI, p. 140 ; n° LIII, p. 181.

cendre et vêtu d'un cilice, *cineris et cilicii tempore* (1). Dès lors on supprimait les chants de joie comme le *Gloria* et l'*Alleluia*. Viennent ensuite l'Oraison ou *Collecte* (une seule), l'*Épître* (ou l'Apôtre), le *Graduel* ou *Alleluia*, l'*Évangile*, l'*Offertoire*. Les premiers *Ordines Romani* rédigés vers le VIII<sup>e</sup> siècle ne parlent pas du renvoi des Catéchumènes, notre prologue garde également le silence à ce sujet. On en conclut que l'usage était alors supprimé ; ce devait être toutefois depuis peu de temps, car saint Grégoire à la fin du VI<sup>e</sup> siècle le mentionne encore dans ses dialogues (2). Conformément à l'antique coutume, le peuple présente ses offrandes ; on en sépare le pain et le vin à consacrer que l'on place sur l'autel (3). Le prêtre ayant alors récité la prière sur les *oblats* (ou secrète) *Oratio super oblata*, dit à voix haute : *Per omnia*, c'est la *présace*.

2. *Canon de la messe*. Rien à ajouter sur l'ordre des formules tel qu'il a été exposé ; mais il est une particularité dont nous n'avons encore rien dit. Pamélius note dans le texte de son édition les signes de croix que trace le prêtre sur les espèces du pain et du vin, soit avant soit après la consécration, conformément à la pratique qui s'observe encore : dans la prière *Te igitur*, trois signes de croix aux mots : *hæc dona...*, dans : *Quam oblationem*, cinq signes de croix à *benedicam... corpus et sanguis...*, dans *Qui pridie et Simili modo*, deux signes de croix aux mots *benedixit...*, dans *Unde et memores*, cinq signes de croix à *hostiam puram...*, dans *Supplices te*, deux signes à *Corpus et Sanguis...* à *Per quem omnia*, cinq signes... Enfin trois signes à *Pax Domini...* Le Grégorien

(1) *Epist. S. Gregorii* lib. III, ep. 56. P. L., t. LXXVII, c. 651.  
Cf. *Liber Sacramentorum S. Gregorii* P. L., t. LXXVIII, c. 26.

(2) *Dial.*, II, 23. P. L., t. LXVI, c. 178.

(3) Le prêtre sans doute se lave les mains après la réception des offrandes, quoique le prologue n'en parle pas ; il faut d'ailleurs noter que les documents omettent de signaler encore bien des rites.

d'Adrien est peut-être le premier document où tous ces signes se trouvent indiqués au complet ; les seuls recueils antérieurs où l'on en trouve sont : le Gélasien, *Reginensis* 316, a cinq signes de croix dans la prière *Te igitur*, et aucun autre après, le Saint-Gall 348 en contient cinq pour le *Te igitur*, cinq pour *Quam oblationem*, deux pour *Qui pridie* et *Simili modo*, quatre pour *Unde et memores* et rien après ; les missels de Bobbio et de Stowe marquent un signe de croix à *Per quem omnia*. L'*Ordo Romanus II* qu'on peut faire remonter au ix<sup>e</sup> siècle a les indications de croix à former dans les six passages du canon, mais sans en spécifier le nombre (1) ; l'*Ordo Romanus I* dit simplement que l'archidiaque verse de l'eau dans le calice en formant avec la burette un signe de croix et que le Pontife fait trois signes de croix sur le calice à *Pax Domini* (2).

En somme, la plus ancienne attestation en faveur de cette pratique est donnée dans une lettre du pape saint Zacharie (741-752). Répondant à une consultation de saint Boniface de Mayence sur ce sujet, il lui annonce l'envoi d'un rouleau où les signes de croix ont été marqués à l'endroit du canon (3).

L'endroit où l'on doit substituer le nom du pape, de l'évêque, etc., était avant le xi<sup>e</sup> siècle, marqué par les lettres *III* et non pas *N* (4). — On a déjà signalé la pratique de joindre au *Communicantes* des noms à sa dévotion à la suite de Côme et Damien ; en Gaule se trouvent fréquemment les noms de saint Hilaire, saint Martin, etc. (5) : ces noms étaient insérés aussi

(1) *P. L.*, t. LXXVIII, c. 971.

(2) *Ibid.*, c. 944, 945, 948.

(3) Ep. 13. *P. L.*, t. LXXXIX, c. 953. Plus tard, au xi<sup>e</sup> siècle, l'auteur du *Micrologue* aura soin de mentionner ces signes de croix, en observant qu'ils sont groupés en nombre impair, 3 ou 5. *P. L.*, t. CLII, c. 986-987.

(4) *P. L.*, t. LXXVIII, c. 558.

(5) Voir à ce sujet de nombreuses références dans Delisle : *Anciens sacramentaires* aux noms Hilaire, Martin, Augustin, Benoît, etc. Table, p. 429 et seq.

dans la prière : *Nobis quoque peccatoribus*, et surtout dans l'embolisme du *Pater* : *Libera nos quæsumus...* — Les *Bénédictions épiscopales* avant *Pax Domini*, mentionnées seulement au supplément paraissent bien une importation gallicane. — On ne voit pas que les prières récitées par le prêtre avant la communion fussent dans la liturgie du ix<sup>e</sup> siècle ; elles paraîtront un siècle plus tard ; on peut présumer déjà que du moins la troisième : *Perceptio* sera d'importation gallicane ou mozarabe ; nulle part, en effet, dans les livres romains Notre-Seigneur n'est appelé le *médecin des âmes* et l'expression se lit dans le Missel de Bobbio et le Missel mozarabe (1).

Enfin c'est après le ix<sup>e</sup> siècle qu'on trouve dans les Sacramentaires l'oraison *Placeat tibi* ; elle n'appartient pas primitivement à la messe, le prêtre la récitait à la sacristie immédiatement avant de quitter les ornements (2).

## § 2. — LE PROPRE DU TEMPS ET LE PROPRE DES SAINTS

Nous les présentons ici fusionnés, dans l'ordre suivi par les premiers manuscrits du Grégorien d'Adrien :

### I. — *Propre du temps et propre des Saints pour la fin de décembre.*

Vigile de Noël ; Noël ; saint Etienne ; saint Jean ; les saints Innocents ; saint Sylvestre ; Octave de Noël et Epiphanie. — Les stations sont pour Noël ; sainte Marie Majeure, sainte Anastasie et saint Pierre (donc trois messes) ; pour l'octave de Noël, sainte Marie aux martyrs ; pour l'Epiphanie, saint Pierre.

On trouve entre guillemets une messe pour l'octave de l'Epiphanie, avec oraisons tirées des oraisons

(1) *Book of Cerne*, p. 92, 95, 111, 120, note, p. 216.

(2) *Micrologue*, c. 22. *P. L.*, t. CLI, c. 995.

diverses de cette fête, ou puisées soit au Gélasien soit au Léonien.

II. — *Propre des saints (14 janvier à 25 mars) (1).*

| JANVIER                               | FÉVRIER             |
|---------------------------------------|---------------------|
| 14. Saint Félix.                      | 2. Purification.    |
| 16. Saint Marcel.                     | 5. Sainte Agathe.   |
| 18. Sainte Prisque.                   | 14. Saint Valentin. |
| 20. Saints Fabien et Sébas-<br>tien.  | MARS                |
| 21. Sainte Agnès.                     | 12. Saint Grégoire. |
| 22. Saint Vincent.                    | 25. Annonciation.   |
| 28. Sainte Agnès (de Nativ-<br>tate). |                     |

III. — *Propre du temps. (Septuagésime à Quasimodo).*

|                                           |                                   |
|-------------------------------------------|-----------------------------------|
| Septuagésime.                             | Stations. S. Laurent-h/-Murs.     |
| Sexagésime.                               | — S. Paul.                        |
| Quinquagésime.                            | — S. Pierre.                      |
| fer. IV <i>caput Jejunit (a)</i> .        | — S <sup>re</sup> Sabine.         |
| — V (après S. Grégoire)                   | — S. Georges.                     |
| — VI                                      | — S. Jean et S. Paul.             |
| <i>Sabbato.</i>                           | — S. Tryphon.                     |
| 1 <sup>er</sup> Dimanche.                 | — S. Jean de Latran.              |
| fer. II.                                  | — S. Pierre ès Liens.             |
| — III.                                    | — S <sup>re</sup> Anastasie.      |
| — IV.                                     | — S <sup>re</sup> Marie-Majeure.  |
| — V (après S. Grégoire).                  | — S. Laurent-h/-Murs.             |
| — VI.                                     | — SS. Apôtres.                    |
| <i>Sabbato in XII lect.</i>               | — S. Pierre.                      |
| 2 <sup>e</sup> Dimanche ( <i>Vacat</i> ). |                                   |
| fer. II.                                  | — S. Clément.                     |
| — III.                                    | — S <sup>re</sup> Albine.         |
| — IV.                                     | — S <sup>re</sup> Cécile.         |
| — V (après S. Grégoire).                  | — S <sup>re</sup> Marie Transtev. |
| — VI                                      | — S. Vital.                       |

(1) Les additions d'Alcuin ont été signalées précédemment.

(a) Commencement du Carême à ce jour depuis le VII<sup>e</sup> siècle pour la collecte, station à Sainte-Anastasie.

|                                          |           |                                          |
|------------------------------------------|-----------|------------------------------------------|
| <i>Sabbato.</i>                          | Stations. | SS. Marcellin et Pierre.                 |
| 3 <sup>e</sup> Dimanche.                 | —         | S. Laurent-h/-Murs.                      |
| <i>fer.</i> II.                          | —         | S. Marc.                                 |
| — III.                                   | —         | S <sup>a</sup> Potentielle.              |
| — IV.                                    | —         | S. Sixte.                                |
| — V (après S. Grégoire).                 | —         | SS. Côme et Damien.                      |
| — VI.                                    | —         | S. Laurent <i>in Lucina</i> .            |
| <i>Sabbato.</i>                          | —         | S <sup>a</sup> Suzanne.                  |
| 4 <sup>e</sup> Dimanche.                 | —         | Jérusalem (c-à-d. S <sup>a</sup> Croix). |
| <i>fer.</i> II.                          | —         | SS. Quatre Couronnés.                    |
| — III.                                   | —         | S. Laurent <i>in Damaso</i> .            |
| — IV.                                    | —         | S. Paul.                                 |
| — V (après S. Grégoire).                 | —         | S. Sylvestre.                            |
| — VI.                                    | —         | S. Eusèbe.                               |
| <i>Sabbato.</i>                          | —         | S. Laurent-h/-Murs.                      |
| Passion.                                 | —         | S. Pierre.                               |
| <i>fer.</i> II.                          | —         | S. Chrysogone.                           |
| — III.                                   | —         | S. Cyriaque.                             |
| — IV.                                    | —         | S. Marcel.                               |
| — V (après S. Grégoire).                 | —         | S. Apollinaire.                          |
| — VI.                                    | —         | S. Etienne.                              |
| <i>Sabbato. Vacat. eleemosyna datur.</i> |           |                                          |
| Rameaux.                                 | Stations. | S. Jean de Latran.                       |
| Lundi Saint.                             | —         | S <sup>a</sup> Praxède.                  |
| Mardi Saint.                             | —         | S <sup>a</sup> Prisque.                  |
| Mercredi Saint.                          | —         | S <sup>a</sup> Marie Majeure.            |
| <i>in Cœna Dni.</i>                      | —         | S. Jean de Latran (b).                   |
| <i>in Parasceve.</i>                     | —         | S <sup>a</sup> Croix de Jérusalem.       |
| <i>Sabbato Sancto.</i>                   | —         | S. Jean de Latran.                       |
| Pâques.                                  | —         | S. Marie <i>ad Præsep.</i>               |
| <i>fer.</i> II.                          | —         | S. Pierre.                               |
| — III.                                   | —         | S. Paul.                                 |
| — IV.                                    | —         | S. Laurent-h/-Murs.                      |
| — V.                                     | —         | SS. Apôtres.                             |
| — VI.                                    | —         | S. Marie <i>ad Martyres</i> .            |
| <i>Sabbato.</i>                          | —         | S. Jean de Latran.                       |
| <i>Dnlca in Albis.</i>                   | —         | S. Pancrace.                             |

(b) Sur les trois derniers jours de la Semaine Sainte d'autres détails ont été donnés précédemment.

IV. — *Propre des saints (14 avril à 25 mai).*

## AVRIL

14. SS. Tiburce, Valérien et  
Maxime.  
23. S. Georges.  
28. S. Vital.

## MAI

1. SS. Philippe et Jacques.

3. SS. Alexandre, Eventius  
et Théodule.

6. S. Jean Porte Latine.

10. SS. Gordien et Epimaque.

12. SS. Pancrace, Nérée et  
Achillée.

13. Dédicace de S<sup>e</sup> Marie aux  
Martyrs.

25. S. Urbain.

N. B. — Avant S. Urbain sont intercalés l'Ascension et le  
Dimanche dans l'Octave.

V. — *Propre du temps (Pentecôte et son Octave).*

Vigile de la Pentecôte.

Pentecôte, Stat. S. Pierre.

*feria* II. — S. Pierre ès  
liens.

— III. — S<sup>e</sup> Anastasie.

— IV. — S<sup>e</sup> Marie Ma-

jeure et S. Pierre.

*feria* V. Stat. S. Laurent-  
h/-Murs.

*feria* VI. Stat. SS. Apôtres.

*Sabb. in XII lect.* S. Pierre.

Octave Pent. *Dominica vacat.*

VI. — *Propre des saints (1<sup>er</sup> juin au 30 novembre).*

## JUIN

1. Dédic. S. Nicomède.  
2. SS. Marcelin et Pierre.  
18. SS. Marc et Marcellien.  
19. SS. Gervais et Protas.  
24. S. Jean-Baptiste.  
26. SS. Jean et Paul.  
28. S. Léon.  
29. SS. Pierre et Paul.  
30. S. Paul (*natale*).

## JUILLET

2. SS. Procès et Martinien.  
10. Sept frères (fils de S<sup>e</sup> Fé-  
licité.)  
28. S. Félix.  
30. SS. Abdon et Sennen.

## AOUT

1. S. Pierre ès liens.  
(SS. Machabées).  
2. S. Etienne pp.  
6. SS. Sixte, Felcissime,  
Agapit.  
8. S. Cyrilaque.  
10. S. Laurent.  
11. S. Tiburce.  
13. S. Hippolyte.  
14. S. Eusèbe.  
15. Assomption.  
18. S. Agapit.  
22. S. Timothée.  
28. S. Hermès.  
29. S<sup>e</sup> Sabine, Décollation de  
saint Jean-Baptiste.  
30. SS. Félix et Adaucte.

| SEPTEMBRE                                              | NOVEMBRE                                  |
|--------------------------------------------------------|-------------------------------------------|
| 8. Nativité S <sup>te</sup> Vierge.                    | 1. S. Césaire (Toussaint).                |
| 11. SS. Prote et Hyacinthe.                            | 8. Quatre SS. Couronnés.                  |
| 14. Exaltation S <sup>te</sup> Croix.                  | 9. S. Théodore.                           |
| 14. SS. Corneille et Cyprien.                          | 11. S. Menne. S. Martin.                  |
| 15. S. Nicomède.                                       | 22. S <sup>te</sup> Cécile.               |
| 16. S <sup>te</sup> Euphémie, Lucie et<br>S. Géminien. | 23. S. Clément. S <sup>te</sup> Félicité. |
| 29. Déd. S. Michel ( <i>in Salaria</i> )               | 24. S. Chrysogone.                        |
|                                                        | 29. S. Saturnin.                          |
|                                                        | 30. S. André.                             |
| OCTOBRE                                                | DÉCEMBRE                                  |
| 7. S. Marc pp.                                         | 13. S <sup>te</sup> Lucie.                |
| 14. S. Calixte.                                        |                                           |

VII. — *Avent.*

Les quatre dimanches et les fêtes des Quatre Temps, ont leurs stations : 1. Saint André *ad præsepe*. — 2. Sainte Croix de Jérusalem. — 3. Saint Pierre. — 4. *Dominica Vacat*. — *fer. IV*. Sainte Marie Majeure. — *fer. VI*. Saints Apôtres. — *Sabbato in XII lect.* Saint Pierre.

Les formules de l'édition de Pamélius, à part deux ou trois exceptions, se lisent dans le Missel Romain actuel, comme on peut s'en convaincre, par la comparaison des deux textes. Les anciens noms du calendrier dans le Grégorien d'Adrien sont conservés dans notre Missel : la dédicace de sainte Marie aux Martyrs (13 mai), la dédicace de saint Nicomède (1<sup>er</sup> juin) n'y figurent plus ; d'autre part au nom de saint Cyriaque (8 août) on a ajouté ceux de Large et Smaragde, à celui de saint Timothée (22 août) ceux d'Hippolyte et Symphorien. — Parmi les formules signalées, trente environ sont empruntées au Léonien pour le propre du temps, trente-cinq pour le propre des saints. Ce chiffre de soixante-cinq est plus que doublé, si l'on tient compte de ce que le Léonien a fourni aux messes du commun, aux messes diverses, aux dimanches après la Pentecôte, à ceux de

l'Avent, etc., aux séries des Quatre-Temps : ainsi l'on n'a pas de peine, avec les emprunts faits postérieurement, à retrouver le total de cent soixante-quinze, précédemment indiqué, p. 59.

C'est au Gélasien et aux recueils gallicans qu'il faut se référer pour retrouver les formules des dimanches après la Pentecôte, telles qu'elles se lisent au supplément d'Alcuin. Aux seize dimanches du *Reginensis 316* correspondent les dimanches 6 à 21 de Pamélius, 5 à 20 du Missel romain ; quant aux cinq premiers dimanches, aux dimanches après l'Épiphanie et après Pâques, il faut les demander à d'autres sources.

La présente étude des Sacramentaires nous a permis de nous rendre compte des origines du Missel Romain dans une de ses parties les plus intéressantes : à la fin du ix<sup>e</sup> siècle, elle est sinon matériellement du moins moralement close, car alors apparaît le *Missel plénier*. Ce recueil, qui va se développer progressivement, englobera peu à peu les recueils anciens jusque-là nécessaires pour la célébration de la Messe : un jour viendra où il les supplantera d'une façon définitive. Nous arrêtons donc à la fin du ix<sup>e</sup> siècle la *période des Sacramentaires*, limite un peu conventionnelle, il faut l'avouer, mais ce qui va suivre, comme ce que nous venons de dire dans le présent chapitre, montrera l'impossibilité d'établir une ligne de démarcation précise et mathématique entre les deux périodes du Sacramentaire et du Missel plénier.





## TABLE



## AVANT-PROPOS

## Plan et Division.

|                                                                                                                  |   |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---|
| <i>Tome Premier. — Les premières origines et les Sacramentaires (I<sup>er</sup>-IX<sup>e</sup> siècles).....</i> | 3 |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---|

## PREMIÈRE PARTIE

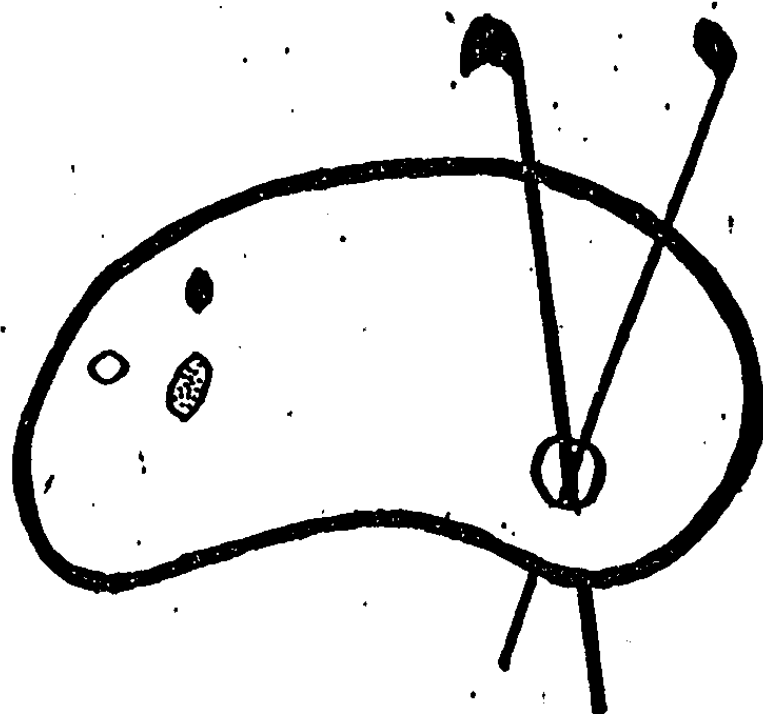
## Période des Origines.

|                                                                                                                      |    |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| CHAPITRE PREMIER. — <i>La Messe pendant les trois premiers siècles ou l'Epoque anténicéenne.....</i>                 | 7  |
| I. Le nom, les jours et l'heure du Sacrifice.....                                                                    | 7  |
| II. Eléments primitifs de la Messe.....                                                                              | 10 |
| CHAPITRE II. <i>La Messe aux IV<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> siècles ou l'Epoque postnicéenne.....</i>               | 18 |
| ARTICLE PREMIER. — Les Liturgies orientales.....                                                                     | 19 |
| § 1. — Liturgie d'Antioche ou Liturgie syrienne. Documents et contenu.....                                           | 19 |
| § 2. — La forme alexandrine : Documents : la Messe d'Alexandrie au IV <sup>e</sup> siècle.....                       | 26 |
| § 3. — Des formes primitives aux ramifications..                                                                     | 30 |
| ARTICLE II. — Les liturgies occidentales.....                                                                        | 31 |
| § 1. — La liturgie latine primitive dans les écrits patristiques du IV <sup>e</sup> et du V <sup>e</sup> siècle..... | 32 |
| § 2. — La liturgie romaine et la liturgie gallicane.                                                                 | 41 |

## DEUXIÈME PARTIE

## Période des Sacramentaires.

|                                                                                                                                                                                           |     |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| CHAPITRE PREMIER. — <i>Les premiers Sacramentaires aux V<sup>e</sup>, VI<sup>e</sup> et VII<sup>e</sup> siècles dans la liturgie romaine et les autres liturgies d'Occident.</i>          | 50  |
| ARTICLE PREMIER. — Les premiers recueils de l'église romaine.                                                                                                                             | 51  |
| § 1. — Le Sacramentaire léonien ; notion, date, contenu, caractères                                                                                                                       | 53  |
| § 2. — Le Sacramentaire gélasien ; notion, antiquité, contenu                                                                                                                             | 59  |
| § 3. — Le Sacramentaire grégorien ; description, antiquité, contenu                                                                                                                       | 63  |
| ARTICLE II. — Les recueils du VII <sup>e</sup> siècle dans les autres liturgies d'Occident.                                                                                               | 70  |
| § 1. — Les documents ; liturgie ambrosienne, gallicane, mozarabe, celtique.                                                                                                               | 70  |
| § 2. — Le contenu des documents ; liturgie gallicane, mozarabe, celtique.                                                                                                                 | 77  |
| ARTICLE III. — Vue d'ensemble sur le contenu du Sacramentaire à la fin du VII <sup>e</sup> siècle.                                                                                        | 83  |
| § 1. — L'ordinaire de la Messe.                                                                                                                                                           | 83  |
| § 2. — Le calendrier des Sacramentaires                                                                                                                                                   | 88  |
| CHAPITRE II. — <i>Les Sacramentaires aux VIII<sup>e</sup>, IX<sup>e</sup> et X<sup>e</sup> siècles.</i>                                                                                   | 96  |
| ARTICLE PREMIER. — Combinaison des Sacramentaires romains et gallicans.                                                                                                                   | 96  |
| § 1. — Influence prépondérante du Sacramentaire Gélasien en Gaule pendant le VIII <sup>e</sup> siècle.                                                                                    | 97  |
| § 2. — Envol du Sacramentaire Grégorien fait par le pape Adrien I <sup>er</sup> à Charlemagne et première modification de ce recueil au IX <sup>e</sup> siècle.                           | 101 |
| § 3. — Transformation plus profonde du Grégorien d'Adrien dans la Gaule, aux IX <sup>e</sup> et X <sup>e</sup> siècles et influence du document ainsi transformé sur la liturgie romaine. | 111 |
| ARTICLE II. — Etat de la liturgie de la Messe à la fin du IX <sup>e</sup> siècle.                                                                                                         | 116 |
| § 1. — L'ordinaire de la Messe.                                                                                                                                                           | 117 |
| § 2. — Le propre du temps et le propre des saints.                                                                                                                                        | 120 |



ORIGINAL EN COULEUR .  
N° 2 43-120-8